

ROYAUME DU MAROC — REINO DE MARRUECOS

Bulletin Officiel - Boletín Oficial

Paraît le vendredi — Se publica los viernes

Prix du numéro (édition partielle) : 0,80 DH

Precio del número (edición parcial) : 0,80 DH

L'édition complète comprend :

1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;

2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

AVIS. — Pour tous renseignements concernant la vente au numéro, les tarifs et conditions d'abonnement : voir à la fin du « Bulletin officiel ». Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

La edición completa comprende:

1.° Una primera parte o edición parcial que inserta los: dahires, decretos, acuerdos, órdenes, decisiones, circulares, avisos, informaciones, estadísticas, etc.;

2.° Una segunda parte en la que viene: publicidad reglamentaria, legal y judicial (registro de inmuebles, deslindes de terrenos patrimoniales y colectivos, avisos de subastas, de informaciones, etc.).

AVISO. — Para informes referentes a la venta por número, a las tarifas y condiciones de abono: ver al final del «Boletín Oficial». Las suscripciones parten del primero de cada mes.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

Los anuncios judiciales y legales prescritos para la publicidad y validez de los actos, procedimientos y contratos deben ser publicados obligatoriamente en el «Boletín Oficial».

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Substances arsenicales, antimoniales ou oestrogènes. — Interdiction d'emploi et de vente.

Décret n° 2-63-253 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) portant interdiction de l'emploi de substances arsenicales, antimoniales ou oestrogènes pour l'alimentation et l'élevage de certains animaux 1240

Vins et alcools. — Prix de vente.

Arrêté du ministre de l'agriculture n° 372-63 du 1^{er} juillet 1963 fixant le prix de vente des alcools cédés par le Bureau des vins et alcools 1241

P.T.T. — Taxes à percevoir dans les relations internationales du réseau Téléx.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 396-63 du 22 juillet 1963 complétant l'arrêté ministériel n° 610-62 du 23 novembre 1962 portant fixation des taxes à percevoir dans les relations internationales du réseau Téléx 1241

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1962.

Rapport de M. Zeghari, gouverneur de la Banque du Maroc, sur l'exercice 1962 1241

TEXTES PARTICULIERS

Casablanca. — Expropriation d'une propriété.

Décret n° 2-63-149 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) déclarant d'utilité publique l'aménagement d'un secteur d'habitat économique à Casablanca, au lieu-dit « Hay-Hassani » (extension sud) et frappant d'expropriation la propriété nécessaire à cette fin 1264

Salé. — Cession de gré à gré par la ville de vingt lots du lotissement municipal de Bettana.

Décret n° 2-63-242 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) approuvant la délibération du conseil communal de Salé autorisant la cession de gré à gré par la ville de vingt-sept lots du lotissement municipal de Bettana à des particuliers 1264

Extension d'agrément de société d'assurances.

Arrêté du ministre des finances n° 398-63 du 22 juillet 1963 portant extension d'agrément de la société d'assurances « Compagnie américaine d'assurances » pour effectuer au Maroc des opérations d'assurances 1264

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 2-63-260 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) portant attribution d'une prime spéciale aux agents de l'administration des eaux et forêts attachés aux stations de pisciculture 1265

Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

Décision du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande du 16 avril 1963 fixant le nombre de places mises au concours d'entrée à l'École nationale des officiers de la marine marchande pour l'année 1963-1964 1265

Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 30 avril 1963 relatif au recrutement sur titres des contrôleurs stagiaires des installations électromécaniques. 1265

Ministère des Habous.

Arrêté du ministre des Habous du 15 mai 1963 portant création et composition d'une commission administrative paritaire, compétente à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant du ministère des Habous 1266

Arrêté du ministre des Habous du 15 mai 1963 relatif à l'élection des représentants du personnel du ministère des Habous au sein d'une commission administrative paritaire appelée à siéger en 1963-1964 1266

NOUVEAUX MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions	1266
---------------------------------	------

AVIS ET COMMUNICATIONS

Demande de permis de recherche d'hydrocarbures	1268
Accord commercial entre le Gouvernement de S.M. le Roi du Maroc et le Gouvernement espagnol	1269
Avis aux importateurs n° 323	1270
Accord commercial entre le Royaume du Maroc et le Bénélux	1271
Avis aux importateurs n° 324	1273
Accord commercial entre le Royaume du Maroc et le Royaume du Danemark	1274
Avis aux importateurs n° 325	1275
Avis aux importateurs n° 330	1275
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	1275

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Substancias arsenicales, antimoniales o estrógenas. — Prohibición de uso y de venta.	
Decreto n.º 2-63-253 de 29 de safar de 1383 (22 de julio de 1963) prohibiendo el uso de substancias arsenicales, antimoniales o estrógenas en la alimentación y crianza de ciertos animales	1277
Vinos y alcoholes. — Precio de venta.	
Acuerdo del ministro de agricultura n.º 372-63, de 1.º de julio de 1963, por el que se fija el precio de venta de los alcoholes cedidos por la oficina de vinos y alcoholes	1277
Ministerio de correos, telégrafos y teléfonos. — Tasas a percibir en las relaciones internacionales de la red Telex.	
Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos número 396-63, de 22 de julio de 1963, completando el acuerdo ministerial n.º 610-62, de 23 de noviembre de 1962, fijando las tasas a percibir en las relaciones internacionales de la red Telex	1278

TEXTOS PARTICULARES

Seguros. — Ampliación de autorización de sociedad.	
Acuerdo del ministro de finanzas n.º 398-63, de 22 de julio de 1963, sobre ampliación de autorización de la «Compagnie américaine d'assurances» para efectuar en Marruecos operaciones de seguros	1278

ORGANIZACION Y PERSONAL DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS

TEXTOS PARTICULARES

Ministerio de agricultura.	
Decreto n.º 2-63-260 de 29 de safar de 1383 (22 de julio de 1963) por el que se concede una prima especial a los agentes de la administración de aguas y bosques agregados a las estaciones de piscicultura	1278

Ministerio de comercio, industria, minas y marina mercante.

Decisión del ministro de comercio, industria, minas y marina mercante, de 16 de abril de 1963, por la que se fija el número de plazas para el concurso de entrada en la Escuela nacional de oficiales de la marina mercante para el año 1963-1964	1278
---	------

Ministerio de correos, telégrafos y teléfonos.

Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos, de 30 de abril de 1963, relativo al nombramiento sobre títulos de interventores, en período de prueba, de instalaciones electromecánicas	1279
---	------

Ministerio del Habús.

Acuerdo del ministro del Habús, de 15 de mayo de 1963, sobre creación y composición de una comisión administrativa paritaria competente respecto de los funcionarios de los cuadros dependientes del ministerio del Habús	1279
Acuerdo del ministro del Habús, de 15 de mayo de 1963, relativo a la elección de los representantes del personal del ministerio del Habús para formar parte de una comisión administrativa paritaria que actuará durante el bienio 1963-1964	1279

AVISOS Y COMUNICACIONES

Solicitud de permiso de investigación de hidrocarburos	1280
Acuerdo comercial entre el Gobierno de S.M. el Rey de Marruecos y el Gobierno español	1280
Aviso a los importadores n.º 323	1282
Acuerdo comercial entre el Reino de Marruecos y el Benelux	1283
Aviso a los importadores n.º 324	1286
Acuerdo comercial entre el Reino de Marruecos y el de Dinamarca	1287
Aviso a los importadores n.º 325	1288
Aviso a los importadores n.º 330	1289
Aviso de puesta al cobro de listas cobradoras de impuestos directos	1288

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret n° 2-63-253 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) portant interdiction de l'emploi de substances arsenicales, antimoniales ou oestrogènes pour l'alimentation et l'élevage de certains animaux.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir du 23 kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 22 jourmada II 1347 (6 décembre 1928) relatif à l'application du dahir du 23 kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes ;

Vu l'arrêté viziriel du 9 ramadan 1365 (7 août 1946) relatif au contrôle de la vente des aliments composés destinés au bétail.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont interdites la détention en vue de la vente, la mise en vente ou la vente d'aliments additionnés de substances arsenicales, antimoniales ou oestrogènes et destinés aux animaux dont la chair ou les produits sont consommés par l'homme

Sont également interdites la détention en vue de la vente, la mise en vente ou la vente des animaux ou des denrées alimentaires en provenance d'animaux auxquels ont été administrées, par quelque procédé que ce soit, les substances précitées.

ART. 2. — Echappent à l'interdiction édictée à l'article premier les produits administrés pour un traitement thérapeutique.

Toutefois, le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique peuvent, pour le cas de traitement thérapeutique, subordonner leur emploi, leur mise en vente et leur vente à l'observation de précautions particulières.

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Rabat, le 29 safar 1383 (22 juillet 1963).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Arrêté du ministre de l'agriculture n° 372-63 du 1^{er} juillet 1963 fixant le prix de vente des alcools cédés par le Bureau des vins et alcools.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu l'arrêté viziriel du 18 jourmada I 1357 (16 juillet 1938) tendant à faciliter la résorption des excédents de vins, notamment ses articles 3 et 17, et les arrêtés qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 31 octobre 1959 fixant le prix de vente des alcools cédés par le Bureau des vins et alcools, tel qu'il a été modifié ;

Après avis du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de vente des alcools par le Bureau des vins et alcools est fixé, par hectolitre à 100°, à :

1° 85 dirhams :

a) pour l'alcool extra-neutre destiné à la fabrication des apéritifs autorisés, vins de liqueurs, mistelles et produits similaires, spiritueux composés, eaux-de-vie, vins de caractère non exclusivement médicamenteux, vins doux naturels, extraits, teintures, alcoolats et produits similaires, produits de parfumerie et de toilette ;

b) pour l'alcool extra-neutre destiné à la fabrication des vinaigres et des produits pharmaceutiques, des produits médicamenteux impropres à la consommation de bouche, et des vins exclusivement médicamenteux ;

2° 65 dirhams :

c) pour l'alcool extra-neutre cédé en vue de la préparation des produits de parfumerie et de toilette destinés à l'exportation ;

d) pour l'alcool extra-neutre cédé pour la fabrication, en vue de l'exportation des produits énumérés aux alinéas a) et b) du paragraphe premier à l'exception des produits de parfumerie et de toilette ;

3° 75 dirhams pour les flegmes dénaturés à usage industriel et à usage ménager ;

4° 70 dirhams pour les flegmes destinés à être dénaturés par un procédé spécial, pour être livrés aux usages industriels en vue de la préparation des produits exonérés du droit de consommation et non énumérés aux alinéas ci-dessus ;

En ce qui concerne les alcools utilisés pour l'élaboration des produits indiqués aux alinéas a), b), c), le prix de base fixé par le présent arrêté est majoré du montant de la taxe instituée par l'article 3 de l'arrêté viziriel du 18 jourmada I 1357 (16 juillet 1938), tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 19 moharrem 1375 (7 septembre 1955) ;

5° 45 dirhams pour les eaux-de-vie de vin destinés à résorber la production de vin par l'exportation de produits viniques spéciaux.

Le prix des alcools extra-neutres est en outre majoré, par hectolitre d'alcool pur, de :

7,5 dirhams pour une simple rectification ;

15 dirhams pour une double rectification ;

ART. 2. — A ces prix s'ajoutent la taxe sur les produits et la taxe sur les services.

ART. 3. — Ces prix s'entendent par hectolitre d'alcool pur, marchandise nue, prise dans les entrepôts du Bureau des vins et alcools de Casablanca, Meknès, ou de la distillerie des M'Jatt. Les flegmes devront titrer au minimum 90° à la température de 15° centigrades et les alcools extra-neutres, 95° à la même température.

ART. 4. — Pour les quantités livrées autrement qu'en citernes ou en containers, les majorations suivantes représentant les frais de manipulation sont appliquées par hectolitre d'alcool pur :

1 dirham pour les livraisons effectuées en pipes de 400 à 600 litres ;

1,50 dirham pour les livraisons effectuées en cylindre de 200 litres ;

2 dirhams pour les livraisons effectuées en cylindres de 50 litres.

Toute livraison inférieure à 20 hectolitres sera, en outre, majorée de 5 dirhams par hectolitre d'alcool pur.

ART. 5. — L'arrêté susvisé du 31 octobre 1959 est abrogé.

Rabat, le 1^{er} juillet 1963.

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 396-63 du 22 juillet 1963 complétant l'arrêté ministériel n° 610-62 du 23 novembre 1962 portant fixation des taxes à percevoir dans les relations internationales du réseau Télec.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu l'arrêté ministériel n° 610-62 du 23 novembre 1962 portant fixation des taxes à percevoir dans les relations internationales du réseau Télec, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté ministériel n° 610-62 du 23 novembre 1962 susvisé est complété comme suit :

« Article premier. —

PAYS DE DESTINATION	FRANCS-OR INTERNATIONAUX	
	Taxe totale	Quote-part du Maroc
Bulgarie	9,75	3
Cameroun	15	1,68
Canada	36,732	9,948
Grèce	11,5	3
Haïti	45,915	9,948
Hongrie	8,40	3

(La suite sans modification.)

Rabat, le 22 juillet 1963.

MOHAMED BEN ABDESLAM EL FASSI.

Rapport présenté à S.M. le Roi par M. M'Hammed Zeghari, gouverneur de la Banque du Maroc sur l'exercice 1962.

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959) portant création de la Banque du Maroc, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'exercice 1962, quatrième exercice de l'Institut d'émission.

L'évolution de l'économie mondiale n'a pas présenté au cours de l'exercice de différence très notable par rapport à celle de l'année 1961. A travers les divergences, parfois sensibles, de l'évolution propre de chaque pays, les mêmes tendances fondamentales ont continué à se manifester.

L'expansion de la production industrielle, qui a bénéficié, dans l'ensemble, d'une conjoncture favorable, a cependant accusé de nouveau, un rythme un peu plus ralenti que l'année précédente.

La production agricole est généralement restée en deçà des prévisions, tout spécialement dans les pays de l'Est européen ou de l'Asie continentale.

Enfin, l'écart entre la situation des pays industrialisés et celle des pays sous-développés s'est une fois de plus agrandi. Sans être la seule cause de cette évolution divergente, l'orientation défavorable des cours de la plupart des matières premières y a beaucoup contribué.

* * *

La reprise qui s'était manifestée aux États-Unis à la fin de l'année 1961 s'est poursuivie pendant les premiers mois de 1962 mais à un rythme plus lent que celui qui avait été observé à la fin de 1961. En fin d'année, la production industrielle atteignait l'indice 118 au lieu de 114 en décembre 1961. Le chômage a été quelque peu résorbé mais atteint cependant 6 % environ de la population active. Les pressions exercées en vue d'une hausse des salaires ont été faibles et les prix sont restés stables dans l'ensemble. L'équilibre de la balance des paiements est resté un problème préoccupant. Le déficit a toutefois été ramené de 2,5 milliards de dollars en 1961 à 2 milliards de dollars en 1962.

En Grande-Bretagne, la légère reprise constatée au premier semestre ne s'est pas poursuivie et, finalement, la production industrielle ne s'est accrue que de 3,6 % pour l'année. La demande interne a été insuffisante. Le chômage s'est légèrement accru. De nouvelles mesures ont été prises en vue de favoriser les investissements. Les exportations ont progressé à un rythme plus rapide que dans la plupart des pays industrialisés. Le redressement de la livre sterling obtenu à la fin de l'année 1961 ne s'est pas démenti en 1962.

Dans les pays du marché commun, l'expansion s'est poursuivie, mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente. Les principaux événements qui ont marqué la vie de la Communauté économique européenne ont été, d'une part, la mise en application le 1^{er} juillet de la politique agricole commune, suivie simultanément d'une nouvelle réduction des tarifs douaniers, d'autre part, l'entrée dans une phase active des négociations sur l'admission de la Grande-Bretagne. Celles-ci ont été suspendues sans résultat positif au début de 1963. De nombreuses autres demandes d'adhésion ou d'association ont été examinées.

Parmi les pays de la communauté, la France est, avec l'Italie, un de ceux qui ont enregistré le taux de croissance le plus élevé. La production agricole a été satisfaisante et l'indice de la production industrielle a augmenté de 6,1 %, taux légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Cette évolution a été surtout le résultat d'une demande intérieure particulièrement vive, les échanges extérieurs ayant été légèrement moins favorables.

La balance des paiements a continué de présenter des excédents appréciables et les réserves en or et en devises, malgré d'importants remboursements anticipés de dettes extérieures, se sont accrues de 702 millions de dollars. La situation monétaire s'est caractérisée par un accroissement considérable des liquidités. Les disponibilités monétaires ont augmenté d'environ 18 %, soit un rythme de progression sensiblement supérieur à celui du produit national. Cette évolution n'a pas été sans causer quelque inquiétude aux autorités monétaires qui ont été amenées au début de 1963 à relever le taux du « coefficient de trésorerie » des banques et à recommander à celles-ci de limiter le taux d'expansion des crédits.

En Allemagne, la production industrielle n'a progressé en 1962 que de 4,7 % au lieu de 6 % en 1961. L'économie a continué à souffrir d'une pénurie de main-d'œuvre malgré l'utilisation croissante de travailleurs étrangers. Cette situation a engendré une hausse des salaires qui, en deux ans, a atteint plus de 25 % et a exercé une

influence, d'ailleurs modérée, sur le niveau des prix. L'excédent de la balance commerciale a été réduit de moitié et la balance des paiements s'est soldée par un léger déficit.

L'économie italienne a conservé un rythme d'expansion particulièrement élevé. La production industrielle a augmenté de 8 à 9 % et le chômage a pratiquement disparu dans le Nord du pays. Comme dans la plupart des autres pays de la communauté, une hausse des prix s'est manifestée, les importations ont progressé et le taux d'accroissements des investissements a fléchi.

L'expansion de l'économie espagnole s'est poursuivie. Le revenu national a augmenté de 5,8 % et la production industrielle de 6,5 %. La balance commerciale a été déficitaire, mais la balance des paiements a laissé un large excédent.

En U.R.S.S. et dans les pays de l'Europe orientale, la production industrielle a continué de progresser, mais à un rythme sensiblement inférieur aux prévisions des plans. La production agricole a enregistré un déficit important.

En Afrique, l'année 1962 a été marquée sur le plan économique par l'intensification des efforts de la plupart des pays en vue d'harmoniser leur politique économique et de favoriser le développement de leurs économies nationales à l'intérieur de vastes ensembles régionaux.

Ainsi, la conférence des pays du « Groupe de Casablanca », réunie au Caire, a jeté les bases d'un marché commun africain et a adopté les textes relatifs à la création d'une Banque africaine de développement et d'une Union africaine des paiements.

« L'Union africaine et malgache », créée à la fin de 1961, a également étudié, de son côté, les problèmes de l'intégration des économies africaines. Un projet de charte de coopération a été paraphé par les pays du « Groupe de Monrovia ». Enfin, dix-huit États africains ont conclu avec la Communauté économique européenne une convention d'association qui régira, pendant les cinq ans à venir, leurs rapports économiques et financiers avec le marché commun.

* * *

L'évolution du système des paiements internationaux a continué à être dominée en 1962 par la persistance d'un large déficit de la balance des paiements des États-Unis et par les efforts déployés pour la résolution des multiples problèmes qui en ont découlé directement ou indirectement. La généralisation de la convertibilité externe a favorisé d'amples mouvements de capitaux entre les principales places financières et mis à l'épreuve certaines monnaies.

Une large coopération des banques centrales des différents pays a permis toutefois de pallier les effets les plus immédiats des perturbations apparues dans le fonctionnement des marchés des changes et de l'or. Les « accords de Bâle », la ratification par les dix pays intéressés des dispositions adoptées en 1961 à Vienne afin de renforcer les moyens d'action éventuels du Fonds monétaire international et les interventions communes sur le marché libre de l'or à Londres ont contribué au maintien d'un système ordonné des paiements internationaux. Et, si les pays industrialisés d'Europe et d'Asie ont renforcé en 1962 leurs réserves de change au détriment de celles des États-Unis qui ont enregistré une nouvelle diminution de leurs stocks d'or monétaire, la conclusion d'accords de « swap » entre les États-Unis et un certain nombre de ces pays est venue renforcer les moyens d'action des autorités américaines sur les marchés des changes.

* * *

L'expansion économique observée dans de nombreux pays industriels n'a pas eu d'effet appréciable sur le marché des matières premières. La place de Londres paraît toutefois avoir davantage bénéficié de la reprise qui s'est manifestée au quatrième trimestre que les places américaines et l'indice Reuter termine en hausse de 5,5 %, tandis que l'indice Moody's est légèrement en deçà du niveau atteint à la fin de l'année 1961.

Le marché des céréales a fait preuve d'une certaine fermeté. Aux États-Unis, la diminution de la récolte et d'importants achats de la Chine et des pays d'Europe orientale ont entraîné une légère hausse des cours.

Les cours du sucre qui avaient fléchi d'environ 20 % en 1961 ont plus que doublé en 1962. Cette très vive hausse a résulté d'une diminution de la production mondiale d'environ 8 % par rapport au niveau record atteint lors de la campagne 1960-1961.

Les fluctuations des prix du cacao ont été moins accentuées qu'en 1961 et les cours sont restés stables dans l'ensemble.

L'abondance des stocks de café a continué de peser sur les cours malgré une récolte légèrement inférieure à la précédente. La baisse des prix a été pour l'année de l'ordre de 5 %.

Les cours de la laine ont suivi une progression régulière par suite d'une demande particulièrement active sur les marchés d'origine. La hausse a atteint environ 8 % sur la place de Londres et le volume des stocks mondiaux a diminué d'environ 20 %.

Les marchés du plomb et du zinc, peu actifs en 1961, ont traversé en 1962 une nouvelle dépression qui a duré jusqu'en octobre où les cours du plomb ont alors atteint leur plus bas niveau depuis dix ans. Par la suite, les prix ont légèrement augmenté, mais se situaient néanmoins à la fin de l'année, à 8 % pour le zinc et à près de 10 % pour le plomb, au dessous des cours constatés un an auparavant. De même, le marché de l'étain a enregistré une baisse d'environ 10 % après la hausse importante de la fin de 1961.

Les prix du cuivre ont été stables. La diminution volontaire de la production appliquée par certains pays producteurs et plusieurs grèves en Rhodésie et au Chili ont contribué à cet équilibre du marché.

Seule la fermeté de l'argent-métal a contrasté avec l'atonie des marchés des autres métaux non ferreux. Les cours ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 1920. La consommation se développe tandis que la production d'argent qui n'est souvent qu'un accessoire de la production du plomb, du zinc ou du cuivre tend à se réduire.

Si finalement, sur l'ensemble des marchés mondiaux des produits alimentaires de base et des matières premières, l'année 1962 a été un peu plus favorable que l'année précédente grâce à la reprise qui s'est manifestée au quatrième trimestre sur les cours des produits agricoles, il n'en demeure pas moins que la tendance générale reste celle d'une offre abondante par rapport à la demande soluble. La nécessité de plans concertés entre les nations en vue de parvenir à une stabilisation et à une régularisation des cours des matières premières s'impose donc toujours avec autant de force. Il faut souligner dans ce domaine les efforts qui ont permis d'aboutir à la conclusion d'un accord international sur le café qui groupe, pour la première fois, les producteurs et les consommateurs.

Il s'agit là de problèmes dont moins que jamais le Maroc ne saurait se désintéresser. Les fluctuations des données de base de l'économie mondiale dont les variations avaient jusqu'ici relativement peu touché le Maroc, ont, parmi d'autres facteurs, exercé en 1962 une influence sérieuse sur l'activité du pays, et tout spécialement sur celle des industries extractives de minerais ferreux ou non ferreux.



Le plus marquant des événements survenus au Maroc au cours de 1962 est la promulgation d'une *Constitution* dont l'existence même marquera inévitablement tous les aspects de la vie nationale y compris ses aspects économiques. Sur le plan institutionnel, il y a lieu de retenir que la Constitution consacre un titre spécial à la Promotion nationale, et institue un *Conseil supérieur de la Promotion nationale* et du Plan chargé notamment d'arrêter le projet de plan.

La Promotion nationale a, en 1962, poursuivi son action tout en améliorant ses structures et ses méthodes. Elle a relié plus étroitement son action à celle des ministères économiques et le bilan de ses activités après un an et demi d'existence a récompensé les efforts que lui ont consacrés sans relâche ses promoteurs. Le premier exercice de la Promotion nationale, clos le 30 juin 1962, a pu parfois faire ressortir certains défauts relatifs notamment à l'utilité économique de certains travaux. Le programme 1962-1963 a amorcé les modifications nécessaires et la distinction est désormais clairement définie entre les projets qui sont intégrés dans le programme et les budgets normaux des services techniques d'une part, et d'autre part, les projets qui seront en totalité exécutés par la population et l'autorité provinciale et entièrement à la charge de la Promotion nationale.

La réorganisation du crédit agricole, telle qu'elle avait été mise au point par le dahir du 25 jourmada II 1381 (4 décembre 1961), s'est progressivement réalisée et, le 1^{er} octobre 1962, la Caisse nationale de crédit agricole accordait ses premiers prêts.

L'Office national de modernisation rurale, créé au début de 1962, a rapidement mis au point ses nouvelles structures et réalisé la plus grande partie du programme qu'il s'était fixé, en liaison avec la Promotion nationale dont il a dirigé de nombreux chantiers.

L'Office national des irrigations, dont c'était la deuxième année d'activité, a intensifié son action de mise en valeur des périmètres irrigués et poursuivi ses efforts dans le domaine de l'équipement hydraulique. L'Office national des irrigations a pris en charge le lancement de la culture betteravière dans le Rharb, réalisant dans ce domaine un effort d'encadrement et de vulgarisation sans précédent. Enfin, de grands projets d'aménagement de nouvelles régions ont été mis à l'étude. Parmi ceux-ci, l'aménagement du bassin du Sebou, dont l'examen est poursuivi avec le concours du Fonds spécial des Nations Unies et de la F.A.O., est de loin le plus ambitieux par son objet, — l'irrigation de tout le Rharb, soit plus de 200.000 hectares, — et par son coût prévisible, — plus d'un milliard de dirhams.

Le remembrement des terres qui est l'une des conditions de la valorisation des cultures et de l'expansion du revenu agricole a fait l'objet d'un dahir, le 27 moharrem 1382 (30 juin 1962) qui en détermine les conditions et en prévoit l'application à l'ensemble des terres du pays. Simultanément, la confection d'un cadastre a été entreprise pour remplacer l'ancien système de l'immatriculation facultative. Œuvre de longue haleine, le cadastre ne sera pas achevé avant plusieurs années, mais dès la fin de 1963, plus de 600.000 hectares seront identifiés.

Enfin, appelé à effectuer les études préalables à l'exécution des plans agricoles, un Institut national de la recherche agronomique a été créé.

L'attention que portent les pouvoirs publics aux investissements n'a pas faibli et l'exercice qui vient de s'écouler a vu se réaliser plusieurs œuvres importantes. Ce fut d'abord le début de la production de la raffinerie de pétrole de Mohammedia qui pourra faire face rapidement à tous les besoins du marché intérieur en produits raffinés. La nouvelle filature de coton de Fès, dont la construction avait été décidée sur l'initiative de l'État, représenté par le Bureau d'études et de participations industrielles, a également commencé à produire, améliorant ainsi l'approvisionnement des tissages en filés de coton et de fibranne. De même, les premières voitures de tourisme ont commencé à sortir des chaînes de montage installées à Aïn-es-Sebaï.

La raffinerie de sucre de Sidi-Slimane, entreprise au deuxième semestre 1962, fonctionnera en principe au mois de mai 1963. Par ailleurs, les études en vue de l'édification d'un complexe chimique à Safi ont progressé et, dès le mois d'avril 1962, les premiers travaux de terrassement et de génie civil étaient entrepris.

Malgré les efforts déployés, la relance économique de la ville de Tanger a été lente à se manifester. La zone franche a commencé à fonctionner dès le mois de janvier 1962. Les opérations ont certes été modestes, mais un prochain développement peut être espéré de l'abaissement de la taxe d'entrée en zone franche et de l'institution des crédits « revolving » en monnaies étrangères.

Dans le domaine de l'organisation bancaire, l'année 1962 a été marquée par quelques développements importants de la marocanisation des banques et de leur concentration. Les opérations réalisées, soit par voie de transformation du statut juridique des banques intéressées accompagnée d'une participation de nationaux marocains au capital et à l'administration, soit sous forme d'absorption d'un établissement bancaire étranger par un établissement marocain, ont concerné trois établissements sur vingt-quatre. De telles opérations nécessitent bien entendu, pour être réalisées dans des conditions à la fois raisonnables et utiles, de longues études et en fait, le mouvement de marocanisation des banques a été, au cours de l'année 1962, beaucoup plus ample que ne le donnerait à penser ce simple chiffre. Indépendamment en effet de ces opérations menées à bien, six établissements ont, au cours de l'année, suffisamment progressé dans l'étude du problème pour que l'on puisse considérer comme certaine la réalisation des objectifs prévus pour le courant de l'année 1963.

En fait, on peut prévoir, au 31 décembre 1962, qu'avant la fin de l'année 1963 la presque totalité des banques installées au Maroc aura la forme juridique de société marocaine, ainsi qu'une participation marocaine au capital et au conseil d'administration, et que le mouvement de concentration, éminemment souhaitable et poursuivi lentement mais sûrement au cours de la période récente, se sera encore accentué.

Un dahir du 7 jourada II 1382 (5 novembre 1962) a décidé la réorganisation du régime des prêts immobiliers et du Crédit foncier au Maroc. La réforme, tout en procédant à une refonte et à une remise à jour de textes souvent très anciens, vise essentiellement à stimuler la construction de logements et d'hôtels en rendant le crédit immobilier et le crédit hôtelier plus larges et plus économiques.

L'année a également été marquée par un développement des relations de coopération du Maroc avec l'extérieur. Divers accords ont été conclus avec la France comportant l'octroi de crédits appréciables. Les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie ont continué d'apporter leur aide pour l'équipement du pays. Trois nouveaux accords de coopération économique et technique ont été signés avec la République fédérale allemande, la République populaire fédérative de Yougoslavie et la République populaire de Pologne.

Le Maroc est devenu, en 1962, le 65^e membre de la Société financière internationale qui a pris une participation dans le capital de la Banque nationale pour le développement économique. Celle-ci a obtenu de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement une importante ligne de crédit, renouvelable, et se trouve ainsi désormais nanti de larges moyens d'action.

Telles sont les modifications intervenues au cours de l'année 1962 dans le cadre institutionnel des activités économiques et financières du pays.

C'est à l'analyse des différents aspects de ces activités au cours de l'année écoulée que sont consacrés les principaux développements de ce rapport.

Production agricole.

L'année 1962 a été nettement plus favorable à l'agriculture que l'année 1961 au cours de laquelle une sécheresse exceptionnelle avait affecté la plupart des cultures et plus particulièrement celles de céréales et de légumineuses et fait subir au cheptel des pertes sensibles.

Le revenu agricole brut a retrouvé cette année le niveau de 1960. La part de l'agriculture dans la production intérieure brute, habituellement d'un tiers, a dépassé légèrement cette proportion par suite d'un léger fléchissement dans d'autres branches de l'économie.

Un régime pluviométrique satisfaisant dans l'ensemble a permis un développement normal de la plupart des productions agricoles nationales. La récolte de céréales a ainsi atteint un niveau supérieur à la moyenne des récoltes obtenues depuis 10 ans. Encore convient-il de noter que les ensemencements, quelque peu gênés par les pluies à la fin de 1961 et au début du premier trimestre 1962, ont été légèrement inférieurs à la moyenne des ensemencements durant cette même décennie.

La récolte de blé tendre s'est élevée à 3.228.000 quintaux soit un niveau équivalent à ceux des années 1958 et 1959. Par rapport à ces deux années on note une amélioration des rendements aussi bien en culture moderne qu'en culture traditionnelle. La production de blé dur a retrouvé avec 9.246.000 quintaux le niveau élevé de 1958, c'est-à-dire celui des plus belles récoltes jamais réalisées depuis 1938. D'importants excédents de blé dur ont été ainsi dégagés. Les récoltes d'orge et de maïs ont en revanche atteint des niveaux assez moyens par suite de conditions atmosphériques défavorables dans certaines régions du Sud. La commercialisation a été très active en juin. Elle s'est poursuivie à un rythme plus ralenti par la suite en raison des besoins propres des agriculteurs qui reconstituaient leurs stocks familiaux. Le niveau atteint en fin d'année était néanmoins conforme aux prévisions, sauf pour le maïs.

Les prix de base compte tenu de la prime de sécheresse accordée en 1961 et qui, en 1962, a été incorporée dans les prix légaux, n'ont pas changé par rapport à ceux de la campagne précédente, sauf en ce qui concerne le prix de l'orge qui a été relevé de 1 dirham par quintal.

La récolte de riz s'est élevée à 150.000 quintaux de paddy au lieu de 120.000 quintaux en 1961. Les rendements se sont maintenus au niveau élevé de 50 quintaux à l'hectare. Les modes de commercialisation qui ont été unifiés avec la constitution d'un groupement des riziers a permis une amélioration des prix de vente qui pourrait favoriser le développement de cette culture.

Les cultures de légumineuses, favorisées par les conditions atmosphériques, ont donné des résultats doubles de ceux de l'année précédente et supérieurs à ceux de l'année 1960. La récolte de fèves a été particulièrement bonne.

Les résultats de la campagne de tomates ont été également satisfaisants bien que la pluie ait entraîné, notamment dans le Souss, un accroissement des quantités au détriment de la qualité. La campagne d'exportations 1961-1962, terminée en juin, a porté sur 135.000 tonnes environ soit une augmentation de plus de 36 % par rapport à la période correspondante de 1960-1961. Les prix obtenus sur les marchés étrangers ont été particulièrement rémunérateurs à certaines époques en raison de la faiblesse de la production algérienne. La campagne 1962-1963 a bien débuté à l'automne et les surfaces plantées en tomates de printemps sont en augmentation.

La production de pommes de terre en 1961-1962 a été bonne et les exportations ont été particulièrement élevées, en augmentation de plus de 60 % par rapport aux ventes réalisées pendant la campagne 1960-1961. La préparation de la campagne suivante a rencontré quelques déboires par suite du mauvais temps et des difficultés d'approvisionnement en semences.

La récolte d'agrumes en 1961-1962 a été du même ordre de grandeur qu'au cours de la campagne précédente soit environ 490.000 tonnes. Les plantations s'accroissent chaque année d'environ 2.000 hectares. Les résultats de la commercialisation ont fait ressortir une progression des ventes de clémentines et une diminution des ventes d'oranges. En définitive, la campagne de vente a été légèrement inférieure à celle de 1960-1961. La modification des courants d'échanges notée en 1961 s'est accentuée en 1962. La part relative des expéditions vers la France a diminué par rapport à celle des autres pays étrangers — 43,8 % du total, au lieu de 46,2 % en 1960-1961. La campagne 1962-1963 a débuté plus tardivement et la récolte d'oranges a été contrariée par la pluie. A la fin de l'année, les ventes de clémentines accusaient un nouveau progrès par rapport à la campagne précédente, mais les exportations d'oranges avaient diminué de 20 %.

La production de la viticulture est la seule production agricole qui ait marqué en 1962 une baisse sensible par rapport à la campagne précédente. Le chergui et la grêle ont causé de sérieux dégâts aux vignobles des régions de Meknès, Fès et Oujda. La production n'a pas dépassé 1.700.000 hectolitres soit 20 % de moins que l'année précédente. L'écoulement a été facilité cette année par l'augmentation du contingent admis en franchise en France et par la possibilité accordée pour la première fois aux vins marocains d'être utilisés comme vins de coupage, ce qui a pour effet d'élargir considérablement leurs débouchés.

La récolte d'olives a été excellente à Marrakech, très moyenne à Fès, la production 1962-1963 serait toutefois sensiblement supérieure à celle de 1961-1962 qui avait été médiocre. Les prix pratiqués ont été élevés.

Les cultures industrielles ont continué de se développer. La récolte de coton en 1962-1963 a été supérieure à celle de la campagne 1961-1962 et les rendements ont été améliorés dans le Tadla où ils sont passés de 9,8 à 11,4 quintaux à l'hectare tandis qu'ils se maintenaient à 15 quintaux à l'hectare environ dans la Moulouya. Après plusieurs années d'essais culturels, la culture de la betterave sucrière a été lancée à l'automne de 1962 sur une grande échelle. Les contrats de culture signés ont porté sur 6.900 hectares ce qui devrait normalement assurer les approvisionnements de la sucrerie de Sidi-Slimane si toutefois les dégâts causés par les inondations en janvier 1963 ne sont pas trop élevés.

Le cheptel, fortement touché par la sécheresse en 1961, s'est amélioré en 1962. L'état d'entretien a été satisfaisant dans l'ensemble. De nombreux agriculteurs ont reconstitué leurs troupeaux décimés l'année précédente. Des efforts sont actuellement tentés en vue d'améliorer les races bovines et les modes d'alimentation afin de parvenir à une plus grande rentabilité en viande et en lait.

Succédant à une des plus mauvaises campagnes que l'agriculture marocaine ait connue, l'année 1962 a permis dans l'ensemble une très nette amélioration de la situation du monde rural.

ÉNERGIE ET MINES.

Énergie.

En 1962, l'indice de la production d'énergie a augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution traduit le développement sensible de l'extraction de pétrole et l'accroissement considérable du raffinage, la consommation d'électricité n'ayant pas enregistré de variation remarquable et l'extraction de charbon ayant au contraire fléchi sensiblement.

La consommation globale d'énergie, exprimée en équivalent charbon a progressé de 3,8 %. Ce taux est sensiblement moindre que celui des années précédentes — 5,6 % en 1961 et 6,8 % en 1960.

Tandis que la production de pétrole du Rharb était, par suite de l'épuisement des petits gisements, réduite de 80.000 à 60.000 tonnes, le gisement d'Essaouira a au contraire commencé à entrer en exploitation. Plus de 67.000 tonnes de pétrole brut ont été extraites de ces nouveaux puits et les prévisions font état d'un régime de croisière, à partir de 1963, de l'ordre de 100.000 tonnes. Les travaux de recherche et de prospection se sont par ailleurs poursuivis très activement et de nouveaux permis ont été concédés.

La raffinerie de la SAMIR, inaugurée en janvier 1962, a traité pour l'année entière 652.000 tonnes de pétrole brut d'importation, la raffinerie de Sidi-Kacem ayant pour sa part raffiné le pétrole extrait du sous-sol marocain et un peu plus de 100.000 tonnes de pétrole étranger. La consommation de produits pétroliers qui avait marqué en 1961 un léger recul sauf en ce qui concerne les fuel-oils et le gas-oil a, en 1962, enregistré une reprise s'étendant à tous les produits et il convient de souligner l'augmentation des ventes d'essence et de super-carburant de 2 % et de 0,6 % respectivement.

L'activité des charbonnages aurait été sans doute équivalente à celle de l'année 1961 si les mines n'avaient rencontré en janvier et en février 1962 des difficultés qui ont fortement affecté la production. Des conflits sociaux et des conditions atmosphériques défavorables ont en effet réduit la production des deux mois considérés à 33.000 tonnes, soit un peu plus de la moitié du rythme habituel d'extraction. Par la suite, l'exploitation s'est poursuivie, mais le retard n'a pu être comblé et, pour l'année entière, la production a fléchi de 9,8 % par rapport à l'année précédente. Il en est résulté quelques difficultés pour répondre aux besoins de la demande intérieure ou étrangère. Les ventes sur le marché intérieur ont diminué de 7,1 % et les exportations de 19,5 %.

La consommation totale de charbon (charbon d'origine nationale et charbon importé) a diminué de 3 % en 1962 par rapport à 1961. Les centrales thermiques qui, en 1961, par suite de la sécheresse, avait dû suppléer le ralentissement de la production des centrales hydrauliques et augmenter leur consommation de fines de 19 % par rapport à 1960, ont, en 1962, réduit leurs achats de 27 %. La consommation des sucreries a également diminué d'un tiers entre 1961 et 1962. En revanche, la consommation des usines de phosphates et des cimenteries s'est accrue respectivement de 11 % et de 2 %. La demande des autres utilisateurs, parfois limitée par la pénurie des qualités demandées, a progressé de 5 %.

La consommation d'énergie électrique, a progressé en 1962 d'environ 3,7 %, soit à un rythme équivalent à celui de l'année précédente. Cette évolution résulte de l'augmentation des besoins des usagers domestiques, artisanaux et industriels d'une part, et de l'extension du réseau de distribution d'autre part. Les ventes aux usines de phosphates, aux industries chimiques, aux industries textiles et aux mines sont en augmentation. La consommation des autres secteurs est stable ou en légère baisse.

Mines.

L'activité d'ensemble des industries minières a été moins soutenue en 1962 que l'année précédente et, pour la première fois depuis dix ans, l'indice général de l'extraction a accusé une baisse légère de 2,5 % après avoir marqué en 1961 une augmentation de 4,3 %.

La surproduction mondiale de certains minerais et la baisse des cours qui en résulte, l'appauvrissement de quelques-uns des gisements nationaux, une certaine baisse de la productivité, quelques conflits sociaux localisés, sont à l'origine de cette évolution.

La valeur approximative de la production minière a ainsi atteint 730 millions de dirhams au lieu de 770 millions de dirhams en 1961 et 750 millions de dirhams en 1960 (1).

Les mines de phosphates sont pratiquement les seules exploitations minières qui, en 1962, aient poursuivi leur expansion. L'extraction de phosphates humides a augmenté de 10 % par rapport à 1961 et la production de phosphates secs a progressé de près de 3 %. Comme en 1961, c'est le gisement de Youssoufia qui enregistre le rythme d'augmentation le plus élevé. La production du centre de Khouribga est restée stationnaire mais représente encore près de trois fois celle de Youssoufia. Le succès croissant des phosphates à 80/82 % — analogues aux productions du Sénégal et du Togo — qui sont fournis depuis le début de 1962 par la laverie ultra-moderne de Oued-Zem est de bon augure pour les perspectives d'expansion du centre de Khouribga. En outre, une usine-pilote pour la production de phosphates à 84 % à partir de couches inférieures jusqu'alors inexploitées ouvre la voie des nouveaux marchés qui se dessinent en faveur de phosphates à très haute teneur.

Pour la première fois, les ventes totales de phosphates ont dépassé 8 millions de tonnes. Ce résultat a été atteint grâce à l'accroissement des exportations qui se sont élevées en 1962 à 7.955.000 tonnes au lieu de 7.565.000 tonnes en 1961, les ventes sur le marché intérieur étant restées stables et assez peu importantes. La France est restée le premier acheteur de phosphates marocains avec 1.219.000 tonnes soit 123.000 tonnes de plus qu'en 1961. Il y a lieu de noter l'augmentation importante en valeur relative des expéditions à destination de la Pologne qui passent de 307.000 tonnes à 505.000 tonnes. Le fléchissement des exportations vers la Chine et l'Italie, déjà relaté en 1961, s'est poursuivi en 1962.

Pour répondre dans les meilleures conditions à l'expansion des marchés, des essais d'extraction à l'échelle industrielle par longues tailles mécanisées se poursuivent à Youssoufia. Par ailleurs, de nouvelles installations de stockage ont été mises en service à Safi tandis que se poursuit l'étude de nouveaux procédés d'enrichissement qui permettraient d'améliorer la compétitivité des phosphates marocains sur un marché mondial où apparaissent chaque année de nouveaux concurrents.

En ce qui concerne les minerais métalliques, l'exercice écoulé n'a pas été dans l'ensemble favorable aux mines marocaines. La tendance au ralentissement de la demande sur les marchés extérieurs, déjà constatée en 1961, s'est en effet accentuée en 1962. Le rétrécissement des débouchés à la fois imputable à la surproduction mondiale de certains produits, à la stagnation des besoins des utilisateurs, à l'amélioration des procédés de fabrication... a entraîné une baisse sensible des exportations de minerais de fer, de manganèse, de zinc, qui s'est directement répercutée sur le niveau de la production.

La diminution des achats de minerai de fer de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne de l'Ouest est à l'origine de la baisse des exportations qui a atteint plus de 28 % par rapport à 1961. L'extraction a dû par la suite être réduite et l'exploitation du gisement des Ait-Amar, de faible teneur, a été suspendue. Finalement, la production a été ramenée de 1.462.000 tonnes à 1.149.000 tonnes, soit une diminution de plus de 21 %.

La production de manganèse, qui avait atteint un niveau record en 1961, a fléchi de près de 18 % en 1962 à la suite principalement des difficultés d'écoulement rencontrées sur les marchés extérieurs. Les États-Unis, qui ont reconstitué leur stock de sécurité, ont ralenti leurs achats. En Europe, un léger fléchissement de la production sidérurgique a entraîné également une diminution des besoins. De plus, les utilisateurs exigent des minerais d'une teneur de plus en plus élevée ce qui place certaines mines marocaines dans une position défavorable sur les marchés extérieurs où de nouveaux concurrents sont apparus, le Gabon notamment avec un minerai à forte teneur (50 à 52 %). Les ventes sont ainsi passées de 497.000 tonnes en 1961 à 426.000 tonnes en 1962, soit un recul de plus de 14 %.

Une évolution analogue, provenant en grande partie de la baisse des cours due à l'atonie du marché international, a marqué la production de zinc qui a diminué de près de 14 %. Le fléchissement des ventes a toutefois été moins accentué et a atteint un peu moins

(1) Ces valeurs sont calculées F.O.B. port d'embarquement pour tous les minerais, sauf l'antracite et le pétrole brut dont la valeur retenue est celle qui est fixée sur le carreau de la mine ou « rendu raffinerie ».

de 5 % au lieu de 25 % en 1961 ; la France, principal client, a réduit ses achats de 6.600 tonnes tandis que l'Allemagne et la Pologne ont fortement accru les leurs.

Le *minéral de plomb* a bénéficié d'une conjoncture plus favorable qu'en 1961, la production et les ventes ayant progressé respectivement de 2,3 % et de 4,3 %. Cette évolution a concerné principalement les petits centres miniers, les grandes exploitations ayant au contraire, à la seule exception de celle de Mibladon, accusé un ralentissement de production. Les débouchés se sont quelque peu développés, notamment en Belgique, en Italie, en Grèce et en Suisse. Les mines de *cuivre* et de *cobalt* ont également enregistré une légère augmentation de leur production et de leurs ventes.

Pour alléger les charges d'exploitation des mines les Pouvoirs Publics ont pris dès le milieu de l'année des mesures tendant à réduire le taux de la taxe *ad valorem* à l'exportation et à accorder des ristournes sur le prix de l'énergie électrique.

Industries de transformation.

Le ralentissement de l'activité industrielle qui avait été observé dans certains secteurs à la fin de l'année 1961 s'est prolongé pendant le premier semestre 1962. Après la période des congés, une reprise s'est manifestée dans plusieurs branches et l'indice de la production industrielle s'est établi en définitive, pour l'année entière, à un niveau supérieur de 3,4 % à celui de l'année précédente. Cette évolution n'a cependant pas affecté également les divers secteurs des industries de transformation. Les industries de biens d'équipement, qui depuis longtemps souffrent de l'insuffisance de la demande globale, paraissent avoir connu en 1962 une légère baisse de leur activité par rapport à 1961. Au contraire, les industries de biens de consommation ont enregistré un niveau de production soit équivalent, dans l'ensemble, à celui de l'exercice précédent, soit, dans certains cas, en hausse.

Les industries de *biens d'équipement* comprennent la plupart des industries de la métallurgie et des constructions mécaniques et certains secteurs des industries chimiques et parachimiques.

En dépit d'une amélioration quasi-générale de la conjoncture en fin d'année, l'*industrie des métaux* a accusé en 1962 un fléchissement de sa production globale d'environ 2 %. Cette évolution a confirmé les inquiétudes qui étaient apparues à la fin de 1961 relatives à l'insuffisance des commandes en carnets. Elle s'est atténuée à partir de juillet avec la mise en route des travaux de la sucrerie de Sidi-Slimane.

La production des *fonderies* de fonte et d'acier a légèrement fléchi, les ordres en carnets pendant les premiers mois de l'année n'ayant permis qu'un rythme de travail modéré ; les fournitures de matériel pour les industries extractives ont été particulièrement faibles. Sauf dans ce secteur particulier où les difficultés ont persisté, un regonflement des carnets de commandes à partir de juin a permis de compenser pratiquement le recul des premiers mois de l'année. L'activité de la fonderie de métaux non ferreux, d'aluminium notamment, a en revanche marqué une progression sensible par rapport à l'année précédente.

Après l'achèvement des travaux de la raffinerie de pétrole, diverses entreprises de *chaudronnerie* et de *charpente métallique* ont connu un ralentissement sensible de leur production qui s'est parfois prolongé jusqu'en septembre. Une nette amélioration s'est manifestée au cours du dernier trimestre. L'indice de la production du secteur pour l'ensemble de l'année a toutefois fléchi de 12,4 %.

L'activité des entreprises de *montage de camions* a été ralentie en début d'année par la faiblesse de la demande intérieure. Pour l'année, les immatriculations ont été inférieures à celles de 1961, malgré la forte reprise de la demande à partir de septembre. La part de l'industrie locale dans les ventes est passée de 50 % à près de 90 % d'une année à l'autre à la suite de l'interdiction de l'importation de véhicules utilitaires décidée en mai 1961 et la production a augmenté de 123 %. L'entrée en service de la chaîne de montage de *voitures de tourisme* n'est pratiquement intervenue qu'en mars, trop tardivement pour permettre la réalisation du programme de fabrication qui avait été fixé à 4.200 véhicules.

L'industrie du *fer-blanc* a maintenu en 1962 le haut niveau d'activité qu'elle avait déjà connu l'année précédente. Les tonnages produits ont été équivalents à ceux de 1961. Le caractère saisonnier de la production s'est atténué en raison d'un meilleur échelonnement des commandes et d'une plus grande diversité de la demande.

Certains secteurs des *industries chimiques*, indirectement liés à la production de biens d'équipement, ont connu une évolution parallèle à celles des industries utilisatrices. C'est le cas de la production d'oxygène utilisé en métallurgie qui a légèrement fléchi, tandis que les fabrications d'argon ont fortement augmenté en liaison avec la réalisation d'une importante commande de wagons spéciaux en aluminium. L'industrie du caoutchouc industriel a maintenu sa production à un niveau équivalent à celui de l'année précédente, tandis que la fabrication de pneumatiques continuait à se développer, accusant pour l'année 1962 un accroissement de production de 108 %.

L'usine de *cellulose* a augmenté ses fabrications de pâte à papier de 11 % mais s'est heurtée au 4^e trimestre à une pénurie relative de matières premières. Elle a entrepris également la fabrication d'une pâte textile pour laquelle s'effrent de très larges débouchés.

Les *engrais* et les *produits phytosanitaires* dont la production est liée aux besoins agricoles ont continué de se développer et plus particulièrement les superphosphates dont la fabrication s'est accrue de plus de 10 %. La production de *détergents* et de *produits de synthèse* livrés à la consommation a subi un recul d'environ 5 % après avoir quintuplé de 1958 à 1961.

La branche des *matériaux de construction* a marqué en 1962 une augmentation de 4,2 %, soit un léger fléchissement du rythme d'expansion observé les années précédentes, imputable exclusivement à la diminution des fabrications d'amiante-ciment. La production de ciment a continué de s'accroître, enregistrant un progrès de 10 % par rapport à 1961, ainsi que celle des produits rouges qui a augmenté de plus de 7 %.

La construction du barrage de Mechra-Khila s'est poursuivie normalement ; les travaux d'infrastructure routière et portuaire ont continué de se développer ; les chantiers de la Promotion nationale affectés à l'exécution de travaux publics ont marqué une nouvelle extension ; l'évolution des permis de construire a fait ressortir une augmentation de 3,5 % du nombre des permis, une augmentation de 6 % des surfaces pour un nombre et une valeur de logements respectivement en hausse de 6,9 % et de 17 % par rapport à 1961.

L'industrie des *biens de consommation* a, dans l'ensemble, connu une activité plus satisfaisante que l'industrie des biens d'équipement.

La production de l'*industrie textile* qui, en 1961, s'était accrue de 4,2 % seulement en raison de la faiblesse de la demande intérieure et de la concurrence très vive des textiles importés, a accusé, en 1962, une augmentation de plus de 16 %. Cette évolution est le fruit des efforts de modernisation et d'équipement des entreprises existantes et de la mise en route de nouvelles installations. Elle s'est parfois traduite par un gonflement des stocks, surtout sensible au stade du négoce. Cette expansion des industries textiles en 1962 ne s'est pas étendue à tous les secteurs. Certains ont au contraire marqué une baisse, tel celui du tissage de rayonne et de fibres synthétiques qui a accusé un fléchissement de l'ordre de 15 %. Le coton, plus directement concurrencé par les importations, n'a progressé que de 5 à 6 %, tant en filature qu'en tissage. Le secteur de la laine a, en revanche, accusé une hausse de 32 % en filature et de 6 % en tissage. A partir du second semestre, des signes d'amélioration du marché intérieur sont apparus avec le début de la commercialisation des récoltes. La reprise a toutefois été limitée et a bénéficié principalement aux branches de la bonneterie et de la confection. Les commandes administratives ont, par ailleurs, constitué un facteur appréciable de soutien de l'activité de nombreuses firmes.

L'*industrie des corps gras* a connu également en 1962 un niveau d'activité élevé. L'indice de la production a augmenté de 6,4 %. Cette évolution a été exclusivement le fait du secteur de la trituration et du raffinage des huiles végétales, les fabrications de margarine et de savon étant restées pratiquement stables de 1961 à 1962.

Dans l'ensemble, les *industries alimentaires* ont eu une activité supérieure à celle de l'année précédente. Les minoteries industrielles ont continué de travailler au maximum de leur capacité de production jusqu'à ce que soient réalisées les premières récoltes, époque à partir de laquelle les agriculteurs ont eu recours aux moulins artisanaux. La production de pâtes, couscous, biscuits est restée stable. La production de sucre raffiné qui avait fléchi en 1961 de 5 % a marqué, en 1962, une progression de près de 13 %. Cette évolution résulte à la fois de la diminution des stocks et l'accroissement de la consommation.

Bien que la campagne de pêche ait été plus tardive que d'habitude et assez irrégulière dans l'ensemble, le secteur de la fabrication de conserves de sardines a réalisé le programme prévu. A la fin de l'année, les tonnages exportés étaient légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, malgré quelques difficultés rencontrées sur les marchés extérieurs à la zone franc.

Les industries du cuir, et principalement le secteur des cuirs lourds, ont continué à connaître, en 1962, une conjoncture défavorable qui a entraîné un recul de l'indice de production de la branche entière de plus de 18 %. La production de peausseries qui avait diminué de près de 45 % en 1961 a marqué un léger progrès en 1962. Les fabricants de chaussures qui ont bénéficié d'une protection douanière accrue ont cependant produit un peu moins que l'année précédente.

Le secteur de la transformation du papier-carton a augmenté ses productions en raison d'une demande soutenue de fournitures scolaires et de cartons d'emballage.

PRIX ET SALAIRES.

Prix.

L'indice officiel des prix de gros a marqué une baisse de 0,5 % de décembre 1961 à décembre 1962, la hausse des prix de la viande s'étant trouvée compensée dans le groupe de produits alimentaires par la baisse des prix d'un certain nombre de denrées agricoles consécutives à la bonne récolte. La structure ancienne de cet indice permet cependant difficilement d'apprécier l'évolution des prix des produits locaux et paraît inadaptée à la composition actuelle des importations.

La hausse des prix de détail a été plus marquée qu'en 1961. D'une façon générale, l'augmentation des revenus monétaires nominaux a pesé sur les prix pour tous les produits non taxés à l'échelon de détail. Le relèvement des droits de douane sur certains produits, décidé en septembre 1961 mais sur lequel on est d'ailleurs partiellement revenu au début de 1963, a également exercé son influence.

L'indice officiel du coût de la vie à Casablanca, basé sur les dépenses du travailleur marocain, a augmenté de 5,4 % entre décembre 1961 et décembre 1962 au lieu de 2,2 % seulement l'année précédente. Cette évolution est due pour l'essentiel, et en raison même de la composition de l'indice, à l'augmentation des prix des produits alimentaires locaux et notamment de la viande.

Face à une demande de volume à peu près constant, les prix de la viande ont suivi de fortes fluctuations du fait de l'irrégularité de l'offre dont l'importance dépend des besoins plus ou moins grands de monnaie dans le monde rural. Leur forte augmentation au cours de l'année est due essentiellement à une certaine rétention de bétail de la part des éleveurs, qui profitent de la bonne pluviosité de l'année 1962 pour reconstituer leurs troupeaux décimés à près de 40 % par la sécheresse de 1961, et, dans une certaine mesure, au vif accroissement des exportations de bêtes sur pied à des prix très rémunérateurs.

L'évolution de l'indice du coût de la vie à Casablanca au cours de l'année est conforme dans l'ensemble aux mouvements saisonniers habituels mais l'on note par rapport à l'année dernière des décalages dans le temps et des variations d'une plus grande amplitude.

La hausse saisonnière de l'hiver 1961-1962 s'est poursuivie jusqu'en mars. Elle a atteint tous les indices partiels et a eu pour effet de relever le niveau de l'indice général de près de 3,7 %, alors qu'en 1961 la hausse s'était arrêtée fin février et n'avait été que de 2,4 % de décembre à février. Due à des facteurs essentiellement saisonniers pour l'indice des produits alimentaires (viande, poisson, lait, fruits...), la hausse a été entraînée en partie, pour les autres indices partiels, par la majoration des salaires, le relèvement de certains droits de douane et l'application de la nouvelle taxe sur les produits et services.

En avril et en mai, est intervenue la baisse de printemps qui a atteint 1,6 % par rapport à mars, à la suite d'une réduction des prix des produits alimentaires de l'ordre de 3,1 % pendant les deux mois considérés. En 1961, la baisse, qui était intervenue un mois plus tôt et avait duré jusqu'en juin, avait atteint 4,1 % par rapport au niveau de février.

La hausse d'été a repris, en 1962, dès le mois de juin. Elle s'est prolongée jusqu'en novembre pour marquer, comme le fait s'était déjà produit en 1961, un temps d'arrêt en décembre. Cette progression a été relativement lente de juin à octobre. Elle s'est accélérée brutalement en novembre sous l'effet d'une hausse saisonnière, particulièrement accentuée cette année, du prix de la viande.

Salaires.

Les salaires de l'industrie, du commerce et des journaliers agricoles ont été relevés en janvier 1962 de 5,7 % par application des dispositions du dahir du 28 rebia II 1379 (31 octobre 1959) sur l'échelle mobile des salaires. De surcroît, la persistance du mouvement de hausse des prix de détail a, dans les derniers mois de l'année, amené un certain nombre d'employeurs de l'industrie et du commerce à consentir spontanément des majorations de salaires. On peut donc considérer, malgré l'absence de statistiques suffisantes, que l'année 1962 a été marquée par une certaine tendance à la hausse des salaires.

Cette tendance, dont les occasions ou les causes ont été le mouvement des prix de détail, ne reflète pas une évolution nouvelle dans la situation de l'emploi. Sans doute, dans l'agriculture, la situation de l'emploi s'est-elle améliorée au moins passagèrement à l'époque des récoltes et lors de la préparation de la nouvelle campagne. Mais dans le commerce et l'industrie, le nombre d'emplois existant ne paraît pas avoir sensiblement varié d'une année à l'autre. Les progrès constatés dans la production de certains secteurs sont restés dans des limites telles qu'il n'a pas été nécessaire de faire appel à une main-d'œuvre nouvelle et l'accroissement de l'emploi dans certaines branches, en liaison avec l'expansion de l'activité et le démarrage de nouvelles unités de production, a été souvent compensé par les réductions d'effectifs rendues nécessaires dans certains autres secteurs, les mines notamment.

Le développement de l'œuvre entreprise par la Promotion nationale a été, cette année encore et sur des bases plus amples que l'année précédente, l'élément d'activité nationale qui a eu l'incidence directe la plus appréciable sur le volume de l'emploi. Le nombre de journées de travail qu'ont représenté les chantiers ouverts au titre de la Promotion nationale est passé de 15 millions dans le programme 1961-1962 à plus de 20 millions dans le programme 1962-1963, représentant l'utilisation de près de 80.000 travailleurs sur une base annuelle. Avec le renforcement des moyens techniques et financiers dont elle dispose, la Promotion nationale est, à court et à moyen terme, le facteur déterminant dans la réalisation d'un équilibre de l'emploi, sans cesse remis en question par l'importante pression démographique.

LES RELATIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER.

Grâce essentiellement à l'amélioration de la production agricole et à l'entrée en production d'investissements industriels nouveaux, le déficit des opérations commerciales ou financières avec l'étranger s'est notablement réduit par rapport à 1961. Les réserves de change du pays, relativement stables pendant les premiers mois de l'année et ayant même marqué une légère tendance à l'augmentation en juin et juillet, ont enregistré une baisse régulière et modérée d'août à décembre. A cette dernière date, elles sont inférieures en fait de 101 millions de dirhams à celles de décembre 1961, alors qu'au cours de l'exercice précédent la diminution atteignait 260 millions de dirhams. Au niveau actuel, les disponibilités à vue de l'Institut d'émission, compte non tenu de l'encaisse-or, représentant quatre mois environ des importations moyennes de 1962.

Enfin, le déficit des règlements extérieurs ayant diminué, la ponction qu'il entraîne sur les disponibilités monétaires des entreprises et des particuliers a été beaucoup moins importante que l'année précédente.

COMMERCE ÉTRANGER.

Le premier facteur déterminant de cette évolution a été l'orientation nouvelle des échanges commerciaux. Le mouvement d'expansion observé depuis 1959 ne s'est pas prolongé en 1962 et le montant total de la valeur des marchandises importées et exportées a légèrement fléchi. La contraction assez sensible des importations et la légère progression des exportations ont entraîné une réduction du

déficit de la balance commerciale, telle qu'elle apparaît dans les statistiques douanières, de 526 millions de dirhams l'année précédente à 389 millions de dirhams au cours de l'exercice.

Cette évolution s'est produite sans que la réglementation du commerce extérieur ait subi de modification notable depuis les mesures prises en septembre 1961. Les quelques changements du tarif douanier intervenus en 1962 ont été généralement orientés vers la diminution de certains droits. On note également que le rajustement de certains droits de douane a été accompagné d'une forte réduction de la liste des contingents à l'importation.

En 1962, les importations se sont élevées à 2.729.000 tonnes pour 2.151 millions de dirhams, marquant ainsi un fléchissement de 10,2 % en tonnage et de 4,7 % en valeur par rapport à l'année précédente. La réduction des achats à l'étranger a porté principalement sur les produits énergétiques, et, dans une moindre mesure, sur les produits alimentaires et les biens d'équipement.

Les achats de produits alimentaires ont continué de représenter près du quart de la valeur des importations totales. Pour pallier l'épuisement des réserves, les importations de blé tendre, de l'ordre de 360.000 tonnes, ont dû, malgré l'amélioration de la récolte, être maintenues au niveau de l'année précédente, mais les quantités d'orge importées ont baissé de 323.000 tonnes en 1961 à moins de 58.000 tonnes. Du fait de l'augmentation des besoins de la population, les achats de sucre ont progressé de 6 % passant de 185 à 197 millions de dirhams. En 1962, ces achats ont représenté plus de 37 % des dépenses effectuées pour l'approvisionnement du pays en produits alimentaires au lieu de 33 % en 1961.

La valeur des importations de produits énergétiques a très nettement diminué. Les installations de la SAMIR qui ont commencé à fonctionner en 1962 ont en effet permis de satisfaire une part importante de la demande intérieure en produits raffinés.

Les achats de biens d'équipement industriels ont fléchi dans l'ensemble, l'accroissement de la demande de machines textiles et de moteurs n'ayant que partiellement compensé le ralentissement observé sur les importations de machines outils, d'appareils de levage et de manutention, de matériel ferroviaire. Les livraisons de machines destinées à l'équipement de l'agriculture ont pratiquement doublé d'une année à l'autre, un contingent d'environ 600 tracteurs agricoles ayant été réceptionné en 1962. Mais leur part dans l'ensemble des importations reste faible, moins de 1 %.

Les importations de matières premières et de demi-produits se sont accrues de 1,4 %. Celles de produits finis pour la consommation ont augmenté de 0,8 % et leur montant a peu varié au cours des trois premiers trimestres pour s'accroître sensiblement pendant le quatrième. Comme en 1961, la progression a concerné principalement les médicaments et les papiers. En revanche, la réduction des achats de tissus en coton ou fibres synthétiques et de voitures de tourisme a correspondu à la fois à une contraction du marché intérieur et au démarrage de nouvelles productions nationales.

Le montant des exportations, dont plus de 82 % représentent des produits agricoles et des minerais, s'est élevé à 1.762 millions de dirhams soit une augmentation en valeur de 1,7 % par rapport à 1961. La comparaison des tonnages exportés fait ressortir en revanche une baisse de 1,4 %, tenant essentiellement au ralentissement des ventes de produits miniers. Le maintien de la valeur des exportations est dû à la progression du prix des produits agricoles pris dans leur ensemble.

Les exportations de produits alimentaires qui avaient fléchi l'année précédente de 10 % en valeur ont retrouvé le niveau de 1960. L'amélioration des résultats de la dernière récolte s'est manifestée en particulier par la reprise des ventes de blé dur, qui se sont élevées à 31 millions de dirhams en 1962. Le montant des ventes de tomates et de pommes de terre a été supérieur respectivement de 6 et 64 % à celles de 1961. Les exportations d'agrumes ont en revanche légèrement diminué.

Les ventes de conserves de poissons se sont accrues de 12,5 % d'une année à l'autre.

La demande étrangère de produits miniers a été sensiblement moins soutenue qu'en 1961. En particulier, les exportations de minerai de fer ont fléchi de près de 30 % en tonnage et de 40 % en valeur. L'évolution défavorable de la conjoncture sur le marché international a entraîné une réduction des tonnages de manganèse et de zinc

exportés, ceux de plomb restant pratiquement stables d'une année à l'autre. La contraction quasi générale des exportations de minerais a été partiellement compensée par le développement des exportations de phosphates qui se sont établies en 1962 à un niveau record voisin de 8 millions de tonnes, soit une progression de 5 % en tonnage et de 6 % en valeur par rapport à 1961.

Les ventes à l'étranger des produits des industries de transformation ont représenté en 1962 3,8 % du total des exportations. Elles ont marqué dans l'ensemble un léger recul en dépit d'une progression des exportations de camions, de tapis et de vêtements de confection.

La répartition géographique des échanges extérieurs en 1962 n'a pas fait apparaître de différences notables par rapport à celle de 1961.

L'Europe reste le principal client et le fournisseur le mieux placé du Maroc, et, en Europe, la Communauté économique européenne continue d'être prépondérante tant en ce qui concerne ses ventes au Maroc qui ont représenté 56 % des importations totales du pays que ses achats qui ont atteint 58 % du total des exportations marocaines. La France, ayant pu reprendre ses achats de blé dur avec l'amélioration des récoltes au Maroc et ayant accru ses importations de primeurs, de vins et de conserves a augmenté ses importations de plus de 7 %. Les exportations vers l'Allemagne fédérale ont légèrement fléchi et celles à destination de la Belgique, de l'Italie et des Pays-Bas sont restées stables. Les importations du Maroc en provenance de France ont diminué de 7 % et celles en provenance des autres pays du Marché commun n'ont presque pas varié.

En ce qui concerne les relations commerciales avec les autres pays, il faut noter la reprise des échanges maroco-cubains. Les achats sont passés de 35 à 113 millions de dirhams et ont correspondu essentiellement aux approvisionnements du Maroc en sucre. Les ventes du Maroc à ce pays ont par ailleurs doublé par rapport à 1961. Un développement sensible des exportations a également été observé vers la Pologne et la Tchécoslovaquie tandis que fléchissaient les ventes à l'Algérie. Les États-Unis ont quelque peu réduit leurs achats au Maroc mais leurs ventes ont continué de se développer principalement avec les livraisons de céréales. Celles-ci ont d'ailleurs été réalisées soit dans le cadre de prêts soit à titre de dons.

Par zones monétaires, le déficit commercial avec la zone franc a diminué de plus de 60 % mais s'est accru avec les États-Unis et les pays dits du « Groupe Bilatéral ». L'excédent global avec la zone sterling et les autres pays de la zone de convertibilité a augmenté.

BALANCE DES PAIEMENTS.

Lorsqu'on passe du domaine des statistiques commerciales à celui des règlements commerciaux, divers éléments viennent modifier les chiffres. Ce sont d'une part le fait que les statistiques douanières prennent en considération, à l'importation, des prix C.A.F., et à l'exportation, des prix F.O.B., et d'autre part, le fait que de fortes importations, de produits alimentaires notamment, sont financées par des crédits à long terme ou reçues à titre de dons. Compte tenu de ces deux séries de facteurs, auxquelles il convient d'ajouter l'incidence du décalage qui peut intervenir dans les règlements, la balance des règlements commerciaux effectifs ayant influé sur le montant des réserves de change a été pratiquement en équilibre en 1962. Les recettes réelles au titre des exportations ont un peu diminué tandis que les dépenses en devises enregistraient une baisse plus accusée.

Les paiements courants non commerciaux avec l'extérieur ont enregistré une légère augmentation de leur déficit global, à la suite de la diminution des recettes gouvernementales au titre des bases étrangères et de la réduction des autres dépenses des gouvernements étrangers. L'apport de devises à ces titres divers est en constante diminution depuis plusieurs années et cette évolution joue un rôle non négligeable dans le déficit global de la balance des paiements.

Les autres postes de la balance des paiements courants ont enregistré au contraire une évolution plus favorable dans l'ensemble.

Les recettes au titre du tourisme ont, notamment, marqué au cours de l'exercice un accroissement très sensible, de l'ordre de 25 % environ. Les dépenses touristiques du Maroc, engagées en très grande majorité lors des vacances d'été, n'ont pratiquement pas marqué de variation par rapport à 1961 et la balance nette, négative l'année dernière, est devenue positive en 1962. Dans ce domaine, les pouvoirs publics n'ont cessé de multiplier les initiatives et les investissements des sociétés spécialisées continuent à se développer.

Le déficit des autres *transferts privés* a diminué. La balance des revenus du capital s'est améliorée, à la fois par un accroissement des rentrées et par une diminution des dépenses. Le solde des autres opérations privées, y compris les transferts des économies des travailleurs marocains à l'étranger et des travailleurs étrangers au Maroc, a également accusé une évolution favorable.

La légère augmentation finale du déficit de la balance des paiements courants, commerciaux ou autres, a été largement compensée par l'accroissement des recettes du Maroc au titre des *mouvements de capitaux*. Le montant total de ces derniers s'est accru d'environ 50 % par rapport à l'année dernière. Si aucune reprise importante des investissements privés d'origine extérieure n'a pu encore être constatée malgré la multiplication des indices favorables, les recettes gouvernementales se sont fortement accrues.

Le poste essentiel est toujours représenté par les prêts de développement des États-Unis, en espèces ou en nature. Des accords particuliers s'y sont ajoutés en 1962 pour mettre à la disposition du Maroc, dans le cadre de prêts à long terme, d'importantes quantités de céréales et pour permettre au Trésor d'utiliser la plus grande partie de leur contrevaletur en dirhams.

Enfin, l'année 1962 a été marquée par la reprise de l'aide gouvernementale française qui a revêtu trois formes différentes : prêts en espèces, découvert de trésorerie, et crédits à l'importation au Maroc. Seul le prêt en espèces, partiellement réalisé en 1962, a eu une influence sensible sur la balance des paiements au cours de l'exercice.

Le déficit général de la balance des paiements a entraîné une réduction de 101 millions de dirhams des *avoirs extérieurs*. Les avoirs de l'Institut d'émission ont diminué de 133 millions de dirhams tandis que le solde net des devises en attente de virement ou de cession dans les banques a augmenté de 32 millions.

Le chiffre concernant l'Institut d'émission ne tient pas compte de la reprise par la Banque du Maroc de la tranche-or de la participation de l'État au Fonds monétaire international. Cet avoir a été transféré du Trésor à l'Institut d'émission en septembre 1962 pour sa valeur en monnaie nationale. Comme cela a déjà été pratiqué dans d'autres pays, la tranche-or de la participation au F.M.I. a été incluse parmi les réserves de changes de la Banque du Maroc dont le montant total au bilan n'accuse ainsi d'une année à l'autre qu'une diminution de 67 millions de dirhams.

Les avoirs extérieurs nets de l'Institut d'émission ont, en revanche, été établis après déduction de la dette à court terme récemment contractée envers la France. À la suite des accords de juillet 1962, en effet, la Banque du Maroc a bénéficié auprès de la Banque de France, agissant pour le Fonds français de stabilisation des changes, d'un découvert de trésorerie d'un montant maximum de 100 millions de nouveaux francs. Cette facilité a été progressivement utilisée dans les derniers mois de 1962 et son solde atteignait au 31 décembre la contrevaletur de 62,5 millions de dirhams.

La réglementation touchant les transferts de toute nature avec l'étranger n'a pas été notablement modifiée durant le dernier exercice et la Banque du Maroc a continué à adapter au jour le jour les cours des changes pratiqués avec les banques ou la clientèle directe en fonction des variations constatées sur les principaux marchés étrangers.

Les accords de paiements bilatéraux, au nombre de 10 à la fin de 1961, s'élevaient à 12 en décembre 1962, à la suite de la signature de nouvelles conventions avec la Hongrie et le Mali. Le solde favorable au Maroc a diminué au cours de l'exercice. Les opérations enregistrées dans ce cadre restent faibles.

LE FINANCEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Les prévisions des dépenses budgétaires de l'État pour 1962 ont été établies en fonction des objectifs fixés par le plan. Elles sont en forte augmentation. Leur total, en ce qui concerne le budget ordinaire et le budget d'équipement à l'exclusion des budgets annexes — dont les subventions pour équilibre figurent au budget ordinaire — passent de 2.067 millions en 1961 à 2.328 millions de dirhams en 1962. La progression des dépenses atteint ainsi, dans les prévisions et, semble-t-il dans les réalisations, 261 millions de dirhams ou 12,6 % alors que celle des dépenses du budget de 1961 avait déjà enregistré par rapport à 1960 une augmentation de 133 millions de dirhams ou 7,3 %.

L'augmentation des dépenses constatée en 1962 se partage, en proportions égales, entre le budget ordinaire et le budget d'équipement.

Les dépenses du budget ordinaire qui s'élèvent à 1.822 millions de dirhams et représentent environ 18 % du produit national brut, tel qu'il peut être estimé actuellement, augmentent de 207 millions de dirhams, à raison de 117 millions pour le personnel, 75 millions pour les dépenses de matériel et 15 millions pour les charges communes.

Mis à part le cas du Ministère de la défense nationale, dont les missions de tous ordres se sont accrues et diversifiées, la progression des dépenses de personnel est due essentiellement à celle de l'action de l'État dans le domaine de l'éducation — 5.698 emplois nouveaux — de la santé publique, de la justice et des travaux publics.

À concurrence de plus de la moitié, l'augmentation des dépenses de matériel s'explique par le renforcement des moyens mis à la disposition du Ministère de l'agriculture pour soutenir l'action de l'Office national des irrigations et de l'Office national de la modernisation rurale.

Les charges communes, enfin, enregistrent des augmentations au titre des charges de la dette amortissable ou flottante, ainsi que des subventions, ristournes et indemnités. La suppression, pour cette année, de la subvention annuelle à la Caisse marocaine des retraites limite l'accroissement total.

En contrepartie de ces dépenses accrues, les prévisions de recettes, qui se montent à 1.506 millions de dirhams, non compris les recettes d'ordre, n'augmentent par rapport à 1961 que de 65 millions de dirhams. Cette progression correspond d'ailleurs en partie à la centralisation par l'État de certaines ressources des collectivités locales. Les recettes réelles ont approché de très près les prévisions, ou les ont même dépassés dans certains cas comme celui des droits de douane.

La progression des dépenses, beaucoup plus rapide que celle des recettes prévues au budget ordinaire, entraîne une augmentation sensible de la fraction des dépenses de fonctionnement, dont le financement est mis à la charge du Trésor. Ces dépenses s'élèvent en effet à 317 millions de dirhams en 1962 au lieu de 175 millions en 1961.

Les dépenses prévues au budget d'équipement s'élèvent à 505 millions de dirhams, en augmentation de 54 millions par rapport à 1961, et les reports de crédits antérieurs non utilisés peuvent leur faire atteindre jusqu'à 720 millions de dirhams. La progression des dépenses concerne principalement l'agriculture et les travaux d'infrastructure, mais les interventions en faveur de l'équipement social, les aménagements ruraux et urbains, le financement de certains investissements ou celui des opérations de la Promotion nationale y tiennent également une place importante. Les prévisions semblent avoir été presque intégralement réalisées.

Pour 258 millions de dirhams, ces dépenses d'équipement sont équilibrées par des ressources intérieures provenant pour moitié environ de prélèvements sur des fonds divers et pour l'autre moitié des bénéfices de l'Office chérifien des phosphates. Le solde, soit 247 millions de dirhams, est financé sur la contrevaletur en dirhams de l'aide étrangère. On remarque toutefois que certaines des ressources intérieures prévues au projet de budget ont déjà fait l'objet, en trésorerie, d'une recette effective au cours des exercices précédents et que les charges du Trésor en sont augmentées d'autant. De même, il faut relever que les modalités de réalisation de l'aide étrangère entraînent parfois l'obligation pour le Trésor de faire des avances de fonds en dirhams et que la progression des dépenses de cette nature en 1962 provoque, en fait, un alourdissement sensible des charges de trésorerie. Celles-ci apparaissent, en définitive, beaucoup plus importantes qu'en 1961.

Les charges du Trésor dans le cadre du budget ordinaire et du budget d'équipement, en accroissement très sensible d'une année à l'autre, s'augmentent également de certaines charges particulières et notamment du financement d'importants projets industriels par des avances en comptes spéciaux hors budget.

Pour faire face à ses besoins accrus, le Trésor a eu recours dans une certaine mesure à l'Institut d'émission. C'est ainsi notamment qu'il lui a demandé de reprendre la tranche-or de la participation de l'État au Fonds monétaire international dont le paiement avait

été assuré par ses soins sur les disponibilités dont il disposait à l'époque. La mobilisation par la Banque du Maroc des traites douanières souscrites par les importateurs lui a également procuré des ressources temporaires. Les dispositions de l'article des statuts de la Banque du Maroc prévoyant à titre courant des avances temporaires égales au 1/10 des recettes budgétaires normales de l'exercice précédent n'ont pas été utilisées.

Les correspondants traditionnels du Trésor lui ont, par ailleurs, apporté au cours de l'année des ressources non négligeables. Les dépôts des entreprises et des particuliers auprès du Trésor ont augmenté de 70 millions de dirhams.

Enfin, le Trésor a bénéficié au cours de l'année de prêts étrangers et a procédé à l'intérieur du pays à des émissions accrues de valeurs à court, moyen et long terme.

Les valeurs à long terme ont été placées dans le public et essentiellement auprès des compagnies d'assurances pour un montant global de 25 millions de dirhams. L'expansion de la dette flottante a été beaucoup plus importante.

L'émission en 1962 de bons du Trésor à court ou moyen terme contraste très fortement avec l'évolution enregistrée en 1961, où la suspension des souscriptions aux bons du Trésor à 1 an et à 18 mois avait entraîné une forte diminution de la circulation de ces effets, tandis que l'émission de bons à 90 jours, à faible taux d'intérêt et difficilement mobilisables auprès de la Banque du Maroc, n'avait rencontré qu'un succès mitigé.

En 1962, la reprise de l'émission de bons du Trésor à 1 an à 3,5 %, aisément mobilisables par l'Institut d'émission, a permis une forte reprise des souscriptions et le montant des bons à court terme en circulation a pu s'établir en fin d'année, et malgré le remboursement de la totalité des bons à 90 jours, à 192 millions de dirhams au lieu de 70 millions au début de l'année.

Le montant des bons à moyen terme n'a pratiquement pas varié. La circulation des bons d'équipement, dont l'émission a été suspendue depuis plusieurs années a diminué, tandis que celle des bons à 5 ans augmentait dans des proportions analogues.

Les souscripteurs des bons à court terme ont surtout été les banques commerciales dont le portefeuille a augmenté au cours de l'année de 82 millions de dirhams ou près de 29 % et représente en 1962 l'emploi de plus de 23 % de l'ensemble des exigibilités à vue du système bancaire.

Les souscriptions en bons à moyen terme des compagnies d'assurances, tenues d'employer en valeurs marocaines la partie de leurs réserves mathématiques qui n'est pas investie en immeubles, ont également fortement progressé en passant de 48 millions de dirhams au début de l'année à plus de 85 millions en décembre 1962.

Il y a lieu de noter que, compte tenu de l'aisance de trésorerie des banques, l'augmentation de leurs souscriptions aux bons du Trésor n'a pas donné lieu à une accentuation marquée de leurs recours aux avances de l'Institut d'émission.

LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

La production et les échanges intérieurs n'ont connu en 1962 de développement notable que dans le secteur agricole. Le commerce extérieur s'est situé à un niveau un peu inférieur dans l'ensemble à celui de 1961. Malgré la multiplication récente d'indices favorables les investissements n'ont pas encore marqué de progrès cette année. Le volume des besoins de financement, et principalement de crédits à court terme s'est accru, soit de façon générale à raison même de la hausse des prix, des salaires et des coûts, soit pour des raisons particulières à quelques branches d'activité et notamment pour le stockage de la bonne récolte de céréales.

Les crédits à court terme, distribués par le système bancaire — Institut d'émission, banques commerciales et banques régionales populaires — et recensés de ce fait dans les statistiques monétaires, se sont accrus de 156 millions de dirhams ou 10,5 % entre décembre 1961 et décembre 1962. Dans le même temps les encours de crédits de campagne distribués par la Caisse nationale de crédit agricole, dont les engagements ne sont pas repris dans les statistiques monétaires ont progressé de 21 millions de dirhams ou 23 %. Au total les crédits à court terme ont donc augmenté de 177 millions de dirhams ou 10,8 %.

Répartition par secteurs d'activité.

Pour un tiers environ la progression des utilisations de crédit a été le fait du secteur agricole. Les crédits de stockage et de commercialisation des céréales ont en effet fortement augmenté à partir du mois de juin pour s'établir en décembre, malgré le fléchissement saisonnier habituel, à un niveau très supérieur à celui de décembre 1961. La progression des utilisations a été plus forte pour les organismes coopératifs agricoles que pour les céréalistes privés opérant sur le marché des céréales et s'est surtout manifestée dans les banques commerciales, la Caisse nationale de crédit agricole intervenant peu dans ce domaine.

Les crédits utilisés par les exploitants agricoles, après avoir enregistré à la suite des bonnes récoltes des remboursements importants, ont en fin d'année marqué un nouveau développement en liaison avec la préparation de la nouvelle campagne. Si dans les banques commerciales ces utilisations paraissent retrouver en décembre 1962 sensiblement le même niveau qu'en décembre 1961, les prêts individuels de la Caisse nationale de crédit agricole ont marqué une augmentation de l'ordre de 20 millions de dirhams.

Les crédits bancaires à l'industrie et au commerce ont enregistré une progression d'ensemble qui répond, comme en 1961, à deux tendances bien distinctes.

Le besoin de crédits accru est né, pour certaines branches de l'économie nationale, de l'expansion de leur activité, soit que des entreprises existantes aient développé leur production, soit que des affaires nouvelles soient entrées en activité au cours de l'année. Tel a été le cas, d'une part, des industries alimentaires en général, des entreprises de montage de camions ou de la fabrication de pneus, et, d'autre part, des industries nouvelles du raffinage de pétrole, de la distribution des produits pétroliers et de la filature de fibres textiles. Dans ces deux catégories de cas, l'insuffisance des fonds de roulement propres a provoqué un recours accru au crédit bancaire.

Pour d'autres secteurs d'activité, au contraire, l'accroissement des recours au crédit a été le résultat de la prolongation des difficultés qui s'étaient déjà manifestées en 1961 sur le plan des débouchés intérieurs ou extérieurs et qui conduisent à stocker une partie plus importante de la production. Certaines filatures et certains tissages de coton ou de fibres synthétiques ont été dans ce cas par suite de la limitation des achats du monde rural, de même que les industries extractives de minerais non ferreux qui ont dû faire face à la fois à une augmentation de leurs charges et à la faiblesse persistante de la demande extérieure et des prix de vente.

Dans les autres branches de l'activité nationale les variations constatées dans les recours au crédit sont de faible ampleur et s'expliquent beaucoup moins par des raisons concernant l'ensemble de l'économie ou l'ensemble d'un secteur d'activité que par l'évolution propre à certaines entreprises. Les encours des industries extractives de minerais de fer ont diminué à la suite de la fermeture de la mine des Aït-Amar. Dans l'industrie du papier et du carton on constate également une diminution des encours de quelques entreprises, tandis que les importateurs de véhicules automobiles réduisent assez sensiblement leurs utilisations de crédits du fait du contingentement des achats à l'extérieur et de l'entrée en production d'une usine de montage de véhicules de tourisme. Dans les travaux publics, où l'activité a été stimulée par l'accroissement des dépenses de l'État, les principales entreprises ont diminué leur encours. Cependant, l'intervention croissante d'entreprises aux moyens financiers plus réduits entraîne un recours accru au crédit de l'ensemble de ce secteur, et notamment aux crédits assortis de la signature de la Caisse marocaine des marchés. Une progression modérée des crédits utilisés peut être également constatée à l'intérieur de divers autres secteurs de l'économie nationale, tels que la production et la distribution d'électricité, le commerce des combustibles minéraux solides, certains auxiliaires des transports, quelques entreprises de bâtiment, la production de détergents ou l'importation de machines et outillages.

Dans l'ensemble, la progression des crédits utilisés apparaît d'autant plus modérée que les banques ont, sans se départir toutefois d'une grande prudence et tout en faisant preuve d'un vif désir de sélection de leurs risques, accueilli sans réticences les demandes valables qui leur étaient adressées. De surcroît la bonne liquidité d'ensemble du système bancaire a permis de maintenir les taux des crédits à un niveau assez proche des minima imposés par les accords bancaires.

Forme de crédits à court terme.

Les engagements des banques ont subi dans leur forme, et dans leur support réel, des modifications sensibles. Les escomptes de papier commercial ont enregistré une progression importante à partir du niveau très bas où ils étaient à la fin de 1961, et à raison même de l'augmentation de la production et des ventes de divers secteurs ou d'une certaine reprise des transactions intérieures sur les produits de large consommation. Les avances à découvert ainsi que les crédits hypothécaires ou sur valeurs mobilières ont enregistré une nette diminution. Les avances sur marchandises et warrants ont légèrement progressé, beaucoup moins cependant que ne l'aurait justifié l'évolution des stocks. Enfin les crédits assortis de la signature de la Caisse marocaine des marchés, malgré leur faible importance en valeur relative dans l'ensemble des crédits à court terme, ont augmenté de 16 millions de dirhams ou 45 % corrélativement à la progression des dépenses publiques.

Cette évolution entraîne une amélioration d'ensemble de la liquidité des établissements bancaires, grâce notamment à la progression des escomptes de papier commercial mobilisable auprès de l'Institut d'émission et à celle des crédits réescomptables auprès de la Banque du Maroc en dehors des plafonds.

Part des divers établissements dans les crédits à court terme.

La répartition des utilisations de crédits à court terme entre l'Institut d'émission, les banques commerciales, les banques populaires et la Caisse nationale de crédit agricole s'est légèrement modifiée au cours de l'année.

Les crédits directs que la Banque du Maroc est autorisée par l'article 12 de ses statuts à consentir à des établissements revêtant un caractère public ou semi-public mais estime devoir, dans la conjoncture présente, limiter strictement, ont diminué. En particulier, les avances sur marchandises consenties depuis de nombreuses années aux organismes coopératifs agricoles n'ont pas été maintenues pour la campagne 1962-1963, l'Institut d'émission ayant décidé en accord avec le Ministère des finances de ne plus participer à l'avenir aux opérations directes de warrantage des céréales.

Ce sont évidemment les crédits accordés par les banques commerciales qui ont enregistré en valeur absolue la plus forte augmentation. Mais il est à noter que les crédits utilisés dans les banques populaires ont marqué la plus forte progression en valeur relative et que les encours de la Caisse nationale de crédit agricole qui a repris en octobre 1962 les opérations de la Caisse centrale de crédit et de prévoyance et de la Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole, ont également très sensiblement progressé.

A fin décembre 1962 la Banque du Maroc distribuait 4 % des crédits à court terme utilisés par l'économie, les banques commerciales 84 %, les banques populaires 5 % et la Caisse nationale de crédit agricole 7 %.

Le montant des investissements bruts effectués en 1962 n'a pas marqué, selon toutes les indications disponibles, de progression en valeur réelle par rapport à l'année précédente et n'a que faiblement progressé aux prix courants. Les travaux publics y prennent une place plus importante qu'en 1961 tandis que la construction de bâtiments nouveaux ou l'acquisition de matériel et d'outillage sont en légère diminution. Dans l'ensemble la part des investissements financés par l'Etat s'est accrue, les initiatives privées ont été moins nombreuses ou moins importantes.

Les encouragements apportés par les Pouvoirs Publics au développement des investissements privés ne se sont cependant pas relâchés et les mesures relatives à l'octroi de primes d'équipement allant de 15 à 20 % du total des investissements nouveaux ont été prorogées d'une année. Il convient toutefois de relever que si les réalisations effectives n'ont pas atteint le niveau de 1961, la commission des investissements n'en a pas moins donné en 1962 son agrément à 107 programmes portant sur 150 millions de dirhams au lieu de 134 programmes et 75 millions seulement l'année précédente, et qu'une reprise des investissements doit normalement se manifester en 1963 dans le cadre de l'exécution progressive des programmes agréés au cours de l'exercice.

Le montant total du capital des sociétés constituées pendant l'année et des augmentations de capital des sociétés existantes a atteint 141 millions de dirhams au lieu de 166 millions en 1961. Sur les 94 millions d'augmentation de capital, 62 millions ont été souscrits en espèces et 44 effectivement versés.

Les réductions de capital, en revanche, n'ont pratiquement pas varié par rapport à 1961 et se sont maintenues à 60 millions de dirhams.

Les entreprises privées n'ont pas eu recours en 1962 au marché financier et l'activité de l'Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca a sensiblement diminué au cours de l'année. Si les cours des valeurs mobilières sont restés assez soutenus dans l'ensemble, le volume des transactions qui avait déjà diminué en 1961 a fléchi de 21,3 millions de dirhams à 15,7 millions en 1962.

Les crédits à moyen terme distribués par le système bancaire ont augmenté de 10 millions de dirhams. Les crédits antérieurement consentis ont donné lieu à des amortissements parfois importants et peu d'opérations nouvelles ont été réalisées en cours d'année. Les principaux crédits nouveaux concernent le raffinage de produits pétroliers, le montage de voitures de tourisme et la filature de fibres textiles. Les opérations à moyen terme financées directement par les organismes spécialisés sont restées à peu près stables. Les crédits, accordés par la Caisse nationale de crédit agricole, dont la mise en place est encore toute récente, n'ont pratiquement pas varié et les utilisations des crédits directs de la Banque nationale pour le développement économique, ont légèrement diminué du fait des premiers amortissements intervenus sur les prêts effectués au cours du premier exercice de cet organisme.

Les crédits à long terme portés par les banques, et qui sont le reliquat d'opérations anciennes en faveur des municipalités, ont continué à diminuer. Ils n'atteignent plus que 11 millions de dirhams à fin décembre 1962.

En revanche, les opérations des organismes spécialisés ont connu au cours de l'année un certain développement. La Banque nationale pour le développement économique a accru ses interventions de 14 millions de dirhams au profit d'entreprises industrielles de moyenne importance. Les prêts à la construction autorisés par la Caisse de prêts immobiliers du Maroc ont doublé, tandis que les prêts réalisés au cours de l'exercice amorçaient leur progression.

Enfin les mesures de réorganisation du crédit foncier qui ont été prises à la fin de l'année ont provoqué dès novembre une reprise des prêts à la construction dont l'ampleur pourra être appréciée en 1963.

La progression des utilisations de crédits n'a pas entraîné un accroissement de même ampleur des concours de l'Institut d'émission aux banques et aux organismes spécialisés. Les premières ont certes un peu augmenté la mobilisation de leurs opérations auprès de la Banque du Maroc, mais dans des proportions inférieures à celles de l'accroissement de leurs emplois, et les organismes spécialisés ont diminué leur recours au réescompte de l'Institut d'émission.

Entre décembre 1961 et décembre 1962, la situation des ressources et des emplois des banques fait ressortir une augmentation d'environ 12 % des dépôts, une progression de 10 % des crédits à l'économie et un accroissement de 41 % des concours au Trésor. D'une année à l'autre, les crédits à l'économie représentent 77 % du total des emplois au lieu de 88 %, et les concours au Trésor 18 % au lieu de 14 %.

Les besoins de fonds qui se sont manifestés ont été assez largement satisfaits, au cours du premier semestre de l'année, par les opérations engagées sur le marché de l'argent au jour le jour de Casablanca. Assez largement alimenté à cette époque, ce marché a permis aux établissements bancaires de se procurer des ressources à un taux inférieur au taux d'escompte de la Banque du Maroc pour le papier commercial. L'accroissement de la demande au cours du deuxième semestre, en liaison avec l'augmentation des utilisations de crédits, a entraîné alors une certaine tension du taux et un accroissement modéré du recours des établissements bancaires à l'Institut d'émission.

De décembre 1961 à décembre 1962, l'ensemble du réescompte et des avances à court terme sur effets publics progresse en effet de 55 millions de dirhams environ malgré une augmentation des utilisations de crédits, d'une part, pour 128 millions de dirhams, et des créances sur le Trésor d'autre part pour 149 millions de dirhams. Le total des crédits ainsi mobilisés auprès de la Banque du Maroc représente en décembre 1962 12 % des emplois en crédits à la clientèle au lieu de 10 % en décembre 1961.

Pour des raisons de commodité et de coût, le recours aux avances à court terme sur effets publics a été plus fréquent et plus important qu'en 1961 et le réescompte n'a, de ce fait, que faiblement progressé.

L'utilisation des diverses facilités de réescompte s'est elle-même modifiée pour des raisons semblables. Elle a porté surtout sur le papier commercial tiré sur le Maroc. Mais par rapport à décembre 1961 on constate, d'une part un accroissement sensible de la mobilisation des crédits garantis par la Caisse centrale de garantie ou assortis de la signature de la Caisse marocaine des marchés ainsi qu'une progression des réescomptes de papier sur l'extérieur, et, d'autre part, une diminution d'ensemble de la mobilisation des crédits de stockages des céréales.

L'endettement des différents établissements bancaires vis-à-vis de la Banque du Maroc est resté très inégal, mais aucune banque n'a utilisé complètement le plafond de réescompte qui lui était assigné et la marge totale encore disponible représentait en décembre 1962 près de 220 millions de dirhams.

L'aisance relative de la trésorerie des banques a entraîné une sensible réduction de leurs escomptes de crédits à moyen terme auprès des organismes spécialisés, et notamment de la Banque nationale pour le développement économique. Les recours de ces établissements auprès de la Banque du Maroc ont parallèlement diminué.

Les crédits à moyen terme directs consentis par des organismes tels que la Banque nationale pour le développement économique, ou la Banque centrale populaire, et susceptibles de pension ou de réescompte auprès de la Banque du Maroc, n'ont donné lieu à aucune opération de mobilisation et les concours demandés par la Caisse nationale de crédit agricole se sont révélés moins importants que l'année précédente.

Enfin le jeu des amortissements annuels a réduit les recours du Crédit national et du crédit foncier de France pour le reliquat des opérations engagées avant la création de la Banque nationale pour le développement économique et la réforme de la Caisse de prêts immobiliers du Maroc.

Au total l'utilisation des facilités accordées aux organismes spécialisés a marqué en 1962 une sensible diminution.

Sous ces deux influences de sens contraire, légère augmentation des recours des banques et légère diminution des recours des organismes spécialisés, le total des opérations de réescompte de la Banque du Maroc est resté stable et ses avances sur effets publics n'ont enregistré qu'une légère augmentation.

Alors que l'ensemble des autorisations de crédits de toutes natures, autres que ceux accordés à l'État, s'élevait de 1.137 millions de dirhams en décembre 1961 à 1.275 millions de dirhams en 1962, les utilisations effectives progressaient de 177 à 215 millions de dirhams seulement.

DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES.

Alors qu'en 1961 la masse monétaire avait augmenté de 5 %, elle enregistre en 1962 une progression beaucoup plus sensible, de l'ordre de 13 %. Cette augmentation est d'autant plus frappante que si les statistiques font ressortir au cours de cette même année 1962 une progression de 9 % de la production intérieure brute, déduction faite de la part de la production agricole consommée par les producteurs eux-mêmes, cette augmentation est essentiellement la conséquence de la bonne récolte de céréales succédant à une très mauvaise récolte en 1961. Si l'on compare la production intérieure brute de 1962, non plus à celle de 1961, mais à celle de 1960, l'augmentation de la production est certainement inférieure à 9 %, alors que l'augmentation de la masse monétaire entre fin 1960 et fin 1962 est de 20 %.

Les causes de cette augmentation au cours de l'année 1962 ressortent clairement de l'examen des contreparties de la masse monétaire. Ce sont en effet essentiellement les créances sur le Trésor dont le volume s'est accru. Leur progression a atteint 35 %, alors que les crédits à l'économie n'augmentaient que de 10 % et que les avoirs extérieurs diminuaient de 10 %.

L'étude de l'évolution des contreparties de la masse monétaire a trouvé place dans le cadre des chapitres traitant des échanges extérieurs, des finances publiques et du financement de l'économie. Les paragraphes suivants se bornent donc à décrire l'évolution de la masse monétaire et de sa composition.

Evolution de la masse monétaire au cours de l'année 1962.

L'expansion de la masse monétaire ne s'est manifestée qu'à partir du mois de mai. Jusqu'à cette époque, et compte tenu du fléchissement saisonnier du début de l'année, les disponibilités des entreprises et des particuliers n'ont enregistré que de faibles varia-

tions. Elles s'établissaient à la fin d'avril à 3.106 millions de dirhams, en diminution de 22 millions de dirhams par rapport au mois de décembre précédent. Cette évolution est sensiblement différente de celle qui avait été constatée pendant la même période de 1961 où, sous les influences successives de la progression des avoirs extérieurs puis d'un développement précoce des utilisations de crédits, la masse monétaire avait augmenté de 97 millions de dirhams. Elle apparaît en revanche comme la continuation du mouvement qui s'était manifesté pendant la plus grande partie du deuxième semestre 1961. Les répercussions de la très mauvaise récolte de céréales et du déficit de la balance commerciale de l'année précédente continuent à se faire sentir mais elles sont cependant de plus en plus contrariées par l'augmentation du déficit des finances publiques et, au début du deuxième trimestre, par les perspectives d'une bonne récolte.

A partir du mois de mai une vive progression porte les disponibilités monétaires à 3.518 millions de dirhams en septembre et fait ainsi apparaître en cinq mois une augmentation de 330 millions de dirhams. Puis en octobre et novembre la masse monétaire se stabilise à 3.445 millions de dirhams avant d'atteindre en décembre le maximum de l'année avec 3.540 millions de dirhams. Ces deux mouvements successifs d'expansion caractérisée puis de stabilisation ne s'opposent de façon aussi nette sur le plan statistique que par le jeu de facteurs occasionnels et le profil de la variation d'ensemble des disponibilités monétaires apparaît en fait comme celui d'une progression relativement continue qui fait un contraste des plus nets avec la contraction de la masse monétaire constatée pendant la même période de 1961.

L'expansion des disponibilités monétaires à partir de mai 1962 traduit en partie le net accroissement de la production agricole et la reprise de l'activité industrielle dans la deuxième partie de l'année. Elle reflète également les hausses de prix et de salaires intervenues au cours de l'année et la réduction du déficit de la balance générale des paiements, dont la ponction sur la masse monétaire a été très inférieure à celle de l'année précédente. L'expansion des disponibilités des entreprises et des particuliers n'a cependant pas trouvé son origine principale dans l'augmentation des utilisations du crédit bancaire par l'économie. Les crédits bancaires ont sensiblement moins progressé qu'en 1961 et les banques ont à peine accru leurs recours à la création de monnaie par l'Institut d'émission. La cause majeure de l'augmentation du volume des moyens de paiements réside, en définitive, dans l'accroissement des dépenses publiques et dans leurs modes de financement.

Modification de la composition des disponibilités monétaires.

Dans cette expansion d'ensemble des disponibilités monétaires, le volume de la circulation fiduciaire s'est accru d'une façon particulièrement marquée.

Alors que la monnaie scripturale a progressé de 2.172 à 2.427 millions de dirhams, soit une augmentation de 255 millions de dirhams représentant 11 % par rapport à l'année précédente, la circulation fiduciaire s'est accrue dans la même période de 16,4 %. C'est dire qu'au 31 décembre 1962, la circulation fiduciaire représentait 31,4 % de la masse monétaire contre 30,5 % au 31 décembre 1961.

Si le Maroc reste néanmoins un pays dans lequel la part de la circulation fiduciaire dans l'ensemble de la masse monétaire est particulièrement réduite, l'évolution actuelle est sans aucun doute significative de certaines caractéristiques de l'économie nationale en 1962.

Les variations relatives des différents éléments constitutifs de la masse monétaire méritent donc quelques commentaires.

Monnaie scripturale proprement dite.

C'est certainement, de tous les éléments de la masse monétaire, la monnaie scripturale proprement dite, c'est-à-dire l'ensemble des dépôts dans les banques privées, dans les banques populaires, auprès des chèques postaux et auprès du Trésor, qui donne l'accent à l'évolution générale de l'ensemble de la masse monétaire, dont elle constitue toujours l'élément de beaucoup le plus important.

Dans cet ensemble, l'essentiel est constitué par les dépôts à vue dans les banques et, à l'intérieur de ceux-ci ce sont les comptes courants, ouverts dans leur quasi totalité à des entreprises industrielles et commerciales, qui sont les plus significatifs.

Les dépôts à vue dans les banques ont accusé de décembre 1961 à décembre 1962 une augmentation de 167 millions de dirhams ou 12,1 %. Les *comptes de chèques*, c'est-à-dire essentiellement les avoirs des particuliers, progressent de 10 % environ, sous l'influence de l'augmentation des revenus nominaux et sous celle, déjà souvent notée depuis 1959, de l'extension du contrôle des changes à l'ensemble des pays étrangers. Leur évolution est très régulière.

Au contraire, les *comptes courants* ouverts dans leur quasi totalité à des entreprises industrielles et commerciales et qui augmentent pour leur part de 12,5 % en 1962 présentent au cours de l'année une évolution irrégulière. De décembre 1961 à avril 1962, les comptes courants accusent une diminution de 15 millions de dirhams ou 2 %, avant d'enregistrer de mai à septembre une augmentation de 133 millions de dirhams ou 15 %. Aux causes générales qui expliquent l'expansion de la monnaie scripturale s'ajoute cependant, dans ce cas particulier, le fait que la délivrance des autorisations de transfert à l'étranger des dividendes des sociétés n'a eu lieu qu'à partir de septembre. La progression des comptes courants est ainsi un peu plus marquée qu'elle n'aurait dû l'être et, dès les mois d'octobre et de novembre, la délivrance massive des autorisations détermine une contraction des comptes courants. Ces derniers s'établissent cependant, à fin novembre, à un niveau supérieur de 74 millions à celui d'avril.

En décembre une sensible reprise se manifeste, en partie sous l'influence du report de l'échéance de fin de mois.

Les *dépôts dans les banques populaires* qui avaient eu tendance à fléchir dans les premiers mois de l'année marquent à partir de juin une progression qui pour être peu importante en valeur absolue — 26 millions de dirhams — est importante en valeur relative — 55 %.

Les *dépôts auprès des chèques postaux* ont augmenté également de 22 millions de dirhams ou 13 %, au terme d'une lente et irrégulière évolution. Les influences qui se font sentir sur les dépôts bancaires paraissent n'avoir qu'une prise très limitée.

Les *dépôts auprès du Trésor*, qui avaient depuis le mois de septembre 1961 amorcé un mouvement d'augmentation marqué ont continué de s'accroître passant de 169 millions de dirhams en décembre 1961 à 239 millions de dirhams en décembre 1962 soit un accroissement de plus de 40 %. La poursuite des transferts des dépôts des organismes publics ou semi-publics des banques vers le Trésor, le versement des dotations budgétaires à certains offices, l'ouverture d'un compte destiné à recevoir la contrepartie de l'aide américaine... ont été à l'origine de cette évolution.

Les deux catégories de dépôts n'entrant pas dans la composition de la monnaie scripturale proprement dite sont stables.

Les *dépôts-importation* ont assez peu varié, marquant toutefois pendant l'été une tendance à la baisse en liaison avec la diminution des importations de biens soumises à l'obligation du dépôt préalable c'est-à-dire essentiellement des achats de produits finis de consommation. A fin décembre, les dépôts-importation s'étaient accrûs de 2 millions de dirhams par rapport au niveau enregistré un an auparavant.

Les *dépôts à terme* ont eux aussi peu varié d'une année à l'autre. On a toutefois noté de mai à juin une augmentation de 60 millions de dirhams résultant de redressements comptables et, en septembre, une diminution de 25 millions de dirhams à la suite de l'apport-fusion réalisé entre deux établissements de crédit, une partie des dépôts à terme venus à échéance n'ayant pas été renouvelée immédiatement, d'autres ayant fait l'objet de remboursements. L'accroissement noté en décembre résulte uniquement des opérations de placements à moins de quatre mois d'échéance d'un établissement public.

La *circulation fiduciaire* qui est passée de 956 millions de dirhams à la fin de 1961 à 1.113 millions de dirhams à la fin de 1962, soit une augmentation de 157 millions de dirhams ou 16,4 %, a évolué dans le même sens, et *grosso modo* sous l'influence des mêmes causes, que l'ensemble de la masse monétaire. Sur un plan saisonnier également, l'évolution de la circulation fiduciaire a suivi une courbe parallèle à celle de l'ensemble de la masse monétaire. Mais cette évolution a été sensiblement plus marquée dans le sens de l'expansion que l'évolution de la masse monétaire.

Après la baisse du premier trimestre qui a été cette année plus courte et de plus faible amplitude que l'année précédente, la circulation enregistre dès les mois de mai et de juin une première augmentation qui correspond aux paiements de salaires à l'occasion des moissons et aux toutes premières livraisons de céréales. De mai à septembre, la commercialisation de la majeure partie de la récolte entraîne une augmentation sensiblement plus forte qui atteint 76 millions de dirhams ou 7,7 %. Une légère baisse se manifeste en octobre, après les achats de biens de consommation qui suivent la récolte, mais elle est de courte durée et dès novembre une progression nouvelle se manifeste, accentuée en décembre par les résultats satisfaisants de la récolte d'olives et par les achats traditionnels de fin d'année.

Cette évolution saisonnière est très proche à bien des égards de celle de l'année 1958 où les récoltes de céréales et le montant ou le rythme de leur commercialisation avaient été sinon identiques, du moins très semblables à ceux de 1962, tandis que les prix de soutien enregistraient d'une année à l'autre une augmentation relativement faible. Entre juin et septembre, l'augmentation de la circulation fiduciaire notamment, est pratiquement identique en 1958 et en 1962.

Cette expansion de la circulation fiduciaire, relativement plus forte que l'expansion de l'ensemble de la masse monétaire répond sans aucun doute à des causes plus générales que la seule bonne récolte. D'une part, la hausse des prix et des salaires, même si elle n'entraîne pas un accroissement du pouvoir d'achat effectif dont dispose la partie de la population qui ne recourt pas au service des banques, entraîne un accroissement des revenus nominaux et des besoins de moyens de paiement de cette partie de la population.

D'autre part, pour la population tout entière, un mouvement de hausse de prix et de salaires se traduit inévitablement par le besoin de moyens de paiement supplémentaires pour la réalisation des petites transactions courantes qui ne relèvent pas de l'usage du chèque.

Il semble en définitive que, si en 1962 la circulation fiduciaire a augmenté sa part dans l'ensemble de la masse monétaire, cela soit dû principalement à l'augmentation des encaisses des particuliers en billets et en monnaie liée au mouvement de hausse des prix. Il s'y ajoute cependant la reconstitution par le monde rural de ses encaisses en espèces, d'un faible montant individuel mais d'un total non négligeable, et, semble-t-il, le développement dans d'autres milieux de réserves inactives sous forme de billets.

Finalement l'évolution de la masse monétaire laisse apparaître, en même temps qu'une forte augmentation des disponibilités des entreprises et des particuliers, un assez net développement des encaisses inactives qui constituent une demande potentielle très appréciable.

Bilan de la Banque du Maroc.

Le bilan de la banque, établi à la date du 31 décembre 1962, appelle les observations suivantes :

Actif.

L'*encaisse-or* figure au 31 décembre 1962 pour le même montant qu'au 31 décembre 1961, soit 145.368.052,37 dirhams correspondant à un poids d'or fin de 25.528 kg 0/1006762 évalué au prix de 5.694,44626 dirhams le kilogramme.

Sur la base du minimum imposé par les statuts, cette encaisse couvre une circulation de 1.308,31 millions de dirhams et le taux de couverture ressort au 31 décembre 1962 à 13,10 % pour une circulation de 1.108,87 millions de dirhams contre 15,20 % au 31 décembre 1961, la circulation étant à cette dernière date de 956,05 millions de dirhams.

Le poste *Souscription au Fonds monétaire international-Tranche-or*, qui s'élève à 66.111.347,75 dirhams, représente la contre-valeur au cours de : 1 dollar = 5.060,49 dirhams d'un montant de 13.123.501,43 dollars constituant la participation du Maroc, en or et en devises convertibles, au capital du Fonds monétaire international. Cette participation, qui était détenue auparavant directement par l'Etat, a été reprise par la banque le 30 septembre 1962.

Les disponibilités à l'extérieur enregistrées dans le compte *correspondants hors du Maroc* s'élevaient à 659,57 millions de dirhams le 31 décembre 1962, marquant une diminution de 57,41 millions de dirhams, soit 8 %, par rapport au 31 décembre 1961.

Le portefeuille-effets Maroc, qui s'élevait au 31 décembre 1961 à 135,88 millions de dirhams, atteignait 143,59 millions de dirhams au 31 décembre 1962, en raison de la persistance en 1962 d'un recours accru des banques aux facilités de réescompte déjà constaté en 1961.

Les comptes débiteurs et comptes spéciaux qui s'inscrivaient au 31 décembre 1961, pour 165,48 millions de dirhams, passent à 252,28 millions de dirhams.

Dans ce poste les avances sur effets publics aux banques représentent 55,90 millions de dirhams, contre 23,97 millions à la fin de l'année précédente.

Les avances consenties pour compte de l'Etat à la Caisse nationale de crédit agricole (au titre de la reprise des opérations de la Caisse centrale de crédit et de prévoyance) et à la Caisse de prêts immobiliers du Maroc restent sans changement au chiffre de 20 millions de dirhams, leur contrepartie figurant dans les comptes du Trésor au passif du bilan.

Les avances à l'Etat sont portées au bilan du 31 décembre 1962 pour le même montant qu'à la fin de l'exercice précédent, soit 139 millions de dirhams. Elles comprennent une avance de 0,15 millions de dirhams accordée au Gouvernement suivant convention intervenue le 28 décembre 1961 avec l'ancienne Banque d'Etat du Maroc et deux Bons du Trésor de respectivement 100.439.060 dirhams et 38.419.235,10 dirhams dont l'échéance vient d'être reportée au 31 décembre 1963 pour les mêmes montants. Le premier de ces bons concerne le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone nord, tandis que le second correspond à la prise en charge, au 1^{er} juillet 1959, de la circulation des monnaies métalliques émises précédemment pour le compte de l'Etat.

Les avances garanties par l'Etat s'élèvent à 28 millions de dirhams au 31 décembre 1962 contre 38 millions au 31 décembre 1961. La diminution provient de deux remboursements semestriels de 5 millions de dirhams chacun effectués par la Caisse nationale de crédit agricole sur une avance de 40 millions de dirhams consentie en 1957 à la Caisse centrale de crédit et de prévoyance et qui se trouve ainsi complètement remboursée au 31 décembre 1962. Les autres avances accordées au cours des années 1948, 1949 et 1950 pour ce montant total de 28 millions de dirhams restent entièrement utilisées par la Caisse de prêts immobiliers du Maroc (18 millions) et la Caisse nationale de crédit agricole (reprise des avances de 2,5 millions à la Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole et de 7,5 millions à la Caisse centrale de crédit et de prévoyance).

Le poste immeubles s'élève à 14,2 millions de dirhams au 31 décembre 1962, contre 14,6 millions de dirhams au 31 décembre 1961. Cette différence résulte d'un amortissement de 1 million de dirhams par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 1962 (s'ajoutant à 2 millions de dirhams d'amortissement lors des exercices antérieurs) et d'une augmentation de 0,6 million de dirhams qui provient essentiellement de l'achèvement de l'immeuble de l'agence de Safi mis en service fin juin 1962.

Passif.

Le montant des billets en circulation, qui était de 256,05 millions de dirhams au 31 décembre 1961, s'élevait le 31 décembre 1962 à 1.108,87 millions de dirhams, l'augmentation d'une année à l'autre ressortant à 152,82 millions de dirhams, soit 15,9 %.

Les billets étaient répartis de la façon suivante :

Billets libellés en dirhams :

8.707.458 billets de 5 dirhams	= 43.537.290 DH
16.223.967 billets de 10 dirhams	= 162.239.670 DH

Billets libellés en francs :

1.828.806 billets de 50 francs, soit	914.403 DH
2.394.792 billets de 100 francs, soit	2.394.792 DH
698.525 billets de 500 francs, soit	3.492.625 DH
1.554.912 billets de 1.000 francs, soit	15.549.120 DH
4.503.460 billets de 5.000 francs, soit	225.173.000 DH
6.555.738 billets de 10.000 francs, soit	655.573.800 DH

1.108.874.700 DH

Le montant de la circulation métallique est passé de 41,3 millions de dirhams au 31 décembre 1961 à 45,9 millions de dirhams au 31 décembre 1962. Cette augmentation résulte notamment d'un

accroissement de 6,2 millions de dirhams de la circulation de la pièce de 1 dirham et d'une diminution de 2,7 millions de dirhams du montant des autres pièces d'argent de 100, 200 et 500 francs qui continuent à être progressivement retirées de la circulation.

La circulation des monnaies métalliques se répartissait au 31 décembre 1962 de la façon suivante :

Argent :

Pièces de 1 dirham	22.707.557	DH
Pièces de 100 francs, soit	4.498.764	DH
Pièces de 200 francs, soit	2.000.590	DH
Pièces de 500 francs, soit	1.661.120	DH

Bronze d'aluminium :

Pièces de 10 francs, soit	3.784.169,60	DH
Pièces de 20 francs, soit	4.271.005,40	DH
Pièces de 50 francs, soit	4.790.739	DH

Aluminium :

Pièces de 1 franc, soit	440.716,73	DH
Pièces de 2 francs, soit	365.276,94	DH
Pièces de 5 francs, soit	1.431.178	DH

45.951.116,67 DH

Dans le compte correspondants hors du Maroc figure la contre-valeur en dirhams du montant utilisé de l'avance dont l'Institut d'émission bénéficie chez la Banque de France, soit 66,8 millions de francs français au 31 décembre 1962. Le solde net des avoirs extérieurs de la banque, c'est-à-dire la différence entre les disponibilités en devises et cette exigibilité, s'élève donc à 591,10 millions de dirhams.

Les comptes créditeurs et spéciaux passent de 257,48 millions de dirhams le 31 décembre 1961 à 200 millions au 31 décembre 1962, dont 83,12 millions de dirhams (contre 134,17 millions) représentant les comptes de dépôts des administrations, des banques, des sociétés et des particuliers.

Dans les comptes d'ordre et divers figure notamment une provision de 1,5 million de dirhams pour frais de fabrication de billets.

SIRE,

Une récolte normale succédant à une très mauvaise récolte a fait ressortir une fois de plus combien, au Maroc, la conjoncture économique est étroitement dépendante de la conjoncture agricole.

Certes, l'agriculture ne représente *grosso modo*, en année normale, que le tiers du revenu national. Mais ce tiers est décisif car l'ampleur des variations du revenu agricole, due à la variation des conditions atmosphériques, dépasse très largement en valeur absolue l'ordre de grandeur des améliorations que peut connaître, même dans les hypothèses les plus optimistes, le revenu industriel du pays.

De surcroît, le revenu agricole étant très largement dispersé, étant donné que les parties prenantes représentent la grande majorité de la population, le revenu de l'agriculture alimente surtout la satisfaction de besoins de base qui, pour l'essentiel, relève de la production nationale. Ainsi, une variation du revenu de l'agriculture a une incidence beaucoup plus importante qu'une même variation du revenu de l'industrie sur le niveau de l'activité économique générale du pays.

Une seconde donnée fondamentale mise en lumière au cours de l'année 1962, est que le Maroc est, heureusement non pas principalement, mais d'une façon appréciable, soumis par l'importance et par la nature de ses productions minières autres que les phosphates, aux fluctuations des cours du marché international des matières premières. Et, qu'il s'agisse de rechercher des solutions sur un plan intérieur ou sur un plan international, le Maroc se trouve actuellement confronté avec ce problème de la stabilisation des cours des matières premières et spécialement des cours des métaux non ferreux.

Il est probable que, si l'on fait abstraction des incidences de ces deux catégories de facteurs, le développement de l'économie marocaine n'a pas connu au cours de l'année 1962 de progrès très marqués. Il est certes difficile d'exprimer dans ce domaine autre chose

qu'une impression générale. Les statistiques relatives au produit national, à l'emploi et aux investissements, qui dans tous les pays sont des statistiques délicates aussi bien à interpréter qu'à établir, le sont particulièrement dans un pays dans lequel la très grande majorité de la population vit de l'agriculture et dans lequel l'économie des régions agricoles n'est pas encore entièrement une économie monétaire.

Cependant, il est peu probable que l'accroissement du revenu national en 1962 par rapport aux années précédentes ait été proportionnel à l'accroissement de la population. De même, on peut penser que le développement des investissements est resté cette année encore insuffisant pour assurer, dans un proche avenir, à une population régulièrement croissante, une amélioration du revenu par habitant.

Le pays est arrivé pourtant, semble-t-il, à une meilleure situation de base en ce qui concerne les investissements. D'un côté, le rétablissement de la paix en Algérie a fait disparaître un handicap grave à l'esprit d'entreprise. D'un autre côté, on peut constater, parallèlement à l'augmentation des projets soumis à la Commission des investissements, l'existence de capitaux en quête de placements à long terme, du fait notamment de l'entrée en vigueur de textes relatifs à la création du Fonds national d'investissements. Enfin, les possibilités nouvelles ouvertes par les ressources dont dispose désormais la Banque nationale pour le développement économique à la suite de ses accords avec la Banque internationale font que l'on peut considérer que les moyens financiers d'investissements nouveaux ne font pas défaut.

Le problème reste celui d'un pays dont le marché intérieur est en fait extrêmement étroit. Le faible pouvoir d'achat de la population rurale, c'est-à-dire de la plus grande partie de la population du pays, a pour conséquence que dans le moment présent, si le marché intérieur du Maroc est bien, s'agissant des consommations de base, un marché relativement large, il n'est encore, s'agissant de la consommation de produits plus élaborés, qu'un marché extrêmement étroit.

Cela signifie que, sauf dans les domaines sans doute assez exceptionnels où le développement d'une activité industrielle peut reposer essentiellement sur les débouchés extérieurs, l'expansion industrielle du Maroc ne peut pas faire dans l'immédiat une place importante à de nouvelles grandes unités de production, et que, dans l'immédiat, elle repose bien davantage sur des industries très diversifiées de petite ou moyenne importance. La détection d'activités rentables est, de ce fait, particulièrement difficile pour les capitaux en quête d'investissements.

Mais cela signifie également que la source d'un développement massif de l'industrie marocaine ne peut être que l'accroissement du pouvoir d'achat des populations qui vivent actuellement dans les campagnes et, à tout le moins au départ, l'accroissement du pouvoir d'achat de ces populations par l'amélioration du rendement de l'économie rurale.

C'est dire d'abord que la clé du développement économique du Maroc est l'accroissement de la productivité et de la production agricoles.

C'est dire aussi que, pas plus ici qu'ailleurs, il n'y a dans ces domaines de miracle à attendre et que, si tout doit être fait pour accélérer au maximum le développement économique, il convient également de se garder de tout sentiment de découragement si ces progrès restent lents, malgré les efforts qui ont été nécessaires à leur réalisation.

L'œuvre de la Promotion nationale doit, pour ces raisons, être considérée comme une œuvre capitale. D'abord parce qu'elle contribue très directement, ajoutant sous des formes originales ses efforts à ceux des grands organismes administratifs responsables de la promotion agricole du pays, à assurer tout à la fois une activité immédiate plus intense dans les campagnes et à opérer les transformations psychologiques indispensables chez le paysan, et aussi parce que, dans le même temps, elle assure d'une façon directe et immédiate un accroissement de l'emploi qui, s'il est attendu des seuls résultats indirects du développement économique du pays, ne rattrapera qu'avec beaucoup trop de retard le rythme de l'expansion démographique.

Le principal élément qui, sur la base d'une appréciation strictement objective de la situation, puisse actuellement avoir un effet important et immédiat sur l'activité économique du pays, si l'on met à part l'éventualité toujours possible de la découverte de richesses naturelles nouvelles, est l'essor du tourisme. Dans ce domaine, les dons du pays sont considérables, les efforts des pouvoirs publics sont constants, et l'année 1962 s'est déjà révélée des plus encourageantes. Les efforts qui ont été faits doivent être poursuivis et amplifiés. Il faut être pleinement conscient qu'il ne s'agit pas là pour l'économie d'un pays d'un élément accessoire par nature. Il peut, au contraire, et de nombreux exemples l'ont prouvé, être un élément capital aussi bien du développement de l'activité économique intérieure, que de l'accroissement des ressources en devises du pays.

Il convient de porter beaucoup d'attention au mouvement de hausse des prix de détail et des salaires qui s'est dessiné en 1962 sans pour autant qu'une expansion économique marquée se soit manifestée ou que la productivité se soit sensiblement accrue et alors que le sous-emploi reste considérable. Et les hausses de prix qui par le passé étaient essentiellement dues à l'augmentation des prix des produits importés sont devenues cette année des hausses d'origine interne.

Il est actuellement nécessaire d'avoir dans tous les domaines de la politique économique une préoccupation constante de ne pas provoquer, et d'entraver le cas échéant, les hausses de prix. Il est en particulier indispensable de veiller à prévenir un accroissement des revenus nominaux, et notamment des salaires, excessif par rapport à l'accroissement de biens disponibles. Dans la mesure où l'augmentation du revenu national ne suit pas le développement de la population, ce problème économique se double du difficile problème social de la répartition des sacrifices qu'une telle situation entraîne évidemment pour l'ensemble de la population.

Dans la mise en œuvre d'un ensemble d'actions difficiles, et dont le rendement ne sera pas le plus souvent immédiat, les pouvoirs publics se trouvent devant de lourdes responsabilités aussi bien administratives que financières. L'année 1962 a été caractérisée par une activité plus marquée de l'administration. Corrélativement, le pays a atteint pour la première fois depuis l'indépendance un stade auquel les limites de l'impulsion que peut donner la puissance publique tiennent non plus à la capacité d'action de l'État, mais à la capacité de financement du pays. C'est là un point qui doit désormais retenir constamment la vigilance des pouvoirs publics. Il est bien certain que, faute d'une perception constante des limites financières de son action, l'État risquerait de remettre en cause les bases mêmes sur lesquelles reposent les résultats qu'il commence à obtenir en matière économique. Les mouvements de hausses de prix et de salaires qui ont été enregistrés à la fin de l'année 1962 doivent être à cet égard considérés comme un sérieux avertissement.

Rabat, le 21 juin 1963.

M'HAMMED ZEGHARI.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962.

Actif.		Passif.	
	Dirhams.		Dirhams.
Encaisse-or	145.368.052,37	Capital	20.000.000,00
Souscription au Fonds monétaire international « Tranche-or » (1)	66.411.347,75	Fonds général de réserve	5.000.000,00
Correspondants hors Maroc	659.567.447,55	Billets en circulation	1.108.874.700,00
Portefeuille-effets hors Maroc	2.399.585,84	Monnaies en circulation	45.951.116,67
Billets et monnaies divers	5.035.059,31	Correspondants hors Maroc	68.473.106,64
Correspondants au Maroc	32.675.347,30	Comptes créditeurs et comptes spéciaux ..	129.969.019,74
Portefeuille-effets Maroc	143.589.236,80	Trésor public	46.724.509,03
Comptes débiteurs et comptes spéciaux	252.276.997,37	Caisse de prévoyance du personnel	5.353.055,73
Avance à l'État (2)	150.000,00	Comptes d'ordre et divers	9.701.696,73
Bon du Trésor (échange monétaire) (2)	100.439.060,00	Comptes d'encaissement	22.801.061,25
Bon du Trésor (monnaies métalliques) (3) ..	38.419.235,10		
Avances garanties par l'État (2)	28.000.000,00		
Immeubles (4)	14.227.847,60		
Mobilier, matériel et divers (4)	1.889.088,61		
Caisse de prévoyance du personnel	3.406.845,45		
Comptes d'ordre et divers	16.192.053,49		
Effets à l'encaissement et en pension	22.801.061,25		
TOTAL	1.532.848.265,79	TOTAL	1.532.848.265,79

(1) Echange de lettres avec le ministère des finances des 2 et 6 octobre 1962.
 (2) Article 35, paragraphe 1 du dahir du 23 hja 1378 (30 juin 1959) reprise des avances prévues par les conventions entre l'État et l'ex-Banque d'État du Maroc.
 (3) Article 70 du dahir du 23 hja 1378 (30 juin 1959).
 (4) Amortissements déduits.

* *

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1962.

DOIT :		AVOIR :	
	Dirhams.		Dirhams
Frais généraux et divers	15.555.500,87	Produits divers d'exploitation	30.251.856,02
Amortissements	5.201.473,72		
Provision pour frais de fabrication de billets	1.500.000,00		
Bénéfices nets de l'exercice	7.994.881,43		
TOTAL	30.251.856,02		30.251.856,02

* *

Évolution des superficies et des récoltes de céréales.

EN MILLIERS D'HECTARES ET EN MILLIERS DE QUINTAUX	MOYENNE 1952-1961		1959-1960		1960-1961		1961-1962	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Blé tendre	499,6	3.217,3	439	3.218	442	1.618	377	3.228
Blé dur	1.083,1	6.535,3	1.220	7.448	1.154	4.456	1.079	9.246
Orge	1.839,8	13.150,1	1.754	11.572	1.561	4.756	1.535	11.850
Maïs	481,6	2.906,7	497	4.000	410	1.065	447	3.475
TOTAL	3.904,1	25.809,4	3.910	26.238	3.567	11.895	3.438	27.799

Commercialisation de céréales.

EN MILLIERS DE QUINTAUX	31 décembre 1959	31 décembre 1960	31 décembre 1961	31 décembre 1962
Blé tendre	2.034	1.856	687	2.273
Blé dur	2.882	2.305	1.222	3.992
Orge	862	943	127	1.354
Maïs	836	770	70	470
TOTAL	6.614	5.874	2.106	7.089

Quantités cumulées depuis le début de la campagne (mois de juin).

Production et exportations de tomates et de pommes de terre.

EN MILLIERS DE TONNES	1960-1961		1961-1962	
	Production	Exportations	Production	Exportations
Tomates	198 (environ)	98,8	215	133,8
Pommes de terre	145 (environ)	59,2	211	95,7

Production et exportations d'agrumes.

EN MILLIERS DE TONNES	1960-1961				1961-1962				1962-1963 (du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1962)		
	Production	Exportations			Production	Exportations			Exportations		
		France	Autres pays	Total		France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Oranges	435	138	172	310	439	130	175	305	24	42	66
Clémentines	30	13	10	23	28	14	14	28	13	13	26
Autres agrumes	31	11	6	17	28	9	5	14	2	3	4
TOTAL	486	162	188	350	495	153	194	347	39	57	96

Évolution de la production et de la consommation d'énergie.

INDICE DE PRODUCTION Base 100 = 1958	1959		1960		1961		1962		1962
									1961
	98		101		105		130		+ 23,8
Consommation en milliers de tonnes équivalent charbon	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	
Charbon (1)	231	11	257	12	290	12,6	296	12,4	+ 2,0
Produits pétroliers	964	47	1.028	47	1.083	47,0	1.131	47,3	+ 4,4
Électricité	846	42	895	41	930	40,4	964	40,3	+ 3,6
TOTAL	2.041	100	2.180	100	2.303	100	2.391	100	+ 3,8

(1) Non compris les ventes à l'« Énergie électrique du Maroc ».

Évolution de l'extraction et des ventes d'anthracite et de produits pétroliers.

	Unités	1959	1960	1961	1962	1962 1961
Extraction d'anthracite	1.000 t	465	412	410	370	— 9,8 %
Ventes marché extérieur *	»	194	198	226	210	— 7,1 %
Ventes à l'étranger	»	202	204	205	165	— 19,6 %
Extraction de pétrole brut	»	95	92	80	127	58,7 %
dont Rharb et divers	»	95	92	80	60	— 25,0 %
Essaouira	»	—	—	—	67	
Ventes :						
Supercarburant	1.000 m ³	111,9	108,6	108,3	109,0	+ 0,6 %
Essence	»	238,0	230,0	224,7	229,3	+ 2,0 %
TOTAL		349,9	338,6	333,0	338,3	+ 1,6 %
Pétrole lampant	1.000 m ³	65,3	66,3	67,8	70,7	+ 4,3 %
Gas-oil	»	221,0	245,3	280,8	290,4	+ 3,4 %
Fuel-oils lourds	1.000 t	184,6	190,9	199,5	214,4	+ 7,5 %
Fuel-oils légers	»	36,6	45,5	51,5	57,7	+ 12,0 %

* Y compris les ventes d'agglomérés.

Évolution de l'activité minière.

EN MILLIERS DE TONNES	1959		1960		1961		1962	
	Extraction	Exportation	Extraction	Exportation	Extraction	Exportation	Extraction	Exportation
Anthracite	464,7	198,5	412,4	199,3	410,2	200,6	370	163,7
Pétrole brut	94,6	—	92,3	—	80,0	—	127	—
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1958)	108	—	114	—	119	—	116	—
Phosphates secs	7.163,5	7.026	7.474	7.526	7.950	7.565	8.162	7.955
Minéral de fer	1.265	941	1.577	1.896	1.462	1.564	1.149	1.121
Minéral de plomb	132	91	135	105	128	94	131	98
Minéral de zinc	101,1	101	82,3	83	67,6	61	58,4	58
Minéral de cobalt	12,1	9	12,7	14	12,8	12	14	11
Minéral de cuivre	—	—	—	—	5,6	5,0	7,7	6,9
Manganèse métallurgique	391,9	292	389,2	333	456,6	382	368,8	325,7
Manganèse chimique	79	77	93	77	114,5	115	101	100,7

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. L'anthracite et le pétrole brut sont compris dans l'indice de l'énergie.

Évolution des indices de la production industrielle.

BASE 100 EN 1958	1960	1961	1962 (provisoire)	1961 1960	1962 1961
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	111	115	119	+ 3,6 %	+ 3,4 %
Céramique et matériaux de construction	110	118	123	+ 7,2 %	+ 4,2 %
Transformation des métaux	105	106	102	+ 0,9 %	— 3,8 %
Industries chimiques et parachimiques	97	111	106	+ 14,4 %	— 4,5 %
Corps gras	113	124	132	+ 9,7 %	+ 6,5 %
Industries textiles	119	124	144	+ 4,2 %	+ 16,1 %
Industries du cuir	125	123	100	— 1,6 %	— 18,7 %
Industrie des papiers-cartons	121	120	126	— 1,8 %	+ 5,0 %
Industries alimentaires (conserverie exclue)	110	115	122	+ 4,5 %	+ 6,0 %
Industries diverses	116	108	111	— 6,9 %	+ 2,8 %

Évolution des indices de l'énergie

BASE 100 EN 1958	1960	1961	1962 (provisoire)	1961 1960	1962 1961
Indice général	101	105	130	+ 3,9 %	+ 23,8 %
Électricité	104	109	113	+ 4,8 %	+ 3,6 %
Pétrole extraction	124	108	171	- 13,0 %	+ 58,3 %
Pétrole raffinage	122	145	569	+ 18,8 %	+ 292,4 %
Charbon extraction	81	80	80	- 1,3 %	—

Évolution des indices de prix en 1962.

BASE 100 = DÉCEMBRE 1961	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Prix de gros	103,2	103,7	102,0	97,5	95,7	93,1	92,4	93,2	93,2	94,4	96,1	99,5
Coût de la vie à Casablanca	101,6	103,3	103,7	102,7	101,9	102,4	102,7	103,3	103,8	103,8	105,4	105,4

Évolution du commerce extérieur.

EN MILLIONS DE DIRHAMS ET EN MILLIERS DE TONNES	1959		1960		1961		1962	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations	2.075	1.448	2.502	2.086	3.040	2.257	3.729	2.151
Exportations	10.319	1.442	11.216	1.792	12.100	1.731	11.942	1.762
SOLDE	+ 8.244	— 6	+ 8.714	— 294	+ 9.060	— 526	+ 8.213	— 389

Évolution des importations.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961		1962		% DE VARIATION	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Alimentation, boissons, tabacs	1.063	561	987	528	- 7,2 %	- 5,9 %
Énergie, lubrifiants	921	158	558	86	- 39,5 %	- 45,6 %
Produits bruts animaux et végétaux	328	208	357	220	+ 8,8 %	+ 5,7 %
Produits bruts minéraux	271	12	327	15	+ 20,6 %	+ 25,0 %
Demi-produits	347	414	391	408	+ 12,6 %	- 1,5 %
Produits finis pour l'agriculture	2	10	4	20	+ 100,0 %	+ 100,0 %
Produits finis pour l'industrie	42	300	43	275	+ 2,3 %	- 8,4 %
Produits finis pour la consommation	66	594	62	599	- 6,1 %	+ 0,8 %
TOTAL	3.040	2.257	2.729	2.151	- 10,2 %	- 4,7 %

Évolution des exportations.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961		1962		% DE VARIATION	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Alimentation, boissons, tabacs	1.028	748	1.260	817	+ 23,1 %	+ 9,2 %
Énergie, lubrifiants	204	16	171	14	- 16,2 %	- 12,5 %
Produits bruts animaux et végétaux	259	135	260	133	+ 0,3 %	- 1,5 %
Produits bruts minéraux	10.482	673	10.139	638	- 3,3 %	- 5,3 %
Demi-produits	116	88	96	93	- 17,3 %	+ 5,6 %
Produits finis pour l'industrie	3	7	3	11	—	+ 57,1 %
Produits finis pour la consommation	8	64	7	56	- 12,5 %	- 12,5 %
TOTAL	12.100	1.731	11.942	1.762	- 1,4 %	+ 1,7 %

Évolution des échanges par zones monétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962
Zone franc	1.169	969	806	837	— 363	— 132
dont France	1.116	924	637	686	— 479	— 238
Autres pays de la zone franc	53	45	169	151	+ 116	+ 106
Zone dollar	249	299	53	53	— 196	— 246
dont États-Unis	236	291	50	49	— 186	— 242
Zone sterling	121	124	176	174	+ 55	+ 50
dont Royaume-Uni	68	65	122	111	+ 54	+ 46
Autres pays de la zone de convertibilité	482	451	483	468	+ 1	+ 17
Autres pays (groupe bilatéral)	236	308	213	230	— 23	— 78
TOTAL	2.257	2.151	1.731	1.762	— 526	— 389

Prévisions de recettes budgétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1960	1961	1962
Budget ordinaire :			
Impôts directs	243	248	315
Droits de douane	351	329	378
Impôts indirects	342	383	406
Enregistrement et timbre	74	84	85
Domaines	41	42	47
Monopoles et exploitations	88	103	117
Produits divers	43	40	40
Recettes exceptionnelles	143	212	118
Recettes d'ordre	70	70	90
Moyens d'équilibre	89	105	227
TOTAL budget ordinaire	1.483	1.616	1.823
Budget extraordinaire :			
Ressources définitives	149	219	258
Emprunts intérieurs	—	—	—
Emprunts extérieurs	202	332	247
TOTAL budget extraordinaire	351	451	505
TOTAL général	1.834	2.067	2.328

Note : Le produit de l'impôt exceptionnel pour la reconstruction d'Agadir figure en 1960 dans les ressources du budget ordinaire et, en 1961 et 1962, dans celles du budget extraordinaire.

Prévisions de dépenses budgétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1960	1961	1962
Budget ordinaire :			
Personnel	787	869	1.002
Matériel et divers	541	578	661
Dette publique	155	169	160
TOTAL	1.483	1.616	1.823
Budget extraordinaire	351	451	505
TOTAL général	1.834	2.067	2.328

Evolution des disponibilités monétaires
(Ensemble du Royaume y compris Tanger).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	956	931	957	971	977	988	1.036	1.048	1.061	1.064	1.050	1.058	1.113
Monnaie scripturale	1.905	1.911	1.903	1.907	1.885	1.960	2.059	2.033	2.094	2.137	2.132	2.113	2.130
Dépôts, Importation	46	46	47	48	46	44	45	44	44	45	45	48	48
Dépôts à terme	221	226	192	199	198	196	256	245	253	242	217	226	249
TOTAL	3.128	3.114	3.099	3.125	3.106	3.188	3.386	3.370	3.452	3.518	3.444	3.445	3.540

Evolution de la circulation fiduciaire
(Ensemble du Royaume y compris Tanger).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	956	933	954	967	979	990	1.022	1.048	1.056	1.058	1.045	1.054	1.109
Monnaie divisionnaire	41	41	41	41	41	42	43	44	45	45	45	45	46
A déduire :	997	974	995	1.008	1.020	1.032	1.065	1.092	1.101	1.103	1.090	1.099	1.155
Encaisses des banques et des comptables publics.	— 41	— 43	— 38	— 37	— 43	— 44	— 39	— 44	— 40	— 39	— 40	— 41	— 42
TOTAL	956	931	957	971	977	988	1.026	1.048	1.061	1.064	1.050	1.058	1.113

Evolution de la monnaie scripturale, des dépôts-importation et des dépôts à terme
(Ensemble du Royaume du Maroc y compris Tanger).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Monnaie scripturale :</i>													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	136	113	134	105	112	115	134	109	119	143	128	116	80
Dépôts à vue dans les ban- ques privées	1.378	1.374	1.368	1.374	1.329	1.372	1.437	1.449	1.483	1.544	1.509	1.466	1.541
Dépôts dans les banques populaires (1)	47	45	43	44	42	44	48	50	50	64	66	73	73
TOTAL des dépôts à vue...	1.561	1.532	1.545	1.523	1.483	1.531	1.619	1.608	1.652	1.751	1.703	1.655	1.694
Dépôts aux chèques pos- taux	175	191	183	192	191	198	207	196	208	197	200	196	197
Dépôts au Trésor	169	188	175	192	211	231	233	229	234	219	229	262	239
TOTAL	1.905	1.911	1.903	1.907	1.885	1.960	2.059	2.033	2.094	2.167	2.132	2.113	2.130
Dépôts-importation	46	46	47	48	46	44	45	44	44	45	45	48	48
Dépôts à terme	221	226	192	199	198	196	256	245	253	242	217	226	249
TOTAL général	2.172	2.183	2.142	2.154	2.129	2.200	2.360	2.322	2.391	2.454	2.394	2.387	2.427

(1) Non compris les dépôts à la Banque populaire d'Agadir jusqu'en août 1962.

Évolution des dépôts à vue dans les banques privées
(Ensemble du Royaume du Maroc y compris Tanger).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes courants	900	874	873	904	870	875	935	927	964	1.003	970	944	1.014
Comptes de chèques et cré- diteurs divers	478	500	495	470	459	497	502	522	519	541	539	522	527
TOTAL	1.378	1.374	1.368	1.374	1.325	1.372	1.437	1.449	1.483	1.544	1.509	1.466	1.541

Évolution des avoirs extérieurs.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Institut d'émission :</i>													
Encaisse-or	145	145	145	145	145	145	145	145	145	145	145	145	145
Participation au F.M.I. (tranche-or)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	66	66	66	66
Correspondants hors Ma- roc	776	757	797	781	759	731	721	789	766	752	774	719	712
Effets hors Maroc	5	5	7	8	15	17	13	7	5	3	6	7	11
Monnaies étrangères	5	5	8	9	9	8	5	8	6	6	5	6	5
TOTAL	931	912	957	943	928	901	884	949	922	972	996	943	939
<i>Banques privées :</i>													
Correspondants hors Ma- roc	153	130	124	121	147	171	180	158	166	156	143	170	177
Effets hors Maroc	51	45	49	52	48	48	55	55	53	59	55	51	57
Monnaies étrangères	1	4	2	2	2	1	1	4	2	2	3	2	1
TOTAL	205	179	175	175	197	220	236	217	221	217	201	223	235
<i>Banques populaires (1) :</i>													
A déduire : dette en devi- ses (2) :													
Institut d'émission ..	— 60	— 47	— 59	— 58	— 51	— 51	— 56	— 57	— 71	— 67	— 81	— 127	— 135
Banques privées	— 130	— 100	— 99	— 100	— 122	— 148	— 96	— 96	— 101	— 113	— 118	— 125	— 130
TOTAL	190	147	158	158	173	199	152	153	172	180	199	252	265
TOTAL des avoirs extérieurs	946	945	975	961	953	923	969	1.014	972	1.011	999	916	911

(1) Montant des avoirs extérieurs des banques populaires négligés jusqu'en décembre 1961.

(2) Par dettes en devises il faut entendre essentiellement les comptes EFAC, des devises acquises par les importateurs en vue du règlement de fournisseurs étrangers, les soldes créditeurs des comptes d'accords de paiement.

Évolution des créances sur le Trésor.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres à l'Institut d'émission	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Bons du Trésor et assimilés	266	285	283	299	310	323	367	361	365	395	390	425	437
dont :													
Institut d'émission	24	28	35	20	52	35	71	63	45	55	66	132	126
Banque privées	240	256	247	278	257	287	294	297	319	339	323	292	310
Banques populaires	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
Contrevaleur des dépôts au chèques postaux et au Trésor	344	379	357	384	402	429	440	425	442	416	429	458	436
TOTAL	749	803	779	822	851	891	946	925	946	950	958	1.022	1.013

Évolution des crédits à l'économie.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1961	1962											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Banque du Maroc :	242	170	198	167	207	226	214	232	219	180	194	226	233
Crédits directs	89	84	77	73	83	76	78	79	75	64	69	79	81
dont à court terme ..	70	65	68	54	64	57	59	60	56	45	50	60	63
dont à moyen terme ..	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Réescompte	153	86	111	94	124	150	136	153	144	116	125	147	152
dont effets à court terme	112	51	80	62	86	107	104	116	118	96	105	113	129
dont effets à moyen terme	41	35	31	32	38	43	32	37	26	20	20	34	23
Banques privées	1.248	1.289	1.274	1.251	1.214	1.236	1.272	1.291	1.301	1.374	1.368	1.359	1.385
dont crédits à court terme	1.112	1.154	1.130	1.109	1.079	1.109	1.123	1.135	1.139	1.203	1.202	1.199	1.224
dont crédits à moyen terme	121	121	130	128	121	113	138	145	151	160	155	149	150
Banques populaires	45	62	63	63	61	59	59	62	62	72	79	79	79
dont crédits à court terme	40	57	58	58	56	56	56	59	59	69	76	76	76
dont crédits à moyen terme	5	5	5	5	5	3	3	3	3	3	3	3	3
Ensemble des crédits	1.535	1.521	1.535	1.481	1.482	1.521	1.545	1.585	1.582	1.626	1.641	1.664	1.697
dont crédits à court terme	1.334	1.327	1.336	1.283	1.285	1.329	1.342	1.370	1.372	1.413	1.433	1.448	1.491
dont crédits à moyen terme	186	180	185	181	183	178	192	204	199	202	197	205	195
dont crédits à long terme	15	14	14	14	14	14	11	11	11	11	11	11	11

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-63-149 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) déclarant d'utilité publique l'aménagement d'un secteur d'habitat économique à Casablanca, au lieu-dit « Hay-Hassani » (extension sud) et frappant d'expropriation la propriété nécessaire à cette fin.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 8 juin au 10 août 1962 ;
Sur la proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclaré d'utilité publique l'aménagement d'un secteur d'habitat économique à Casablanca, au lieu-dit « Hay-Hassani » (extension sud).

ART. 2. — Est, en conséquence, frappée d'expropriation, la propriété dite « Monica II », objet du titre foncier n° 39704 C., d'une superficie de 24 ha. 55 a. 62 ca., sise à Casablanca, Hay-Hassani (extension), appartenant à M. Ferrara Émile, demeurant à Casablanca, 122, rue Colbert, et telle au surplus, que cette propriété est figurée par un liséré rouge au plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 3. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 29 safar 1383 (22 juillet 1963).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n° 2-63-242 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) approuvant la délibération du conseil communal de Salé autorisant la cession de gré à gré par la ville de vingt-sept lots du lotissement municipal de Bettana à des particuliers.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} joumada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont complété ou modifié ;

Vu la délibération du conseil communal au cours de sa séance du 27 mars 1961 ;

Vu le cahier des charges approuvé le 27 kaada 1373 (28 juillet 1954) régissant la vente des lots de terrain du lotissement de Bettana ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal de Salé, en date du 27 mars 1961, autorisant la cession

de gré à gré par la ville de Salé, à des particuliers, de vingt-sept lots de terrain du lotissement municipal de Bettana, tels qu'ils sont délimités par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret et désignés au tableau ci-après :

NUMÉRO DU LOT	NOM DE L'ACQUÉREUR	SUPERFICIE	PRIX GLOBAL
		En m ²	En dirhams.
62	MM. Chiadmi Mohamed.	271	4.065
67	Ahmed bel Haj ben Lahcen.	511	7.665
76	Mohamed ben Ahmed bel Hadj Lahcen.	362	5.430
81	Boubker Bouzid.	332	4.980
105	Ali Lahrach.	642	9.630
3	Ben Omar Abdellatif.	443	6.645
142	Fatmi Mohamed.	456	6.840
20	Lemnouny Moulay Tahar.	344	5.160
24	Larbi ben Mohamed ben Abdelatif Amar.	381	5.715
36	M ^{me} Zoubida bent Mekki Sbihi.	369	5.535
44	MM. Boubkeur ben Seghir.	319	4.785
45	Abdelkrim Bouzid Chiadmi.	206	3.090
56	Hassan Mohamed.	560	8.400
74	Kadmiri Abdelkader Bel Abbès.	299	4.485
77	Ziat Mohamed.	415	6.225
96	Habibi Mohamed ben Ahmed.	426	6.390
100	Omar ben Abderrahim ben Dahman.	560	8.400
103	Omar Zniber.	541	8.115
107	Amar Abdelmajid.	435	6.525
108	Allal el Fillali.	432	6.480
124	Kjiri Abdallah.	492	7.380
125	Kjiri Driss.	492	7.380
129	M Hamed Amar.	484	7.260
130	Zaïm Abdelaziz.	436	6.540
137	Mohamed Lamine.	399	5.985
138	Ben Moussa Mohamed.	364	5.460
144	Hassouni Larbi.	491	7.365

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de quinze dirhams (15 DH) le mètre carré de terrain équipé comprenant :

1° Le terrain lui-même à raison de cinq dirhams (5 DH) le mètre carré ;

2° L'équipement de ce terrain à raison de dix dirhams (10 DH) le mètre carré, soit pour la somme globale de cent soixante-et-onze mille neuf cent trente dirhams (171.930 DH).

ART. 3. — Les attributaires seront soumis aux clauses et conditions du cahier des charges susvisé qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent décret.

ART. 4. — Le président du conseil communal de Salé est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 29 safar 1383 (22 juillet 1963).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Extension d'agrément de société d'assurances.

Par arrêté du ministre des finances n° 398-63 en date du 22 juillet 1963, la société d'assurances « Compagnie américaine d'assurances », dont le siège social est à Casablanca, 16, rue de Foucauld, a été agréée pour effectuer au Maroc des opérations d'assurances appartenant à la première catégorie de l'article premier de l'arrêté du directeur des finances du 1^{er} décembre 1941 relatif à l'agrément des entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 2-63-260 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) portant attribution d'une prime spéciale aux agents de l'administration des eaux et forêts attachés aux stations de pisciculture.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Considérant les sujétions auxquelles sont soumis les agents de l'administration des eaux et forêts attachés aux stations de pisciculture et la nécessité d'assurer la stabilité de l'emploi de pisciculture ;

Sur la proposition du ministre de l'agriculture, après avis du ministre des finances et de l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Une prime spéciale, non soumise aux retenues pour pension civile, est allouée aux agents de l'administration des eaux et forêts attachés aux stations de pisciculture.

ART. 2. — Le montant de ladite prime, payable en fin d'exercice, est fixé forfaitairement aux taux annuels suivants :

Chefs de district principaux, chefs de district, sous-chefs de district, agents techniques et agents de surveillance : 600 dirhams ;

Agents techniques et agents de surveillance stagiaires ou temporaires : 450 dirhams ;

Cavaliers titulaires ou temporaires, agents publics et sous-agents publics : 400 dirhams ;

Aides-pisciculteurs et agents occasionnels à solde mensuelle de l'État : 300 dirhams.

ART. 3. — La prime n'est allouée, sur proposition du chef de l'administration des eaux et forêts, qu'aux agents qui, au 1^{er} décembre de chaque année, sont attachés depuis au moins un an aux stations de pisciculture.

*ART. 4. — Les dispositions du présent décret prennent effet à compter du 1^{er} janvier 1962.

Fait à Rabat, le 29 safar 1383 (22 juillet 1963).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE

Décision du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande du 16 avril 1963 fixant le nombre de places mises au concours d'entrée à l'École nationale des officiers de la marine marchande pour l'année 1963-1964.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu l'arrêté du sous-secrétaire d'État au commerce, à l'industrie, à l'artisanat et à la marine marchande du 6 février 1959 fixant les conditions d'admission à l'École nationale des officiers de la marine marchande, et notamment son article premier ;

Sur proposition du chef de la direction de la marine marchande et des pêches maritimes,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Le nombre de places mises au concours dans chacune des sections de l'École nationale des officiers de la marine marchande est fixé comme suit, pour l'année 1963-1964 :

Section élève-officier de 2^e classe : 25 ;

Section élève-officier mécanicien de 2^e classe : 25 ;

Section capitaine de 3^e classe : 10 ;

Section patron de pêche (sections groupées) : 10 ;

Section officier mécanicien de 3^e classe : 10 ;

Section patron de la marine marchande : 10 ;

Section patron de pêche côtière (sections groupées) : 10 ;

ART. 2. — Dans les sections groupées, le nombre excédentaire d'une catégorie peut être absorbé par le déficit d'une autre catégorie, le nombre total d'élèves ne pouvant être dépassé.

ART. 3. — Peuvent être admis dans les deux premières sections, les candidats de nationalité étrangère, dans les limites suivantes :

Section élève-officier de 2^e classe : 2 ;

Section élève-officier mécanicien de 2^e classe : 2.

ART. 4. — Le chef de la direction de la marine marchande et des pêches maritimes est chargé de l'exécution de la présente décision.

ART. 5. — La présente décision sera insérée au *Bulletin officiel* du Royaume du Maroc.

Rabat, le 16 avril 1963.

MOHAMED BENHIMA.

MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 30 avril 1963 relatif au recrutement sur titres des contrôleurs stagiaires des installations électromécaniques.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le décret n° 2-58-091 du 9 rejab 1377 (30 janvier 1958) fixant, à titre exceptionnel et transitoire, les conditions d'accès des Marocains à certains emplois des services des installations, des lignes, du dessin et du service automobile du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones, notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le décret n° 2-62-044 du 15 chaoual 1381 (22 mars 1962) portant prorogation de certaines dispositions exceptionnelles et transitoires permettant l'accès à certains emplois des administrations publiques et offices,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A titre exceptionnel et transitoire peuvent être recrutés sur titres en qualité de contrôleur des installations électromécaniques stagiaires :

1^o Les candidats titulaires de la première partie du brevet d'enseignement industriel ;

2^o Les candidats justifiant d'avoir poursuivi leur scolarité au moins jusqu'à la fin de la cinquième année secondaire dans l'une des sections suivantes : section mathématiques, section sciences expérimentales et section technique industrielle ;

3^o Les candidats justifiant d'avoir poursuivi leur scolarité au moins jusqu'à la fin de la classe de seconde dans l'une des sections suivantes : section classique A', section classique C, section moderne M, section moderne M', section technique A, section technique industrielle.

ART. 2. — Tous les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du recrutement et être en mesure de réunir quinze ans de services publics à l'âge de 63 ans.

Rabat, le 30 avril 1963.

MOHAMED BEN ABDESLAM EL FASSI.

MINISTÈRE DES HABOUS

Arrêté du ministre des Habous du 15 mai 1963 portant création et composition d'une commission administrative paritaire, compétente à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant du ministère des Habous.

LE MINISTRE DES HABOUS,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté viziriel du 26 moharrem 1358 (18 mars 1939) formant statut du personnel des administrations centrales,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé au ministère des Habous une commission administrative paritaire unique pour le cadre des commis chefs de groupe, commis principaux et commis.

ART. 2. — La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit :

a) Représentants du personnel :	Membres titulaires	Membres suppléants
Commis chefs de groupe	—	—
Commis principaux et commis	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1

Rabat, le 15 mai 1963.

AHMED BARGACH.

Arrêté du ministre des Habous du 15 mai 1963 relatif à l'élection des représentants du personnel du ministère des Habous au sein d'une commission administrative paritaire appelée à siéger en 1963-1964.

LE MINISTRE DES HABOUS,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 1963 portant création et composition d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant du ministère des Habous,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel appelés à siéger en 1963-1964 au sein d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant du ministère des Habous aura lieu le 2 septembre 1963.

ART. 2. — Il sera établi une liste unique pour le cadre ci-après :
 commis chefs de groupe, commis principaux et commis.

ART. 3. — La liste portera obligatoirement les noms de deux fonctionnaires de ce cadre. Cette liste qui devra mentionner le nom du candidat habilité à la représenter dans les opérations électorales

et être appuyée des demandes établies et signées par les candidats sera déposée au ministère des Habous (service du personnel) le 12 août 1963, dernier délai.

ART. 4. — Le dépouillement des votes aura lieu le 9 septembre 1963, dans les conditions fixées par le décret du 5 mai 1959, susvisé.

ART. 5. — La commission de dépouillement des votes sera composée de :

MM. Rachidi Allal, chef du service du personnel, président ;
 Benmessaoud Benaïssa, secrétaire principal, membre ;
 Bouhaddou Mohamed, commis, membre.

Rabat, le 15 mai 1963.

AHMED BARGACH.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Sont promus :

Inspecteur d'enseignement arabe de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1962 : M. Mohamed Abdeslam Benabud ;

Inspecteurs adjoints de 5^e classe du 1^{er} octobre 1962 : MM. Khomsi el Haddad Mohamed et Laroussi el Kasri Mohamed ;

Professeurs licenciés :

4^e échelon du 1^{er} juin 1962 : M. Bënnani Driss ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1962 : M^{me} Lévy Simha et M. Lamghari Moubarrad Mohammed ;

Professeurs (cadre normal) :

5^e échelon du 1^{er} décembre 1962 : M. Benomar Mdaghri Mohamed ;

3^e échelon :

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Raghib Lhoussein ;

Du 1^{er} décembre 1962 : M. El Yacoubi Abdeslam ;

2^e échelon du 1^{er} octobre 1962 : MM. Kazouini Abdeljalil et Nagih Lahcen ;

Professeurs chargés de cours d'arabe, 2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1962 : M. El Ouesdadi Mohamed ben Bachir el Bachir ;

Du 1^{er} octobre 1962 : MM. Benzakour Abdellatif et Ouajaj Lahcen ;

Chargés d'enseignement :

8^e échelon du 1^{er} janvier 1962 : M. Ouadfel Larbiould Mohamedould Kaddour ;

5^e échelon du 1^{er} novembre 1962 : M. Alami Idrissi Mohammed ;

4^e échelon :

Du 1^{er} octobre 1962 : M. El Alami Mohamed Ali ;

Du 1^{er} janvier 1962 : M. Mekouar Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Mohammed Abdeslam Chaara ;

Surveillant général, 5^e échelon du 1^{er} octobre 1962 : M. Harnafi Mohamed ;

Répétitrice surveillante de 5^e classe (2^e ordre) du 1^{er} octobre 1962 : M^{me} Berdougou Viviane ;

Institutrices et instituteurs (cadre général) :

Hors classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : MM. Berrada el Azizi Mohamed, Jalal Tahar, Kasmi Ahmed et Rachedi Ahmed ;

Du 1^{er} avril 1962 : M. El Hassani Abdellah ;

De 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1962 : M. Meliani Djelloul ;

De 2^e classe du 1^{er} avril 1962 : M. Benlahcen Abderrahman ;

De 4^e classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : MM. Arsalane Tibari, Ben Moussa Abdelaziz et Zejli Mohamed ben Jaafar ;

Du 1^{er} juillet 1962 : M. Azmi Maati ben Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Abrouq Seddok ;

Institutrices et instituteurs (cadre particulier) :

De 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1962 : M. Brahim el Gazouli ;

De 3^e classe du 1^{er} janvier 1962 : MM. Ouazzani Larbi et Staali Mohamed ;

De 4^e classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : M. Karkri Tayeb ;

Du 1^{er} avril 1962 : MM. Meziane Ahme et Sebbahi Hassan ;

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Benmahjoub Hamid, Karioum Abderahim et Merrad Taïbi ;

De 5^e classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : MM. Aneddham Larbi, Azegrouze Mahjoub, Barakat Mohamed, Benadada Mohamed, Chafiq el Mahdi, Hammada Mohammed, Haoudi Hassan, Hariri Mohamed, Hassani Mehdi, Jaldi Enfeddal, Mohammed Cheddi, Latifi Hassan, Lenchib Bouchaïb, Mouedden Mohammed et Smiri Abdelkader ;

Du 1^{er} avril 1962 : MM. Barrouze Mohamed, Belabbès Abdelkrim, Hassouni Mohamed, Jamaoui Ahmed et Janah Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Bachouchi Dris, Benabdallaoui Mohamed, Hamjane M'Fadel, Majdoub Mohammed, Majid Abdelmajid et Sobhi Ahmed.

(Arrêtés des 25 avril, 10 mai, 25, 30 juin, 11, 13, 19 juillet, 28 août, 12, 28 septembre, 9, 10, 14, 15, 22 novembre et 21 décembre 1962.)

Sont promus :

Institutrices et instituteurs (cadre général) :

Hors classe du 1^{er} janvier 1962 : MM. Berrada Tayeb, Derfoufi Mohammed, Kamili Mustapha, Mohamed ben Hassan, Seghir Abdelmalek, Senhadji Mohammed et Zerrouk Mohammed ;

De 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1962 : M. Benziane M'Hamed ;

De 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : M. Chbicheb Obbad ;

Du 1^{er} juillet 1962 : M. El Hammoui Rahou ;

De 3^e classe du 1^{er} avril 1962 : M. Guennoun Mohamed ;

De 4^e classe :

Du 1^{er} janvier 1961 : M. Slassi Radouane ;

Du 1^{er} janvier 1962 : MM. Bellakhdar Mohamed, Bennouna Abdelaziz, Dahan Dris, Jabri Larbi et Moulay Driss ben Daoud ;

Du 1^{er} avril 1962 : MM. Giri Ahmed et Kassou Boumediene ;

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Ayada Hoummada, Grigui Ahmed, Elcuai ben Larbi Driss, Sid Ahmed Hocine et Taoufik Ahmed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : MM. Akerzoul Ali ou Mohamed, Bouhafs Mohamed et Jria Hassan ;

De 5^e classe :

Du 1^{er} janvier 1961 : M. Sqalli Houssaini Mohamed ;

Du 1^{er} janvier 1962 : M. Bouziane Ahmed ;

Institutrices et instituteurs (cadre particulier) :

De 1^{re} classe :

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Bouarfa Ahmed et Kabbaj el Ouchbouni el Bachir ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Bendimered Mourad ;

Du 1^{er} décembre 1962 : M. El Wady Abdelghafour ;

De 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : MM. Elkhaoui Mohamed Larbi et Zaïd Benyounés ;

Du 1^{er} avril 1962 : M. Mohammed Ahamed Snaïdi ;

Du 1^{er} mai 1962 : M. Abdeslam Taieb Luah ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Choual Abdelkader ;

Du 2 octobre 1962 : MM. Hachmi Mohammed Aïssa, Homrani Mohamed Ahmed, Mesnau Mohammed Hammu et Ahmed Abdelah Rusi ;

Du 1^{er} décembre 1962 : M. Guemili Abdel Nebi Aomar ;

De 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1962 : M^{me} Aadul Fatima, MM. Abdelmajid el Ajani, Agouni Ahmed, Ahmed Mohammed Uariachi, Ali Mohammed Abdeslam Achdiri, Anas Mohamed, Bekkouche Mohamed, Bezze-ghoud Mohamed, Bricha Abdeslam Mohamed Mohamed, Buri Abdelhadi Ahmed Nasar, Drhimer el Hossine, El Achqar M'Barek, Lahandi Mohamed Sltu Ahmed, Mohammed ben Abdellah ben Jelloun et Rahal Mustapha ;

Du 1^{er} février 1962 : M. Rahimi Mohamed ;

Du 1^{er} avril 1962 : MM. Lemniai Abdlwahab, Soukrate Ali ben Mansour et Taourit Abdelkrim ;

Du 1^{er} juin 1962 : M. Buyenne Aliua Abdelkrim ;

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Hankour Mohamed et Nouha Maïti ;

Du 1^{er} août 1962 : M. Ahmed Marzok Sellam el Urriagli ;

Du 1^{er} octobre 1962 : MM. Bezi Ali, Dekkaki Mohamed et Mohammed ben Hadj Mohamed Bennani ;

Du 1^{er} novembre 1962 : MM. Abdelkader ben Abdellah Nejjar et Jamali Mustapha ;

Du 13 novembre 1962 : MM. Abdelkrim Ahmed Chergui, Caseri Ahmed Casem et Mohammed Mojtar Ahmed Amar Maafi ;

De 4^e classe :

Du 1^{er} août 1961 : M. Moumen Thami ;

Du 1^{er} octobre 1961 : M. Tahiri Jouti Mohamed ;

Du 1^{er} janvier 1962 : M^{mes} Lamdouar Rhita, née Elalami, Boualga Ghaoutia, née Elafi, MM. Alami Hassani Omar, Amara Zenati Sid Ahmed, Amraoui Aomar, Anouar Abdelbaki, Atif Ali, Attobi Driss, Benabdelkhalek Tahar, Bouchechroun M'Hammed, Bendahmane Mohamed, Bennani Ahmed, Bouachrine Abdeslam, Chafik Ahmed, Chergui Ahmed, Didi Houari Mohamed, El Amrani Yahia, Mansouri Abdeslem, Mohammed Ahamed Alal, Nejjar Abdeslem, Sahnoune Thami, Saker Bouziane, Sedrati Driss, Seladji Djilali, Senoussaoui Mustapha, Taamma Mohamed, Touhami el Ouazzani Sidi Abdellah, Zayani Abderrahmane et Tounsi Abdellah ;

Du 2 janvier 1962 : M^{me} Seruali Sohara Ali ;

Du 1^{er} février 1962 : MM. Amine Abdelkébir et Hanini Ali ;

Du 1^{er} avril 1962 : M^{me} Chawqui el Idrissi Amina, MM. Abouelfoutouh Hassan, Alhariri Mohammed, Amalou Mustapha, Azzaoui Ahmed ben Ahmed, Benhaddouch Ahmed, Boukamel Mohamed, Britel Abderrahim, Boussetta Ahmed, El Gadi Driss, Hadri Mohamed, Hamri Driss, Hassan Mustapha Abdelkader Figuigui, Manal Mohamed, Moatassim Tahar, Mustapha Mohammed Haïk, Sahel Benyounés, Wahbi Mernissi Omar, Rahmani Mohamed Ali ;

Du 1^{er} mai 1962 : MM. Kifani Ahmed, Smani Ali et Taghi el Mostapha ;

Du 1^{er} juillet 1962 : M^{mes} Amatousse Anissa, Mandria Malika, MM. Abdeslam Ahmed Mohamed, Al Honsali Abdelfetah, Allouch Mohamed, Amrani Souhli Abdelaziz, Benabdelhasid Mohamed, Benkhoudja Abdeljalil, Bennegueouche Abdallah Djbar Mohammed, El Mabrak Salah, Hajji Bachir, Khattabi M'Hammed, Mellouki Mohamed, Merad Mohamed Mourad, Mohammed Abdelah Abdelah, Sekkat Driss et Zemmouri Mohamed ;

Du 1^{er} août 1962 : M. Cadui Sidali Mohamed Abdeslam Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Assoulaïmani Mohamed, Bennani Mohamed ben Salem, Benyaïch Hassan, Hammadi Amar Amar Tuzani, Harrak Thami, Hilali Driss, Houti Ahmed, Laalou Abderrahman, Mohammed Ahmed Haddu Arrais Farjani, Mohamed Alami Gouraftei, Ziane Mohamed ;

Du 1^{er} décembre 1962 : MM. Yebari Mohamed Mohamed et Mohammed Mohammed Zizi Farjani ;

De 5^e classe :

Du 1^{er} janvier 1960 : MM. Boudra M'Hamed et Sbaï Abdesselam ;

Du 1^{er} juin 1960 : M. Mohammed Mohammed Asufi ;

Du 1^{er} septembre 1960 : MM. Melihi Mohamed Ahamed et Mohamed Ali Sarseri Caseri ;

Du 1^{er} janvier 1961 : M. Chniber Mohamed ;

Du 1^{er} février 1961 : M. El Khannoury Mohamed ;

Du 1^{er} juillet 1961 : M. Maimun Abdeslam Mustapha.

(Arrêtés des 8 mars 1961, 14, 16 mars, 25 avril, 19, 25 mai, 26, 29, 30 juin, 11, 20 juillet, 3, 7 août, 22 octobre, 8, 14, 15, 26 novembre 1962, 22 janvier et 8 février 1963.)

Sont promus :

Institutrices et instituteurs de 5^e classe (cadre particulier) :

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Dahrouch Mokhtar, Eddekaki Mohamed, El Achab Mohammed, El Attar Mustapha ben Taieb, El Hadri Mohamed, El Idrissi Ahmed, El Khelih Abdelaziz, El Mkaddem Ahmed, Faraji Ahmed, Ghazi Mohamed, Hamad Abderrazzaq, Idrissi Kassim, Abdelkader, Jahit Messaoud, Khadraoui el Houcine, Mabrouki Mohammed, Mabrou Mohamed, M'Faddal ben El Hachmi ben Larbi Chtioui, Mimouni Mohammed, Missaoui el Mostafa, Naji Kacem, Rahioui M'Hamed, Ramzi Mohammed, Rifaï Mohamed, Sahnoun Mohamed, Sabir Larbi, Sadki M'Barek, Sentissi Ahmed, Mohamed Zkiri, Arbi Zouaoui Boubker et Zoubir Fassi ;

Du 1^{er} août 1962 : MM. MFaddel Jammoua ben Mohamed et Aïdi Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M^{mes} Abetaïou Badia, Al Masmoudi Rahma, Adib Bahia, El Jedidi Hafida, Kabbaj Najiba, Marzouk Famma, MM. Akalaï M'hamed, Aoussar Mohammed, Bekkioui Chouaïb, Bentaoud Fadil Mohamed, Daud Mohamed Abdeslam, Elachiki Mohammed (ex-Mestari), El Asatey Abdallah, El Bakkali Ahmed ben El Hassan, El Bakkouri Amar, El Kacimi Abdelaati, Fathallah Abderrahman, Ghazi Abdelkrim, Houarifah M'Hamed, Kadiri Ahamed Abdeslam, Moncef Mohamed, Naami el Mekki, Rahali Mohamed, Rtel Benani Ahmed, Sbayi Khammar, Slaoui Abdeslam, Siraj Mohamed, Tamer Lhoucine, Temsamani Chouaïb Mekki, Tiboucha Mohamed et Zoubi Abderrahmane ;

Du 1^{er} novembre 1962 : M. Rabik Mohamed ;

Du 7 novembre 1962 : M. Ziati Mohamed Mohamed ;

Monitrices et moniteurs :

De 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1961 : M. Assouline Nessim ;

Du 1^{er} janvier 1962 : M^{mes} Cuch Henia Mohamed, Meslohia-Erkia Mohamed, Talbi Khenata et M. Brachi Ahmed ;

Du 1^{er} février 1962 : M. Salhi-Mahjoub ben Djillali ;

Du 1^{er} juillet 1962 : M. El Yamani el Hocine ;

Du 1^{er} août 1962 : M. Elhimo Mohamed ;

Du 1^{er} septembre 1962 : M. Houari Ahmed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Tmiri Mohamed ;

Du 1^{er} novembre 1962 : MM. Ali Mohammed Hassan, El-Alaoui Benchad Mohamed, Jalladi Ahmed Tuhani, Mohammed Jadir Bachir Mazuyi, Mohammed Mohammed Azrabi, Mohammed Uafi Im-lahi et Roc Mohamed Abdelhadi ;

De 2^e classe :

Du 1^{er} décembre 1960 : M^{me} Benzakour Kenza ;

Du 1^{er} octobre 1961 : M. Bel Hassan Mokhtar ;

Du 5 décembre 1961 : M. Abdeslam Abdelkrim Soliman ;

Du 1^{er} janvier 1962 : M^{me} Ziani Saadia et M. Tuhani Ali Suhli ;

Du 1^{er} mars 1962 : M. Allali Lahbib ben Abdelkader ;

Du 1^{er} avril 1962 : M. El Haddad Davia ;

Du 1^{er} juillet 1962 : MM. Lahbari Mohammed et Meskini Abbès ;

Du 5 juillet 1962 : M. Chergui Alami Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. Fouad Abbès ben Jilali ;

Du 1^{er} novembre 1962 : M. Benhabbaz Abdelatif.

(Arrêtés des 30 mars 1961, 15 mars, 10 mai, 25, 29, 30 juin, 12 septembre, 9 décembre 1962 et 15 mars 1963.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Demande de permis de recherche d'hydrocarbures.

Le Bureau de recherches et de participations minières, représenté par M. Larbi Abdeljabbar, domicilié 27, avenue Urbain-Blanc, à Rabat, a déposé le 8 juillet 1963, sous le numéro 48, une demande de permis de recherche d'hydrocarbures portant sur un périmètre situé dans la plaine du Rharb et s'appliquant à une surface de 2.800 kilomètres carrés, limitée comme suit :

a) Par les lignes droites joignant successivement les points 1 à 18 des coordonnées Lambert Nord-Maroc suivantes :

	X	Y
Point 1 = Le littoral à l'intersection de la coordonnée.		460
— 2 =	437	460
— 3 =	437	458
— 4 =	440	458
— 5 =	440	440
— 6 =	451	440
— 7 =	451	427
— 8 =	458	427
— 9 =	458	412
— 10 =	438	412
— 11 =	438	416
— 12 =	429	416
— 13 =	429	412
— 14 =	426	412
— 15 =	426	406
— 16 =	411	406
— 17 =	411	400
— 18 = Le littoral à l'intersection de la coordonnée.		400

b) Par la ligne des plus basses eaux de la côte atlantique joignant le point 18 au point 1.

Au terme de l'article 13 du dahir du 4 moharrem 1378 (21 juillet 1958) portant code de la recherche et de l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, la présente publication ouvre un délai de trois mois à l'expiration duquel, le ministre chargé des mines peut statuer sur les demandes concurrentes déposées pendant ce délai ou après son expiration.

Rabat, le 18 juillet 1963.

L'ingénieur en chef des mines,
chef de la division des mines,

A. HAMOU.

Accord commercial entre le Gouvernement de S.M. le Roi du Maroc et le Gouvernement espagnol.

L'accord commercial signé le 21 juillet 1962 à Madrid, entre le Gouvernement de S.M. le Roi du Maroc et le Gouvernement espagnol, a été reconduit pour une nouvelle durée d'un an (période de validité : du 1^{er} juillet 1963 au 30 juin 1964).

LISTE « M ».

Exportations marocaines vers l'Espagne. (En milliers de dirhams.)

PRODUITS	VALEUR
Fruits secs	25,30
Oeufs	P.M.
Céréales secondaires	P.M.
Légumes secs	2.530
Bétail vivant	506
Vins, mistelles et liqueurs	506
Bière	202,40
Fruits et légumes	1.518
Blés	P.M.
Concentrés de boissons	151,80
Conserves, salaisons de poissons et crustacés	3.795
Alfa	P.M.
Coton	5.060
Poils de chèvre	50,60
Crin végétal	506
Laines	506
Hyperphosphates	1.447,16
Phosphates (1.000.000 t)	58.190
Charbons (30.000 t)	1.447,16
Antimoine (600 t)	379,50
Argiles smectiques (8.000 t)	404,80
Minéral de fer (400.000 t)	19.734
Minéral de manganèse (6.000 t)	1.214,40
Argent métal (25 t)	4.048
Aliments de bétail	P.M.
Livres et journaux	506
Articles artisanaux	303,60
Tapis	253
Articles en plastique (non fabriqués en Espagne)	P.M.
Emballages en fer-blanc	202,40
Chiffons et déchets textiles	202,40
Mobilier métallique	P.M.
Papiers	101,20
Spécialités pharmaceutiques	P.M.
Insecticides et désinfectants	P.M.
Conducteurs électriques	P.M.
Farine de poisson	P.M.
Huile de poisson (à usage industriel 500 t)	632,50
Conserves de légumes	P.M.
Confitures, jus et conserves de fruits	253
Chaussures	202,40
Vêtements confectionnés	50,60
Bonneterie et lingerie	121,44
Matériaux de construction	P.M.
Briques réfractaires et autres	202,40
Ciments (20.000 t)	1.518
Ecorces de mimosa	151,80
Pâte à papier	101,20
Dattes	P.M.
Huiles essentielles	506
Essence d'Orient	101,20
Caroubes concassées	126,50
Moules en acier pour l'industrie des matières plastiques	50,60
Confiserie	P.M.
Foire	1.771
Divers	10.120
TOTAL	119.699,36

LISTE « E ».

Exportations espagnoles vers le Maroc. (En milliers de dirhams.)

PRODUITS	VALEUR
Animaux vivants : Spécialement bétail reproducteur et taureaux de combat	253
Produits d'animaux : Jambon et charcuterie	303,60
Bouillons synthétiques	50,60
Lait en poudre, à l'exception du lait écrémé	70,84
Fromages	253
Produits de la pêche : Conserves de poisson	723,58
Fruits, semences et légumes : Pommes de terre de consommation	723,58
Semences diverses	1.265
Pommes de terre de semence	506
Bananes	6.325 + S.N.
Fruits frais, poires et pommes incluses	759
Fruits secs et desséchés, à l'exclusion des amandes	759
Raisins secs	3.795
Confitures, conserves de jus de fruits	253
Aux	253
Autres produits : Sucre brut	P.M.
Tabacs en branches	1.087,90
Tabacs manufacturé	253
Safran	253
Huiles végétales comestibles non raffinées	2.530
Boissons et vins : Vins d'appellation contrôlée, vins généreux, mousseux, brandies, liqueurs et apéritifs	506
Bière de luxe	506
Pierres, terres et combustibles minéraux : Marbre brut et préparé	P.M.
Houille, goudron, etc	P.M.
Minéraux divers	P.M.
Huiles lubrifiantes, 4.000 tonnes	2.631,20
Graisses minérales, 400 tonnes	404,80
White spirit, 500 tonnes	75,90
Benzène, Toluène, Xylène	506
Jet fuel	1.012
Asphalte	3.036
Métaux : Produits sidérurgiques et lingots, billettes, planches, tôles, feuillets, fils de fer, barres profils, tubes, tuyaux, fer-blanc	5.060
Autres métaux (mercure, zinc et fer-alliages)	723,58
Produits chimiques et pharmaceutiques : Produits chimiques de base	2.530
Sel	P.M.
Engrais minéraux et chimiques	3.036
Insecticides, herbicides et fongicides	253
Peintures, couleurs, et vernis	75,90
Parfumerie	253
Produits pharmaceutiques	2.024
Carbure de calcium	910,80
Ouvrages en terre, faïence, porcelaine, verre et cristal : Isolateurs en porcelaine	222,64
Carreaux de faïence sanitaire et porcelaine sanitaire	1.012
Glaces et articles en cristal non fabriqués au Maroc (à l'exclusion de verres et bouteilles) ...	506
Ampoules électriques et tubes fluorescents	126,50

PRODUITS	VALEUR
Filature :	
Fils à coudre (à l'exclusion du « glacé »)	961,40
Fils et filets pour la pêche	253
Tissus :	
Tissus de coton et fibranne	30.360
Tissus de rayonne	1.012
Tissus de laine	759
Confections textiles et bonneterie	506
Etoffes de bonneterie	809,60
Filets de coton	1.012
Passenterie	101,20
Papiers et ses applications :	
Papier à cigarette, papier non fabriqué au Maroc.	1.012
Livres, revues, journaux, imprimés, gravures et lithographies	1.416,80
Edets timbrés et fabrication de timbres et billets de banque	P.M.
Peaux ou articles en peau :	
Chaussures de luxe, peaux et articles en peau et en cuir (non fabriqués au Maroc)	647,68
Machines et manufactures métalliques :	
Machines textiles, d'imprimerie, de travaux publics pour l'industrie de l'alimentation	3.795
Machines et outils agricoles	2.530
Machines outils, spécialement scies	1.265
Moteurs et matériel mécanique divers	2.530
Matériel électrique divers	3.795
Machines à écrire et à calculer	253
Machines à coudre, têtes et pièces	2.909,50
Articles de plomberie et quincaillerie (à l'exclusion de ceux fabriqués au Maroc) et « fittings »	2.530
Fusils, pistolets et munitions	759
Motocyclettes et triporteurs et leurs pièces ; pièces pour bicyclettes non fabriqués au Maroc	1.265
Véhicules, industriels, véhicules spéciaux et pièces détachées non fabriqués au Maroc	3.795
Appareils de radio et leurs pièces	253
Bateaux	5.060 + S.B.
Flotteurs synthétiques	101,20
Meubles et objets en bois :	
Meubles et éléments de meubles	253
Bois pour emballages, bois spécial de pin d'une épaisseur supérieure à 12 mm.	3.795
Articles en alfa, chanvre et corde :	
Tresses, cordes en chanvre de plus de 20 millimètres (à l'exclusion de celles fabriquées au Maroc)	303,60
Divers :	
Pneumatiques et chambres à air (sous réserve de l'application des mesures de contingentement) ...	3.289
Cloches pour chapeaux	P.M.
Mèches pour bougies	379,50
Matériel médical	506
Courant électrique	2.530
Foire de Casablanca	1.771
Divers	10.120
TOTAL	138.466,90

Avis aux importateurs n° 323.

Accord commercial avec l'Espagne.

Le présent avis publie ci-après les contingents d'importation repris dans le cadre de la nouvelle reconduction pour un an de l'accord commercial avec l'Espagne, signé le 21 juillet 1962.

Sauf dérogation particulière, faisant l'objet des renvois ci-après, les modalités d'établissement et d'envoi des demandes d'attribution de crédits et des dossiers d'importation sont celles fixées par l'avis aux importateurs n° 215, publié au *Bulletin officiel* du Royaume n° 2583, du 27 avril 1962.

La date limite de dépôt des demandes d'attribution de crédits est fixée au 31 août 1963.

PRODUITS	EN DIRHAMS	
	Autres importateurs	Importateurs de Tanger
Jambons et charcuterie	207.460	96.140
Bouillons synthétiques	45.540	5.060
Lait en poudre (à l'exclusion du lait écrémé)	63.756	7.084
Fromages	202.400	50.600
Conserves de poisson	651.222	72.358
Pommes de terre de consommation (importation du 1 ^{er} septembre au 31 décembre)	578.864 (1)	144.716 (1)
Bananes (du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril : 100.000 DH par mois, pas de limitation les autres mois)	5.060.000	1.265.000
Fruits frais, pommes et poires incluses (importation des pommes et poires : du 1 ^{er} janvier au 31 mai)	683.100	75.900
Fruits secs et desséchés (à l'exclusion des amandes)	683.100	75.900
Raisins secs	3.415.509	379.500
Confitures, conserves et jus de fruits	177.100	75.900
Aulx	227.700	25.300
Safran	227.500	25.300
Vins d'appellation contrôlée, mousseux, Brandy, vins généreux apéritifs et liqueurs	430.100 (2)	75.900 (2)
Bière de luxe	455.400	50.600
Peinture, couleurs, vernis	37.950	37.950
Parfumerie	117.100	75.900
Isolateurs en porcelaine	200.376	22.264
Carreaux de faïence sanitaire et porcelaine sanitaire	860.200	151.800
Glaces et articles en cristal non fabriqués au Maroc (à l'exclusion des verres et bouteilles). Ampoules électriques et tubes fluorescents	107.525	18.975
Fil à coudre (à l'exception du fil glacé)	817.190 (3)	144.210
Fils et filets pour la pêche	253.000 (4) (5) (6)	
Tissus de coton et de fibranne ..	24.920.500 (3) (5)	
Tissus de rayonne	809.600 (3)	202.400
Tissus de laine	379.500 (3)	379.500
Confections textiles et bonneterie	253.000 (3)	253.000
Passenterie	80.960 (3)	20.240
Papiers à cigarettes (papiers non fabriqués au Maroc)	860.200	151.800
Livres, revues, journaux imprimés, gravures et lithographies. Chaussures de luxe, peaux et articles en peaux et en cuir (non fabriqués au Maroc)	1.265.000	151.800
Machines textiles, d'imprimerie, de travaux publics, pour l'industrie de l'alimentation	586.960	60.720
Machines outils, spécialement scies	3.415.500	379.500
	1.138.500	126.500

PRODUITS	EN DIRHAMS	
	Autres importateurs	Importateurs de Tanger
Moteurs et matériels mécaniques divers	2.200.500	329.500
Matériel électrique divers	3.415.500	379.500
Machines à écrire et à calculer	227.700	25.300
Machines à coudre, têtes et pièces	2.618.550	290.950
Articles de plomberie et de quincaillerie (à l'exception des articles fabriqués localement) ..	2.277.000	253.000
Fusils, pistolets et munitions (crédit réservé aux importateurs agréés par la sûreté nationale)	683.100 (6)	75.900 (6)
Motocyclettes et triporteurs et leurs pièces, pièces pour bicyclettes non fabriquées au Maroc	1.138.500 (6)	126.500 (6)
Véhicules industriels, véhicules spéciaux et pièces détachées, non fabriquées au Maroc	3.415.500 (6)	379.500 (6)
Appareils de radio et leurs pièces	227.700	25.300
Bateaux	5.060.000 (4) (5)	
Floteurs synthétiques	101.200 (4) (5)	
Meubles et éléments de meubles	215.050 (7)	37.950
Bois pour emballages, bois spécial de pins d'une épaisseur supérieure à 12 ^{mm}	3.795.000 (7) (5)	
Tresses et cordes en chanvre de plus de 20 ^{mm} (à l'exception de celles fabriquées localement) ..	303.600 (4) (5) (6)	
Pneus et chambres à air	3.795.650 (6) (8) (10)	493.350 (6) (9) (10)

(1) En ce qui concerne le poste « Pommes de terre de consommation » un avis ultérieur fera connaître aux intéressés les modalités de répartition de ce contingent.

(2) Les demandes d'attribution de crédits sont à adresser au ministère de l'agriculture (Bureau des vins et alcools) à Rabat.

(3) Les demandes d'attribution de crédits sont à adresser au service du commerce, boîte postale n° 690, 12, rue Colbert, à Casablanca.

(4) Les demandes d'attributions de crédits sont à adresser à la direction de la marine marchande et des pêches maritimes, à Casablanca.

(5) Aucun crédit particulier n'étant réservé aux importateurs de Tanger, la répartition s'effectuera sur le plan national.

(6) En ce qui concerne ce contingent, les importateurs intéressés devront fournir, indépendamment des justifications habituelles, un contrat de représentation de marque ou une lettre de l'usine ou du fabricant ou une facture *pro forma* signée de ce dernier.

(7) Les demandes d'attribution de crédits concernant ce contingent sont à adresser au ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts) à Rabat.

(8) Le crédit affecté aux pneumatiques des séries contingentées sera déterminé dans le cadre des textes relatifs au contingentement pour l'année 1963.

(9) Crédit réservé aux pneumatiques non contingentés.

(10) Aucun crédit particulier n'étant réservé aux importateurs de Tanger en ce qui concerne les pneumatiques contingentés, la répartition s'effectuera sur le plan national.

Accord commercial entre le Royaume du Maroc et le Bénélux.

L'accord commercial signé à Bruxelles le 6 août 1958 entre le Royaume du Maroc d'une part, et l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise et le Royaume des Pays-Bas d'autre part, et modifié par le protocole additionnel signé à Rabat le 24 février 1961, a été reconduit en vertu de l'article 8 pour une nouvelle période d'un an (durée de validité : du 1^{er} juillet 1963 au 30 juin 1964).

LISTE « A 1 ».

Exportations de produits marocains vers les pays du Bénélux.
(En milliers de dirhams.)

PRODUITS	VALEUR
1. Légumes et fruits frais	P.M.
2. Farine de riz	P.M.
3. Contre-plaqué d'okouné	70
4. Foires	2.000 (1)
5. Divers	1.500

(1) Dont un million de dirhams pour l'U.E.B.L. et un million de dirhams pour les Pays-Bas.

LISTE « B 1 ».

Exportations de produits des pays du Bénélux vers le Maroc.
(En millions de francs belges.)

PRODUITS	VALEUR	MINISTÈRES RESPONSABLES
1. Bovins reproducteurs	375 têtes + S.B.	Ministère de l'agriculture.
2. Harengs fumés	S.B.	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
3. Fleurs coupées, feuillages et rameaux	2	Ministère de l'agriculture.
4. Chicorée Witloof et légumes frais	10	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
5. Graines diverses non reprises au programme général d'importation	2,5	Ministère de l'agriculture.
6. Pommes et poires	8,5	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
7. Thé mélangé ou non	S.B.	Office national du thé.

PRODUITS	VALEUR	MINISTÈRES RESPONSABLES
8. Malt	S.B.	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
9. Amidons et féculs de céréales	1	id.
10. Féculs de pommes de terre	2,6	id.
11. Gluten de froment	0,15	id.
12. Charcuterie et conserves de viande	8,5	id.
13. Sucre en pains	210	id.
14. Sucre candi et sucres finis divers	1	id.
15. Beurre de cacao	2,4	id.
16. Légumes conserves, principalement choucroute	6	id.
17. Bière en bouteilles	4	id.
18. Spiritueux	0,3	Ministère de l'agriculture.
19. Produits alimentaires divers	3,5	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
20. Sable industriel	1 + S.B.	id.
21. Ciments autres que portland	S.B.	id.
22. Graisses lubrifiantes et huiles composées	2 + S.B.	id.
23. Dextrine et dérivés de la fécula de pommes de terre	2	id.
24. Produits sensibles pour la photo et le cinéma	6	id.
25. Produits finis en matière plastique, à l'exclusion des articles fabriqués localement	2,5 + S.B.	id.
26. Bandes de protection anti-corrosives, produits anti-corrosifs, bandes d'étanchéité et d'isolement thermique	S.B.	id.
27. Couleurs d'art	S.B.	id.
28. Produits de beauté	0,5	id.
29. Produits d'entretien, à l'exception des détergents et des cirages	0,5	id.
30. Bois pour la fabrication des allumettes	4	id.
31. Fils à coudre, en lin ou en coton	1	id.
32. Tissus de lin, chanvre et mixtes	1	id.
33. Fils de jute	3 + S.B.	id.
34. Ficelles et cordages en fibres douces dont ficelles lieuses	3	id.
35. Cordages armés et filets en chanvre	0,8	id.
36. Filets de pêche et fils pour filets, en coton ou en nylon	2,5 + S.B.	id.
37. Toiles cirées, simili-cuir et tissus isolants	1	id.
38. Rubans élastiques et tissus caoutchoutés circulaires pour la fabrication de gaines	1	id.
39. Articles de textiles divers	4	id.
40. Chaussures	0,5	id.
41. Briques et pièces de construction réfractaires	0,5 + S.B.	id.
42. Produits céramiques divers, y compris vaisselle, tuyaux en grès, etc.	3,5	id.
43. Gobeletterie ordinaire et de fantaisie, cristallerie	3,5	id.
44. Glaces et verres divers, articles en glace et en verre, y compris petites billes pour la signalisation, bouteilles isolantes et moulage pour le bâtiment	12,5	id.
45. Produits sidérurgiques divers, fonte hématite, fils laminés à froid	10 + S.B.	id.
46. Tubes, tuyaux et raccords en fonte, fer ou acier	3	id.
47. Aiguilles, épingles, aiguilles de machines à coudre	0,5	id.
48. Cuisinière, chauffe-eau, chauffe-bains non électriques	1,5	id.
49. Produits mi-finis en métaux non ferreux dont zinc en feuilles, zinc de galvanisation, ouvrages en zinc, or battu en feuilles minces	6,5 + S.B.	id.
50. Outils (dont forets en acier rapide) outillage à main (machettes, scies, bèches, fourches)	1,5	id.
51. Fabrications métalliques diverses, non reprises au programme général d'importation	28	id.
52. Éléments de stores vénitiens	1	id.
53. Installations frigorifiques industrielles	S.B.	id.
54. Machines à laver domestiques et essoreuses	1	id.
55. Machines à coudre domestiques	S.B.	id.
56. Machines et articles de bureau, à l'exception des meubles métalliques	2,4	id.
57. Postes de T.S.F. et pièces détachées	16,5	id.
58. Postes de télévision et pièces détachées	S.B.	id.
59. Électrodes à souder	1,5	id.
60. Moteurs transformateurs et générateurs électriques	S.B.	id.
61. Matériel électrique et appareils électriques divers, non repris au programme général d'importation	25	id.
62. Matériel roulant léger pour voie d'un mètre et moins, à l'exclusion des wagonnets	3 + S.B.	id.

PRODUITS	VALEUR	MINISTÈRES RESPONSABLES
63. Véhicules automobiles et pièces de rechanges	20	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
64. Motocyclettes et pièces détachées, pièces détachées de cyclomoteurs	5	
65. Armes de commerce, pièces de rechange et munitions	2,5 + S.B.	
66. Meubles en rotin	1,5	
67. Éléments de meubles en bois	1	
68. Foires	20 (1)	
69. Divers	73	id.
TOTAL	543,15	

(1) Dont 10 millions pour l'U.E.B.L. et 10 millions pour les Pays-Bas.

Liste des produits dont le Maroc s'engage à autoriser l'exportation, jusqu'à hauteur des quantités indiquées :

Phosphates : 750.000 tonnes ;

Anthracite classé : 20.000 tonnes + S.P. ;

Minerai de cobalt : 2.500 tonnes + S.P. ;

Minerai de fer : 120.000 tonnes ;

Crin végétal : 10.000 tonnes + S.P.

Avis aux importateurs n° 324.

Accord commercial avec le Bénélux

Le présent avis public ci-après les contingents d'importation repris dans le cadre de la reconduction pour un an de l'accord commercial avec le Bénélux, signé le 6 août 1958.

Sauf dérogations particulières, faisant l'objet des renvois ci-après, les modalités d'établissement et d'envoi des demandes d'attribution de crédit et des dossiers d'importation sont celles fixées par l'avis aux importateurs n° 215, publié au *Bulletin officiel* du Royaume n° 2583, du 27 avril 1962.

La date limite de dépôt des demandes d'attribution de crédit est fixée au 31 août 1963.

PRODUITS	EN FRANCS BELGES	
	Autres importateurs	Importateurs de Tanger
Chicorée Witloof et légumes frais	9.000.000	1.000.000
Pommes et poires (importations autorisées du 1 ^{er} janvier au 31 mai)	7.650.000	850.000
Amidon et féculles de céréales ..	900.000	100.000
Fécule de pommes de terre	2.340.000	260.000
Charcuterie et conserves de viandes	7.225.000	1.275.000
Beurre de cacao	2.160.000	240.000
Légumes conservés, principalement choucroute	5.400.000	600.000
Bière en bouteilles	3.200.000	800.000
Spiritueux	270.000 (1)	30.000 (1)
Produits alimentaires divers	2.975.000	525.000
Sable industriel	900.000	100.000
Dextrine et dérivés de la fécule de pommes de terre	1.800.000	200.000
Produits sensibles pour la photo et le cinéma	5.400.000	600.000
Produits finis en matière plastique, à l'exclusion des articles fabriqués localement	2.125.000	375.000
Produits de beauté	425.000	75.000

PRODUITS	EN FRANCS BELGES	
	Autres importateurs	Importateurs de Tanger
Produits d'entretien, à l'exception des détergents et des cirages	425.000	75.000
Fils à coudre en lin ou en coton	800.000 (2)	200.000
Ficelles et cordages en fibres douces, dont ficelle lieuse (crédit réservé à la direction de la marine marchande)	1.500.000 (3)	
Ficelles et cordages en fibres douces, dont ficelle lieuse (crédit réservé au commerce)	1.275.000	225.000
Cordages armés et filets en chanvre	800.000 (3)	
Filets de pêche et fils pour filets (coton ou nylon)	2.500.000 (3)	
Articles textiles divers (à l'exclusion des articles de confection de bonneterie et de lingerie et des articles repris au programme général d'importation)	3.060.000 (2)	540.000
Chaussures	450.000	50.000
Briques et pièces de construction réfractaires	450.000	50.000
Produits céramiques divers, y compris vaisselle, tuyaux en grès etc., à l'exception des articles repris au programme général d'importation	2.975.000	525.000
Gobeletterie ordinaire et de fantaisie cristallerie	2.975.000	525.000
Glaces et verres divers, articles en glace et en verre, y compris petites billes pour la signalisation, bouteilles isolantes et moulage pour le bâtiment	10.625.000	1.875.000
Tubes, tuyaux et raccords en fonte, fer ou acier	2.550.000	450.000

PRODUITS	EN FRANCS BELGES	
	Autres importateurs	Importateurs de Tanger
Aiguilles, épingles, aiguilles de machines à coudre (à l'exclusion des articles repris au programme général d'importation)	425.000	75.000
Cuisinières, chauffe-eau, chauffe-bains non électriques	1.275.000	225.000
Outils dont forets en acier rapide outillage à main (machettes, scies, bèches, fourches)	1.350.000	150.000
Fabrications métalliques diverses, non reprises au programme général d'importation	24.640.000	3.360.000
Machines à laver domestiques et essoreuses	900.000	100.000
Machines et articles de bureau, à l'exception des meubles métalliques et des machines reprises au programme général d'importation	2.160.000	240.000
Postes de T.S.F. et pièces détachées (les licences seront délivrées sur le vu d'une attestation d'origine)	14.850.000	1.650.000
Matériel électrique et appareils électriques divers non repris au programme général d'importation	22.000.000	3.000.000
Véhicules automobiles et pièces de rechange (licences délivrées sur le vu d'une attestation d'origine)	18.000.000 (4) (6) (8)	2.000.000 (4) (7) (8)
Motocyclettes et pièces détachées, pièces détachées de cyclomoteurs (licences délivrées sur le vu d'une attestation d'origine)	4.500.000 (4)	500.000 (4)
Armes de commerce, pièces de rechange, munitions (crédit réservé aux importateurs agréés par la direction de la sûreté nationale)	2.250.000 (4)	250.000 (4)
Meubles en rotin	1.275.000	225.000
Éléments de meubles en bois ..	900.000 (5)	100.000

(1) Les demandes d'attribution de crédits sont à adresser au ministère de l'agriculture (Bureau des vins et alcools), à Rabat.

(2) Les demandes d'attribution de crédits sont à adresser au service du commerce, boîte postale n° 690, 12, rue Colbert à Casablanca.

(3) Aucun crédit particulier n'étant réservé aux importateurs de Tanger, la répartition s'effectuera sur le plan national. Les demandes d'attribution de crédits sont à adresser à la direction de la marine marchande et des pêches maritimes, à Casablanca.

(4) Les demandes d'attribution de crédits devront être accompagnées, indépendamment des justifications habituelles, d'un contrat de représentation de marque, ou d'une lettre de l'usine ou du fabricant ou d'une facture *pro forma* signée de ce dernier.

(5) Les demandes d'attribution de crédits sont à adresser au ministère de l'agriculture (administration des eaux et forêts), à Rabat.

(6) Le crédit affecté aux importations de voitures de tourisme d'une cylindrée inférieure à 3.000 centimètres cubes sera déterminé dans le cadre des textes relatifs au contingentement pour l'année 1963.

(7) Crédit réservé à l'importation de voitures automobiles d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 centimètres cubes et de pièces de rechange pour véhicules automobiles.

(8) Aucun crédit particulier n'étant réservé aux importateurs de Tanger, en ce qui concerne les automobiles de tourisme d'une cylindrée inférieure à 3.000 centimètres cubes, la répartition s'effectuera sur le plan national.

Accord commercial entre le Royaume du Maroc et le Royaume du Danemark.

L'accord commercial signé à Copenhague le 26 juillet 1961 entre le Royaume du Maroc et le Royaume du Danemark, a été reconduit pour une durée d'un an (période de validité : du 1^{er} juillet 1963 au 30 juin 1964).

LISTE « A ». (à titre indicatif).

a) Produits libérés à l'importation au Danemark :

Boyaux salés.
Légumes secs.
Agrumes.
Amandes et noix.
Orge.
Avoine.
Millet.
Crin végétal.
Conserves de sardines.
Variantes.
Conserves de capres en fûts.
Jus de tomates.
Son.
Tourteaux.
Phosphates de calcium en roches.
Marbres.
Pyrites.
Bioxyde de manganèse.
Superphosphates.
Peaux brutes.
Cuirs.
Articles artisanaux et maroquinerie.
Contre-plaqué.
Liège brut, granulé, concassé, pulvérisé.
Papiers et cartons couchés.
Tapis et couvertures.
Chaussures en cuir.

b) Produits globalisés à l'importation au Danemark :

Jus, extraits et concentrés d'agrumes.
Jus de raisins.
Produits de liège.
Produits de liège aggloméré.
Produits de vannerie.
Chaussures en caoutchouc.

LISTE « A I ». (En milliers de couronnes danoises).

PRODUITS	CONTINGENTS
Oignons à fleurs et bulbes	P.M.
Pommes de terre primeurs (+)	120
Bananes	P.M.
Raisins de tables	70
Jus, extraits et concentrés d'agrumes, jus d'abricots et de pêches conditionnés pour la vente au détail	60
Vins	410
Divers	1.000

(+) Du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mai.

LISTE « B ».
(à titre indicatif).

a) Postes adaptables sans limitation :

Pommes de terre de semence.
Corps gras à usage industriel.
Huile d'origine animale ou végétale hydrogénée.
Produits antiacridiens.
Courroies et tuyaux en caoutchouc.
Produits en cuivre et en étain.
Moteurs Diesel.
Moteurs, turbines, pompes et compresseurs.
Matériel agricole, sauf tracteurs.

Matériel pour la fabrication des chaussures.
Matériel pour la fabrication du ciment.
Machines et appareils électriques et électroniques.
Matériel naval.

b) Postes à caractère limitatif :

Vaches laitières.
Tous laits et conserves.
Beurre.
Fromage.
Boyaux non comestibles salés.
Produits pharmaceutiques.
Pigments broyés, vernis, peintures.
Quincaillerie de ménage et autres.

LISTE « B 1 ».

Exportations danoises vers le Maroc.
(En milliers de couronnes danoises).

PRODUITS	CONTINGENTS	MINISTÈRES RESPONSABLES
Bovins reproducteurs (sauf vaches laitières)	100	Ministère de l'agriculture.
Boyaux (autres que boyaux non comestibles salés)	80	Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.
Tripes de boeufs	100	id.
Conserves de viandes et charcuterie	350	id.
Idière	460	id.
Fournitures pour stores vénitiens	120	id.
Matériel frigorifique	300	id.
Machines de bureau	250	id.
Matériel mécanique et électrique divers	1.200	id.
Divers	1.800	id.
Foires	600	id.
TOTAL	5.360	

Avis aux importateurs n° 325.

Accord commercial avec le Danemark

Le présent avis publie ci-après les contingents d'importation repris dans le cadre de la nouvelle reconduction pour un an de l'accord commercial avec le Danemark, signé le 26 juillet 1961.

Sauf dérogations particulières, faisant l'objet des renvois ci-après les modalités d'établissement et d'envoi des demandes d'attribution de crédits et des dossiers d'importation sont celles fixées par l'avis aux importateurs n° 215, publié au *Bulletin officiel* n° 2583, du 27 avril 1962.

La date limite de dépôt des demandes d'attribution de crédits est fixée au 31 août 1963.

PRODUITS	EN COURONNES DANOISES	
	Autres importateurs	Importateurs de Tanger
Conserves de viande et charcuterie	310.000	40.000
Idière	400.000	60.000
Matériel frigorifique	270.000 (1)	30.000 (1)
Matériel mécanique et électrique divers (à l'exclusion des articles repris au programme général d'importation)	1.100.000	100.000

(1) Sous réserve de l'application des mesures de contingentement.

Avis aux importateurs n° 330.

Importation de pommes de terre de consommation.

Un appel d'offres est ouvert pour l'importation des lots suivants de pommes de terre de consommation à réaliser avant le 15 octobre 1963.

Pologne	6.000 tonnes
Tchécoslovaquie	60.000 dollars
Espagne	723.580 dirhams
Programme général d'importation (zone de convertibilité)	300.000 dirhams

Les offres seront reçues le 21 août 1963, avant 10 heures, au ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande, direction du commerce, à Rabat.

Le cahier des charges pourra être consulté à la direction du commerce à Rabat, au service du commerce à Casablanca et au service du commerce et de l'industrie à Tanger.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 1^{er} AOÛT 1963. — *Impôts sur les bénéfices professionnels* : Berkane (120), 1^{re} émission de 1963 ; Casablanca-Nord, 1^{re}, 1^{re}, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 ; (301, 305, 307 et 309) ; Fès-Médina, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (133 et 139) ; Kenitra-Est (205), 1^{re} émission de 1963 ; Khenifra (190), 1^{re} émission de 1963 ; Oujda-Sud (107), 1^{re} émission de 1963 ; Rabat-Nord, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (263 et 267) ; Salé (293), 1^{re} émission de 1963 ; Souk-el-Arbaâ (219), 1^{re} émission de 1963 ; Taza (156), 1^{re} émission de 1963 ; Fès-Médina (143), 1^{re} émission de 1963 ; Fès-Ouest (137), 1^{re} émission de 1963 ; Fès-Ville nouvelle (131), 1^{re} émission de 1963 ; Fès-Ville nouvelle (135), 1^{re} émission de 1963 ; Kenitra-Ouest (201), 1^{re} émission de 1963 ; Khenissel (297), 1^{re} émission de 1963 ; Meknès-Médina (180), 1^{re} émission de 1963 ; Meknès-Ville nouvelle (171), 1^{re} émission de 1963 ; Meknès-Ville nouvelle (173), 1^{re} émission de 1963 ; Oujda-Nord (101), 1^{re} émission de 1963 ; Oujda-Sud (112), 1^{re} émission de 1963 ; Rabat-Nord (275), 1^{re} émission de 1963 ; Rabat-Sud, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (251 et 257) ; Salé (287), 1^{re} émission de 1963 ; Agadir (481), 1^{re} émission de 1963 ; Beni-Mellal (413), 1^{re} émission de 1963 ; Berrechid (399), 1^{re} émission de 1963 ; Casablanca-Bourgogne, 1^{re}, 1^{re}, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (134, 139, 349 et 395) ; Casablanca-Centre, 7 fois 1^{re} émission de 1963 (331, 333, 335, 337, 339, 341 et 396) ; Casablanca-Mâarif, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (347 et 348) ; Casablanca-Nord, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (311 et 319) ; Casablanca-Ouest, 1^{re}, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (343, 351 et 357) ; Casablanca-Roches-Noires, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (313 et 323) ; Casablanca-Cité Mohammedia, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (315 et 385) ; Casablanca-Sidi-Othmane (379), 1^{re} émission de 1963 ; Casablanca-Sud, 1^{re}, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (345, 361 et 373) ; El-Jadida (421), 1^{re} émission de 1963 ; Essaouira (472), 1^{re} émission de 1963 ; Marrakech-Arsèl-Lamaâch, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (460 et 461) ; Marrakech-Guéliz, 1^{re} et 1^{re} émission de 1963 (451 et 452) ; Marrakech-Médina (453), 1^{re} émission de 1963 ; Mohammedia (394), 1^{re} émission de 1963 ; Rabat-Nord (269), 1^{re} émission de 1963 ; Safi (431), 1^{re} émission de 1963 ; Tanger (501), 1^{re} émission de 1963 ; Tanger (504), 1^{re} émission de 1963.

LE 1^{er} AOÛT 1963. — *Prélèvements sur les traitements et salaires* : Oujda-Nord (1), rôle 2 de 1962, Rabat-Sud (2), rôle 2 de 1962 ; Mohammedia (30), rôle 2 de 1962 ; Khouribga, rôles 2 et 3 de 1962 et 1961 ; Safi (2), rôle 2 de 1962 ; Youssoufia, rôle 2 de 1962 ; Marrakech-Guéliz, rôles 7, 8, 11, 6, 7, 8, 9 et 2 de 1962, 1961 et 1962 (1 et 2) ; Imi-n-Tanout (2), rôle 1 de 1962.

LE 1^{er} AOÛT 1963. — *Fonds national d'investissement* : Berkane (120), rôle 1 de 1963 ; Casablanca-Nord, rôles 1, 1, 1 et 1 de 1963 (301, 305, 307 et 309) ; Fès-Médina, rôles 1 et 1 de 1963 (133 et 139) ; Kenitra-Est (205), rôle 1 de 1963 ; Khenifra (190), rôle 1 de 1963 ; Oujda-Sud (107), rôle 1 de 1963 ; Rabat-Nord, rôles 1 et 1 de 1963 (263 et 267) ; Salé (293), rôle 1 de 1963 ; Souk-el-Arbaâ (219), rôle 1 de 1963 ; Taza (156), rôle 1 de 1963 ; Fès-Médina (143), rôle 1 de 1963 ; Fès-Ouest (137), rôle 1 de 1963 ; Fès-Ville nouvelle, rôles 1 et 1 de 1963 (131 et 135) ; Kenitra-Ouest (201), rôle 1 de 1963 ; Khenissel (297), rôle 1 de 1963 ; Meknès-Médina (180), rôle 1 de 1963 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles 1 et 1 de 1963 (171 et 173) ; Oujda-Nord (101), rôle 1 de 1963 ; Oujda-Sud (112), rôle 1 de 1963 ; Rabat-Nord (275), rôle 1 de 1963 ; Rabat-Sud, rôles 1 et 1 de 1963 (251 et 257) ; Salé (287), rôle 1 de 1963 ; Agadir (481), rôle 1 de 1963 ; Beni-Mellal (413), rôle 1 de 1963 ; Berrechid (399), rôle 1 de 1963 ; Casablanca-Centre, 7 fois rôles 1 de 1963 (331, 333, 335, 337, 339, 341 et 396) ; Casablanca-Mâarif, rôles 1 et 1 de 1963 (347 et 348) ; Casablanca-Nord, rôles 1 et 1 de 1963 (311 et 319) ; Casablanca-Ouest, rôles 1, 1 et 1 de 1963 (343, 351 et 357) ; Casablanca-Roches-Noires, rôles 1 et 1 de 1963 (313 et 323) ; Casablanca-Cité Mohammedia, rôles 1 et 1 de 1963 (315 et 385) ; Casablanca-Sidi-Othmane (379), rôle 1 de 1963 ; Casablanca-Sud, rôles 1, 1 et 1 de 1963 (345, 361 et 373) ; El-Jadida (421), rôle 1 de 1963 ; Essaouira (472), rôle 1 de 1963 ; Marrakech-Arsèl-Lamaâch, rôles 1 et 1 de 1963 (460 et 461) ; Marrakech-Guéliz, rôles 1 et 1 de 1963 (451 et 452) ; Marrakech-Médina (453), rôle 1 de 1963 ; Mohammedia (394), rôle 1 de 1963 ; Rabat-Nord (269), rôle 1 de 1963 ; Safi (431), rôle 1 de 1963 ; Tanger, rôles 1 et 1 de 1963 (501 et 504).

Le chef du service des perceptions p.i.,

CABIAC.